



RAPPORT LEC

Juin 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
SECTION 1 : Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG dans la stratégie d'Investissement	6
1.1. Généralités	6
1. 2. Les moyens retenus pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte	17
1.3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 de SFDR	17
1.4. Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales obtention d'un label	22
SECTION 2 : Moyens internes déployés par l'entité	26
2. 1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	26
2. 2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité (formation du personnel, communication)	28
SECTION 3 : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	30
3. 1. Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance en matière de prises de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité	30
3. 2. Informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité	32
3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	32
SECTION 4 : Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre	34
4. 1. La politique d'engagement d'HSBC Global Asset Management (France)	34
4. 2. La politique de vote d'HSBC Global Asset Management (France)	35
4. 3. Bilan de la stratégie d'engagement (dialogue avec les entreprises, thématiques couvertes et actions suivis de cette stratégie)	37

SOMMAIRE

4.4. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	40
SECTION 5 : Taxinomie européenne et combustibles fossiles	42
5. 1. Eligibilité et alignement à la Taxinomie	42
5. 2. Valeurs des Principales Incidences négatives dans les investissements à l'actif et dans les unités de comptes investi par les clients d'HSBC Assurances Vie (France)	45
SECTION 6 : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	56
6. 1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat	56
6. 2. Méthodologie interne déployée	58
SECTION 7 : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	64
7. 1. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992	64
7. 2. Indicateurs : impacts et dépendances des portefeuilles euro d'HSBC Assurances Vie (France)	67
SECTION 8 : Démarche de prise en compte des critères E, S, G dans la gestion des risques	72
8. 1. La manière d'identifier, évaluer, prioriser et gérer les risques de durabilité	72
8. 2. Description des risques de durabilité pris en compte et de l'analyse qualitative	72
8. 3. Quantification des risques de durabilité retenus	77
ANNEXES	84

PRÉAMBULE

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurances qui conçoit et gère des solutions en assurance-vie et retraite, en emprunteur et en prévoyance pour répondre aux besoins actuels et à venir de ses clients : constitution et valorisation de l'épargne, préparation de la retraite, protection des proches, transmission du patrimoine mais aussi, pour la personne morale, la protection des dirigeants, assurant ainsi la pérennité et la transmission de leurs entreprises.

Le chiffre d'affaires total brut de réassurance représente 1 633 millions d'euros au 31/12/2024, en hausse de 39,2% par rapport à 2023. Cette performance est portée par la collecte brute en assurance-vie (produits épargne et retraite) s'élevant à 1 587 millions d'euros. La production en unités de compte représente 666 millions d'euros.

La compagnie est aussi un investisseur de long terme qui, en tant que tel, contribue au financement de l'économie et soutient une croissance durable. L'ensemble de la gamme d'investissements répond à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés. Au 31 12 2024, l'actif total de la compagnie s'élève à 22 232 millions d'euros dont 6 775 millions d'euros en représentation des contrats en Unité de compte.

HSBC Assurances Vie France est une filiale à 100 % de la Banque HSBC Continental Europe, et appartient à ce titre au Groupe HSBC. Elle se compose de 254 collaborateurs au 31/12/2024. Depuis que HBCE a cédé au groupe My Money Group ses activités de banque de détail en France, ces dernières se poursuivent depuis le 01/01/2024 sous la marque bancaire CCF.

La Banque CCF est le principal distributeur des contrats d'assurance de HSBC Assurances Vie (France). La compagnie continue de bénéficier du réseau de distribution de HBCE propre à sa banque privée et à son marché des petites et moyennes entreprises dans des proportions marginales. La compagnie dispose aussi de portefeuilles d'assurance en run-off avec le réseau des CGPIs¹ et des banques régionales².

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie également sur l'expertise en gestion d'actifs de HSBC Global Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HBCE, à qui elle confie un peu plus de 75% de la gestion des actifs de ses fonds en euros au sein des contrats d'épargne et de retraite.

Pour donner suite à la revue stratégique de son activité française d'assurance, HSBC Continental Europe a signé, le 20 12 2024 un protocole d'accord concernant la cession potentielle de HSBC Assurances Vie (France) à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. Cette vente potentielle a fait l'objet d'un processus d'information et de consultation des comités d'entreprise des parties. Les autorisations réglementaires et de concurrence ont été données courant mai et juin 2025. La finalisation de la vente devrait avoir lieu au second semestre 2025.

¹ CGPI : Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant.

² Banques régionales issues de la fusion en 2008 de HSBC France avec ses filiales HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie.

SECTION 1 : Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG dans la stratégie d'Investissement

1.1. Généralité

HSBC Assurances Vie (France) prend en compte des critères de durabilité depuis 2016 dans sa politique d'investissement relative à l'actif total. Cette politique intègre des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG¹ négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) enrichit régulièrement son offre en Unités de Compte de solutions d'investissements durables ; et l'ensemble de la gamme d'investissements est adaptée aux différents profils investisseurs des assurés.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories d'actifs constituant l'actif général de la compagnie au 31/12/2024.

Tableau 1.1 : investissement en millions d'euros
En millions (M€) d'euros-valeurs de marché et hors liquidités

Fonds euros*	15 457
Dont Immobilier	661
Actions	247
Obligations	11 483
Organisme de Placement Collectif	3 034
Produits dérivés	32
Actifs en représentation de contrats en unités de compte	6 775
Total Actif Général	22 232

*dans la suite du document on distingue le canton Fonds euros relatif aux produits d'épargne et le canton PERin relatif au produit d'épargne retraite individuel (PERin).

❖ Canton Fonds euros produits épargne

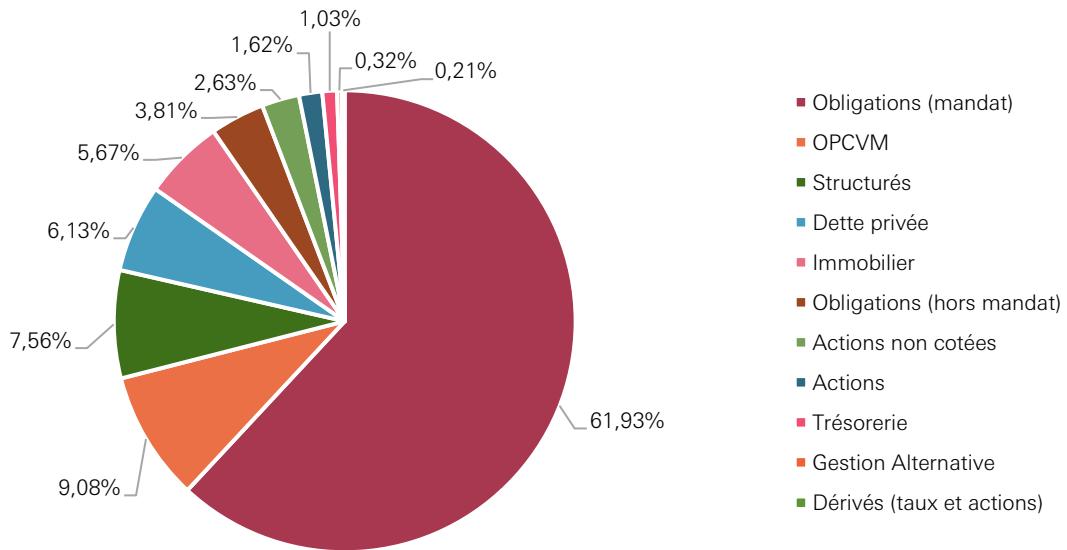
HSBC Global Asset Management (France) gère au 31/12/2024, 76.6% du canton Fonds euros hors supports en unités de compte, soit environ 11 667M€ en valeur de marché. L'allocation d'actif est répartie de la manière suivante :

- 61,9% au sein du mandat obligataire
- 1,6% au sein du mandat actions
- 8,0% au sein de fonds (y compris actions cotées, obligataire, monétaire, gestion alternative, dette privée et actions non cotées)
- 5,1% en immobilier (en direct ou en fonds)

Des actifs dits de "diversification" complémentaires sont gérés et sélectionnés au sein de l'équipe investissement d'HSBC Assurances Vie (France) : fonds Immobilier, titres obligataires structurés, fonds d'actions non cotées, fonds de dette non cotée, produits dérivés de couverture de risque et OPCVM investis dans différentes classes d'actifs : actions cotées, obligations convertibles, obligataire, monétaire, et représentent 23.4% du portefeuille à fin 2024.

1 ESG : environnementaux, sociaux ou de gouvernance

Graphique 1.1 : Décomposition du canton Fonds euros des produits d'épargne
 Données au 31/12/2024, Direction des Investissements



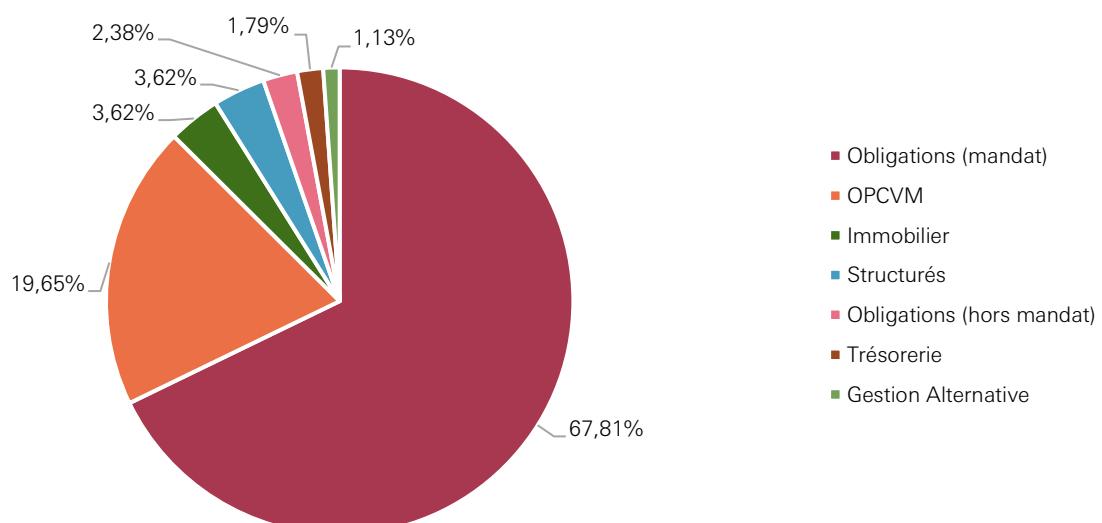
◊ Canton Fonds euros du contrat retraite PERin

HSBC Global Asset Management (France) gère au 31/12/2024, 86.1% du canton fonds euros du produit PERin (soit 226 M€) répartis de la manière suivante :

- 67,8% au sein du mandat obligataire
- 15,5% au sein d'OPCVM (y compris actions cotées, monétaire et gestion alternative)
- 2,8% en immobilier (en fonds)

Des actifs dits de "diversification" complémentaires sont gérés et sélectionnés au sein de l'équipe investissement d'HSBC Assurances Vie (France) : fonds Immobilier, titres obligataires structurés, fonds de dette non cotée et OPCVM investis dans différentes classes d'actifs : actions cotées, obligations convertibles, monétaire, et représentent 13,9% du portefeuille à fin 2024.

Graphique 1.2 : Décomposition du canton Fonds euros du produit épargne retraite PERin
 Données au 31/12/2024, Direction des Investissements



◊ Objectifs de la stratégie d'investissement de HSBC Assurances Vie (France)

La stratégie d'investissement inclut les objectifs suivants :

- Diversifier les secteurs d'investissement pour soutenir le financement de l'économie réelle
- Intégrer les risques de durabilité aux décisions d'investissements ainsi qu'à la gestion du portefeuille d'actifs
- Participer au financement de la transition vers une économie bas carbone en ligne avec la trajectoire Net zéro² à 2050 du groupe HSBC.

HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur plusieurs sociétés de gestion partageant les mêmes objectifs d'investissement.

◊ Caractéristiques de la politique d'investissement durable de HSBC Assurances Vie (France)

La politique d'investissement durable d'HSBC Assurances Vie (France) intègre des critères de vigilance sur les secteurs à risque et des exclusions normatives et sectorielles.

Ces exclusions s'appliquent aux titres détenus en direct, et à la gestion des portefeuilles dédiés à HSBC Assurances vie (France) (Mandat et fonds dédiés gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie), et concerne les classes d'actifs obligataires et actions cotées.

- Une liste de secteurs d'activités à impacts ESG potentiellement négatifs est établie :
 - Produits agricoles
 - Produits chimiques
 - Équipement de défense
 - Énergie (dont production d'électricité à base de charbon, existantes et nouvelles)
 - Activités en lien avec la déforestation - y compris importée³, le non-respect des communautés locales ou le travail forcé
 - Mines et métaux (dont nouvelles mines de charbon thermiques, mines à déplacement de sommets, mines qui éliminent des résidus dans les rivières ou les eaux de

- mer peu profondes)
- Les activités ne respectant pas la protection des Sites du Patrimoine Mondial (World Heritage sites & Ramsar Wetlands)

Au sein de ces secteurs, un certain nombre d'entreprises liées à des activités que HSBC Assurances Vie (France) ne souhaite pas financer sont listées pour constituer une liste d'émetteurs exclus. Cette liste est définie sur la base d'une analyse menée par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie en utilisant différents fournisseurs de données : Sustainalytics⁴, ISS⁵, Urgewald⁶ et Reprisk⁷ et mise à jour 2 fois par an. La compagnie a pour objectif d'en réduire les expositions en portefeuille, de prévoir un plan de désinvestissement, tout en continuant de mesurer les risques des décisions prises.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France), par le biais de sa Direction des Investissements, pratique des exclusions spécifiques pour la gestion des supports en euros dans le cadre des investissements gérés par HSBC Global Asset Management (France) :

- Un seuil d'exclusion est fixé pour toute société :
 - Dont au moins 10% des revenus sont en lien avec des activités liées à la conversion de charbon, au gaz liquéfié ou à l'extraction du charbon thermique
 - Ou qui ont une production de charbon thermique de plus de 5 millions tonnes/an et qui développent des nouvelles mines thermiques de charbon.
 - Ou dont la capacité totale de production d'énergie thermique à base de charbon est supérieure à 10 %, ou supérieure à 1 GW, et qui ont développé des capacités au cours des trois dernières années ou qui prévoient de développer, posséder ou exploiter de nouvelles centrales au charbon d'au moins 100 MW à l'avenir.
- L'exclusion des valeurs liées à la production relative au tabac est totale depuis 2018.
- Certains titres sont intégrés à une liste globale

2 Voir section 4 chapitre 1

3 La déforestation importée concerne un grand nombre de produits incluant le bois et ses produits dérivés, mais également le soja, l'huile de palme, la viande bovine et produits transformés, le cacao et l'hévéa etc. En 2018, l'Etat français a ainsi adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée pour mettre fin d'ici 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables.

4 Sustainalytics est un fournisseur de données permettant d'analyser et de classer les entreprises cotées en fonction de leur performance environnementale, sociale et liée à leur gouvernance. Parmi son large panel d'offre, ce fournisseur permet notamment d'identifier les entreprises non conformes à un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

5 ISS : Institutional Shareholder Services Inc. est une agence en conseil de vote

6 Urgewald est un groupe qui étudie les entreprises charbonnières, car elles sont parmi les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre et sont ainsi à l'origine du changement climatique.

7 RepRisk AG est une société spécialisée dans les sciences des données environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise

de mise sous surveillance renforcée en vue d'être cédés et tout nouvel investissement sur les émetteurs considérés sont formellement interdits. Il s'agit des entreprises en violation d'un principe du Pacte Mondial des Nations Unies⁸, des entreprises sujettes à des controverses sévères, ainsi que des entreprises ayant des notations E, S, G ou ESG défavorables selon la méthode interne de HSBC Global Asset Management (France).

Les investissements au sein des fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) font également l'objet d'un suivi dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies. Dix principes sont examinés, liés à l'environnement, à la lutte contre la corruption, aux droits de l'Homme et au travail, et établis à partir de quatre déclarations et conventions des Nations Unies :

- o La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- o La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail
- o La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- o La Convention des Nations Unies contre la corruption

◊ La stratégie d'engagement actionnarial et de vote

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) repose aussi sur l'engagement actionnarial, réalisé par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de l'assureur en tant que délégitataire de la gestion de la majeure partie de ses actifs. Une politique de vote pour les investissements directs dans les fonds a également été établie en interne en 2024. La politique d'engagement actionnarial est détaillée dans la section 4 de ce rapport.

8 Le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) est une initiative lancée en 2000 par l'ONU visant à encourager les entreprises et organisations à adopter des pratiques responsables. Il repose sur dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

9 La définition des investissements durables s'entend ici comme celle développée par la compagnie en 2020 à la différence de la définition du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR) implantée en 2024, et ce afin de suivre l'évolution des engagements de la compagnie. Les deux méthodes sont précisées plus avant dans le rapport.

10 Building Research Establishment Environmental Assessment Method est la méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment, un organisme privé britannique de recherche en bâtiment.

11 La certification HQE (Haute Qualité Environnementale) atteste qu'un bâtiment, un quartier ou une infrastructure prennent bien en compte les exigences et attentes liées aux enjeux de la ville durable. Elle traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère.

12 Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme.

13 Green bonds : obligations vertes dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets environnementaux liés notamment à la transition énergétique et écologique. Social Bonds : Les social bonds sont des obligations qui présentent un intérêt social. Sustainable bonds : Les Sustainable Bonds revêtent toutes les caractéristiques d'un titre de créances. Ils sont émis dans le but de financer un ou plusieurs projets existants ou nouveaux, identifiables et qualifiés de "durables".

◊ L'intégration des risques et des opportunités en matière d'ESG dans les décisions d'investissement : les investissements responsables et durables

- Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) s'engage à augmenter la part d'investissements durables⁹ de son portefeuille.
- La performance énergétique et la qualité environnementale du patrimoine immobilier de la compagnie a une place particulière dans la stratégie d'investissement durable. Ainsi, l'obtention de labels tels que BREEAM¹⁰ ou HQE¹¹ pour le patrimoine investi en immobilier commercial ou Green Globe¹² pour l'hôtellerie est considérée pour apprécier le critère de durabilité d'un immeuble. Des objectifs de diminution de 40% en 2030 des consommations d'énergie finale ou d'atteinte de la cible définie par le Décret Tertiaire (décret n°2019-771 du 23/07/19) sont établis.
- Enfin, les nouveaux investissements venant aussi bien du réemploi de titres en portefeuille à maturité que des revenus encaissés ou de la collecte euros des contrats d'épargne et de retraite, sont dirigés dans une proportion significative vers des actifs considérés comme plus durables ou vertueux, et sur de nombreuses classes d'actifs (ex : 'Green/Social/Sustainable Bonds¹³', fonds thématiques, fonds à impact, immobilier etc..) porteuses de performances toujours attractives sur le long terme.

Par investissement durable au sens de la classification élaborée par la compagnie depuis 2020 et mesurée depuis 2021 (dont on fait référence tout au long du rapport), on entend la part investie en obligations durables, actifs immobiliers certifiés,

fonds labellisés ou investissant exclusivement dans la transition énergétique verte, fonds thématiques ou à impact. Un suivi sur la totalité du portefeuille d'une trajectoire d'augmentation de cette proportion d'investissements considérés comme durables, est ainsi déployé dans le cadre d'un plan d'augmentation à 2025 et 2030.

Par investissement durable au sens de SFDR¹⁴, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Cette mesure est suivie depuis fin 2024 sur le périmètre du mandat obligataire géré par HSBC Global Asset Management (France).

◊ **La signature des PRI (Principles for Responsible Investment) par les sociétés de gestion partenaires**

HSBC Global Asset Management (France) a été parmi les premiers à adhérer aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI)¹⁵ en juin 2006, mettant à disposition des équipes de gestion, des informations relatives aux critères ESG utilisés dans l'appréciation des émetteurs, notamment en établissant des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement. HSBC Assurances Vie (France) travaille également avec des sociétés de gestion externes au Groupe. Les notes obtenues au titre des PRI par les sociétés de gestion sont également suivies.

Toutes les sociétés de gestions sont signataires des PRI. Toutefois certaines des initiatives dans lesquelles la compagnie, participe ne sont pas éligibles à la signature de ces principes ; ceci représente à peine 1,1% de nos investissements.

◊ **Les critères quantitatifs de notation ESG, carbone ou de température pour apprécier la mesure de la transition du portefeuille**

La prise en compte de ces critères s'applique aussi bien aux positions existantes qu'aux nouveaux investissements pour les mandats et fonds dédiés (classes d'actifs actions et obligations cotées) gérés pour le compte de la compagnie par HSBC Asset Management (France). Les scores ESG sont calculés avec une couverture minimale de 87% des

portefeuilles étudiés. Ces scores sont calculés sur les 3 piliers E,S et G grâce au fournisseur externe MSCI et une note propriétaire d'HSBC. Sur les 3 piliers E, S et G, la note propriétaire d'HSBC prend en compte des poids spécifiques au secteur du titre afin de prendre en considération des spécificités et enjeux sectoriels.

Les critères d'intensité carbone et de température sont également pris en compte pour tout nouvel investissement au sein des mandats obligataires.

◊ **Résultats quantitatifs clés de la politique d'investissement durable exécutée en 2024 au sein de HSBC Assurances Vie (France)**

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) s'engage à augmenter la part d'investissements durables de son portefeuille.

Ainsi, le montant des investissements verts, durables ou à vocation « sociale » dans le portefeuille s'élève à 2 115 M€ à fin 2024, contre 1 618M€ à fin 2023 incluant notamment :

- Les obligations labelisées Green Bond/ Sustainable Bond/Sustainable Linked Bond ou Social Bond,
- Les investissements immobiliers détenus via la SCI HSBC Assurances Immo, labellisés avec un label environnemental reconnu (HQE¹⁶ / BREAM¹⁷ / Green Globe¹⁸). Ainsi, à fin 2024, 35.6% des immeubles au sein de la SCI disposent d'une certification reconnue (HQE rénovation). En effet, HSBC REIM (France), fait partie d'instances pleinement impliquées dans l'amélioration énergétique et environnementale des immeubles. Pour plus d'informations sur la partie immobilier merci de se référer au rapport Loi Energie Climat de HSBC REIM (France), notamment son chapitre A.5 évoquant: <https://climate-transparency-hub.ademe.fr/dossier/hsbc-reim-france/>
- Les fonds thématiques (transition énergétique, santé ...), labelisés (ISR, Greenfin, etc...) ou à impact.
- La thématique de préservation, de restauration

14 Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier.

15 Les «Principes pour l'investissement responsable» ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels reflétant l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissements.

16 La certification HQE (Haute Qualité Environnementale) atteste qu'un bâtiment, un quartier ou une infrastructure prennent bien en compte les exigences et attentes liées aux enjeux de la ville durable. Elle traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère.

17 Label BBC (Bâtiment basse consommation) : les immeubles concernés par ce label répondent à un certain nombre de critères concernant la consommation énergétique des bâtiments et leurs émissions de CO2.

18 Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme.

de la biodiversité et d'agriculture régénérative est également prise en considération à travers le fonds de capital naturel.

Les investissements durables d'HSBC Assurances Vie (France) par catégorie d'actif ajoutés au portefeuille en 2024 sont les suivants :

Le Mandat Obligataire

- 13 titres « Green Bonds¹⁹ » (sur des émetteurs dans des secteurs aussi variés que les émetteurs souverains, la banque, l'énergie, la restauration collective, l'immobilier, le transport) ont été souscrits tout au long de l'exercice 2024 pour un total d'investissement de 97,6M€ (en prix d'achat)
- Par ailleurs, 2 titres « Social Bond²⁰ » ont été souscrits sur un émetteur souverain et sur un émetteur du secteur de la mobilité inclusive pour 21,1M€
- 3 Sustainable Bonds²¹ sur des émetteurs gouvernementaux ou assimilés pour un montant de 98,8M€

HSBC Assurances Vie (France) a continué, d'augmenter les investissements en obligations durables pour un total de 217,5M€ au 31/12/2024 soit 22% des réinvestissements obligataires de l'année.

L'investissement Immobilier

Près de 376 M€ (soit 57% du portefeuille d'actifs immobiliers de la SCI) sont labellisés (immobilier en direct) suivant des critères de durabilité et d'efficacité énergétique.

Investissement en dette privée

Au cours de l'année 2024, un travail a été effectué avec l'aide de la société de gestion partenaire Sienna IM pour transformer le fonds dédié HAV

Filo 2 (224M€) en fonds à impact dont l'objectif est de suivre et quantifier l'impact de ses cibles d'investissement dont la raison d'être est souvent directement inscrite dans les Objectifs de Développement Durable (ODD)²². Lancé en 2016, le fonds HAV Filo 2 est destiné à financer l'investissement dans des biens d'intérêts collectifs répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le fonds cible plusieurs ODDs via le financement de collectivités locales et d'acteurs publics locaux dont l'impact social et environnemental des actions est reconnu : logement social, traitement de l'eau et des déchets, économies d'énergies, préservation de la biodiversité, ou rénovation énergétique des bâtiments.

En devenant un fonds à impact en 2024, ce dernier a ainsi adopté une approche structurée autour des trois piliers fondamentaux d'une démarche à impact : intentionnalité²³, additionnalité²⁴ et mesurabilité²⁵. Les gérants du fonds ont choisi des indicateurs clés de performance en lien avec l'intentionnalité et l'additionnalité du fonds :

- ODD 3 Santé : Nombre de lits d'hôpitaux auxquels les financements ont participé
- ODD 4 Education : Nombre d'établissement scolaires labelisés Etablissements en Démarche de Développement Durable
- ODD 11 Villes durables : Economie de CO2, nombre de logements sociaux
- ODD 15 Vie terrestre : Type de document d'urbanisme existant (carte communale / Plan d'occupation des sols / plan climat-air-énergie territorial ...) avec comme objectif d'évaluer le pouvoir régulateur des collectivités

Investissement en actions non cotées

Dans la continuité de son engagement en faveur d'une transition durable et responsable, HSBC Assurances Vie (France) a continué d'investir au

19 Green bonds : obligations vertes dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets environnementaux liés notamment à la transition énergétique et écologique. Social Bonds : Les social bonds sont des obligations qui présentent un intérêt social. Sustainable bonds : Les Sustainable Bonds revêtent toutes les caractéristiques d'un titre de créances. Ils sont émis dans le but de financer un ou plusieurs projets existants ou nouveaux, identifiables et qualifiés de "durables".

20 Social Bonds : Les social bonds sont des obligations qui présentent un intérêt social.

21 Sustainable bonds : Les Sustainable Bonds revêtent toutes les caractéristiques d'un titre de créances. Ils sont émis dans le but de financer un ou plusieurs projets existants ou nouveaux, identifiables et qualifiés de "durables".

22 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés par les Nations Unies en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Ces objectifs couvrent des domaines variés tels que l'éducation, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau potable, l'action climatique et la paix mondiale.

23 L'intentionnalité, selon la définition du GIIN Global Impact Investing Network, correspond à la volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable.

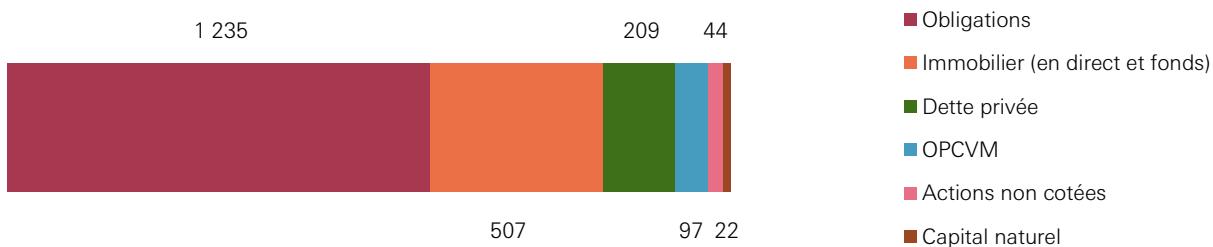
24 L'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités

25 La mesure d'impact correspond à l'évaluation des externalités sociales et/ou environnementales des investissements, à l'aune des objectifs d'impact intentionnellement poursuivis par l'investisseur

cours de l'année 2024 dans des fonds thématiques et à impact : Demeter Climate Infrastructure Fund (10m€ engagés) et HSBC Alternative Impact Basket Fund (15m€ engagés). Ces investissements s'inscrivent dans une approche multisectorielle visant à soutenir des solutions innovantes dans les domaines des énergies renouvelables, de la gestion des déchets, de la mobilité électrique ainsi que de la gestion de l'eau et du changement climatique. Ces 2 fonds sont classés Article 9 au sens de la réglementation SFDR²⁶.

Graphique 1.3 : Détail des investissements durables, Fonds euros produit d'épargne et Fonds euros produits retraite

Données au 31/12/2024 en M€ d'euros, Direction des Investissements



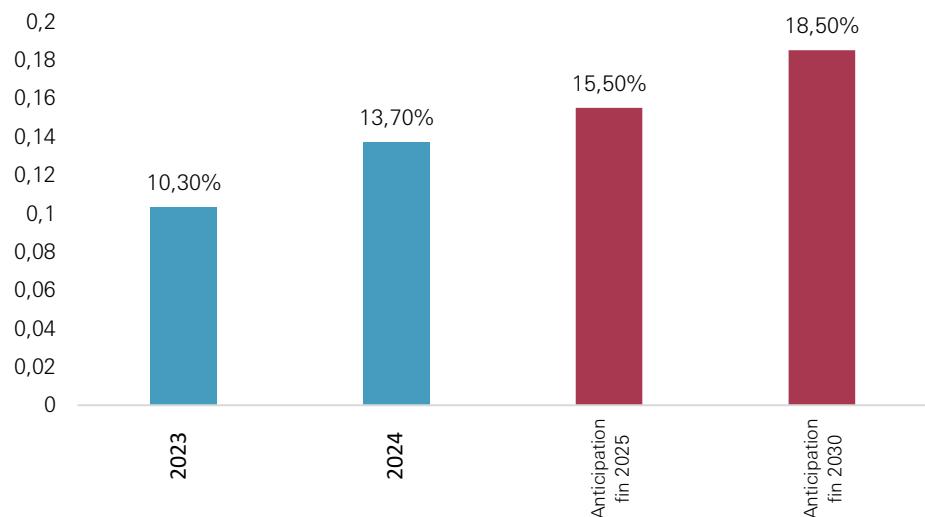
◊ Plan d'investissement à horizon 2025 et 2030

Le graphique représente les parts d'investissements durables en valeur de marché projetées jusqu'à 2030. La réalisation de ces investissements est soumise à la réalisation des études et due diligences habituelles et à l'approbation des comités dédiés. En outre, ces investissements dépendent des conditions de marché qui peuvent évoluer au cours du temps.

Graphique 1.4 : Part des investissements durables dans Fond euros produit d'épargne et Fond euros produit retraite

Données au 31/12/2024, Direction des Investissements

• Des objectifs à fin 2025



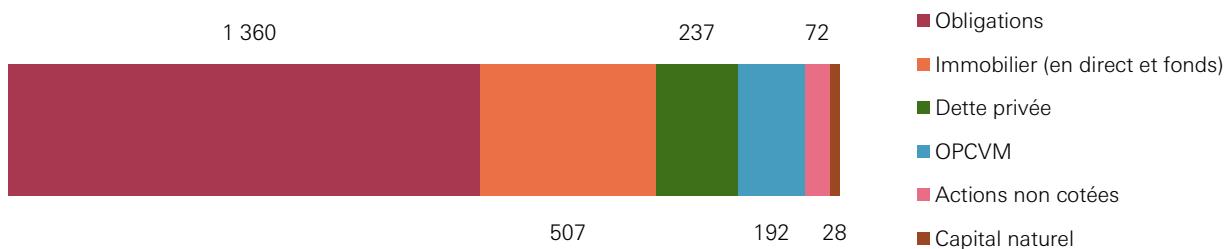
Cette projection à fin 2025 s'élèverait à environ 2 400 M€, soit entre 15% et 16% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des hypothèses d'évolutions macroéconomiques définies au sein de la politique d'investissement.

Cette projection anticipe :

- o environ 160 M€ de nouveaux engagements et investissements sur les actifs de diversification (actions cotées et non cotées durables).
- o 125 M€ de nouveaux investissements au titre du portefeuille obligataire.

26 La SFDR, ou Règlement sur la Divulgation d'Informations en Matière de Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence et la durabilité dans le secteur financier.

Graphique 1.5 : Détail des investissements durables anticipés à fin 2025
Fond euros produit d'épargne et Fond euros produit retraite
 Données au 31/12/2024 en millions d'euros, Direction des Investissements



- **Des objectifs pour 2026-2030 :**

Environ 2 960M€ pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2030 soit entre 18% et 19% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des hypothèses d'évolutions macroéconomiques définies au sein de la politique d'investissement 2025.

Cet objectif se décompose comme suit, à encours gérés constant :

- environ 340 M€ au titre du portefeuille obligataire.
- 220 M€ au titre d'actif de diversification (actions cotées et non cotées durables) et en immobilier « vert ».

◊ **Une notation ESG à partir de fournisseur de données externes, complétée par une méthode de notation ESG interne développée et mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC**

Depuis 2007, HSBC Global Asset Management (France) intègre, en complément des fondamentaux financiers, les critères ESG dans l'analyse des titres financiers dans le cadre de ses stratégies gérées de manière active fondamentale.

Les scores ESG élaborés par HSBC Global Asset Management (France) couvrent 87% des actifs de l'assureur en représentation des engagements des Fonds euros, et 94% des Unités de Comptes gérées par HSBC Global Asset Management (France) et référencées sur les contrats d'assurances proposés par HSBC Assurances Vie (France).

Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. En s'appuyant sur les notations de MSCI sur le marché, HSBC Global Asset Management (France) produit pour chaque émetteur une note agrégée sur les piliers E, S et G. À fin décembre 2024, plus de 13 000 émetteurs d'instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles à tous les analystes et gérants de la société de gestion partenaire. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent des prises de décisions d'investissement plus avisées.

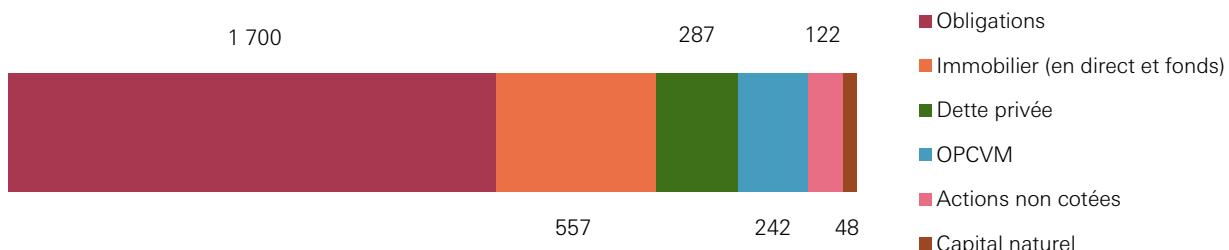
L'ensemble des fournisseurs de données sont listés dans le rapport Loi Energie Climat d'HSBC Global Asset Management (France) sur le site ici.

- **Focus sur la méthode ESG du fournisseur de données MSCI**

Les scores ESG communiqués par HSBC Global Asset Management (France) sont pris en compte par la Compagnie d'Assurances dans l'appréciation du risque ESG de ses actifs. Chaque score est établi suivant une échelle de notation qui varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note et sont appréciés par la compagnie de la façon suivante :

- Utilisation des scores individuels sur chacun des piliers E, S G fournis par le fournisseur de données MSCI qui est une mesure indépendante d'HSBC communément utilisée sur le marché.

Graphique 1.6 - Détail des investissements durables anticipés à fin 2030
Fond euros produit d'épargne et Fond euros produit retraite
 Données au 31/12/2024 en millions d'euros, Direction des Investissements



- o Utilisation du score ESG ajusté au regard de l'industrie d'appartenance de l'émetteur (MSCI Industry-Adjusted ESG Score). Ce score est construit à partir des scores individuels E, S et G puis ajusté afin de prendre en compte le positionnement de l'entreprise considérée au regard de ses pairs de l'industrie (secteur). Ainsi, une entreprise est reclassée de 1 à 10 par rapport à ses pairs pour un secteur/industrie donné. Cette méthode décorrèle donc ce score par rapport aux scores individuels, le score ESG peut être significativement supérieur ou inférieur aux différents piliers individuels et s'analyse comme une méthode "Best In Class"²⁷, plus la note est élevée au niveau d'un portefeuille plus le portefeuille est exposé aux titres les plus vertueux chacun relativement à son secteur d'activité.

- o Utilisation des scores HSBC MSCI ESG. Les scores MSCI E, S & G individuels sont combinés pour produire une notation ESG globale, en utilisant un schéma de pondération spécifique à chaque secteur, établi par HSBC Global Asset Management (France) à partir d'une analyse de chacun des 30 secteurs et de leurs enjeux ESG.

Au total, le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille. Les scores des gouvernements et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S qui sont pondérés. Pour ces derniers, le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

- **Notation ESG et répartition des actifs des supports en euros au 31/12/2024**

Une notation ESG agrégée est disponible au niveau des supports en euros.

Cette notation peut être établie uniquement sur les actifs gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) - mandats, fonds dédiés et collectifs sur les

classes d'actifs obligations et actions cotées soit 68.2% ou 71.5% de l'actif hors supports en unités de compte.

Cette notation se décline aussi bien à partir de la donnée brute des fournisseurs externes qu'à partir des notes suivant la méthode d'HSBC Global Asset Management (France). À noter que pour les titres émis par des régions et collectivités locales, aucune note n'a été attribuée à ce jour.

o Canton Fonds euros produit épargne

Suivant les données du fournisseur externe (MSCI)²⁸, le canton Fonds euro épargne obtient une note ESG agrégée en légère baisse à 7.03 en 2024 contre 7.15 en 2023 avec un taux de couverture de 87%. Pour l'indice de référence agrégé, la note ESG suivant la même méthode est de 6.83 en 2024 contre 6.72 en 2023. Nous constatons une légère dégradation de la note ESG du portefeuille entre 2023 et 2024 mais la note qui reste toutefois supérieure à celle de l'indice de référence agrégé. Ces notations moyennes sont établies par HSBC Global Asset Management (France) et ne sont pas retravaillées par la compagnie d'assurances.

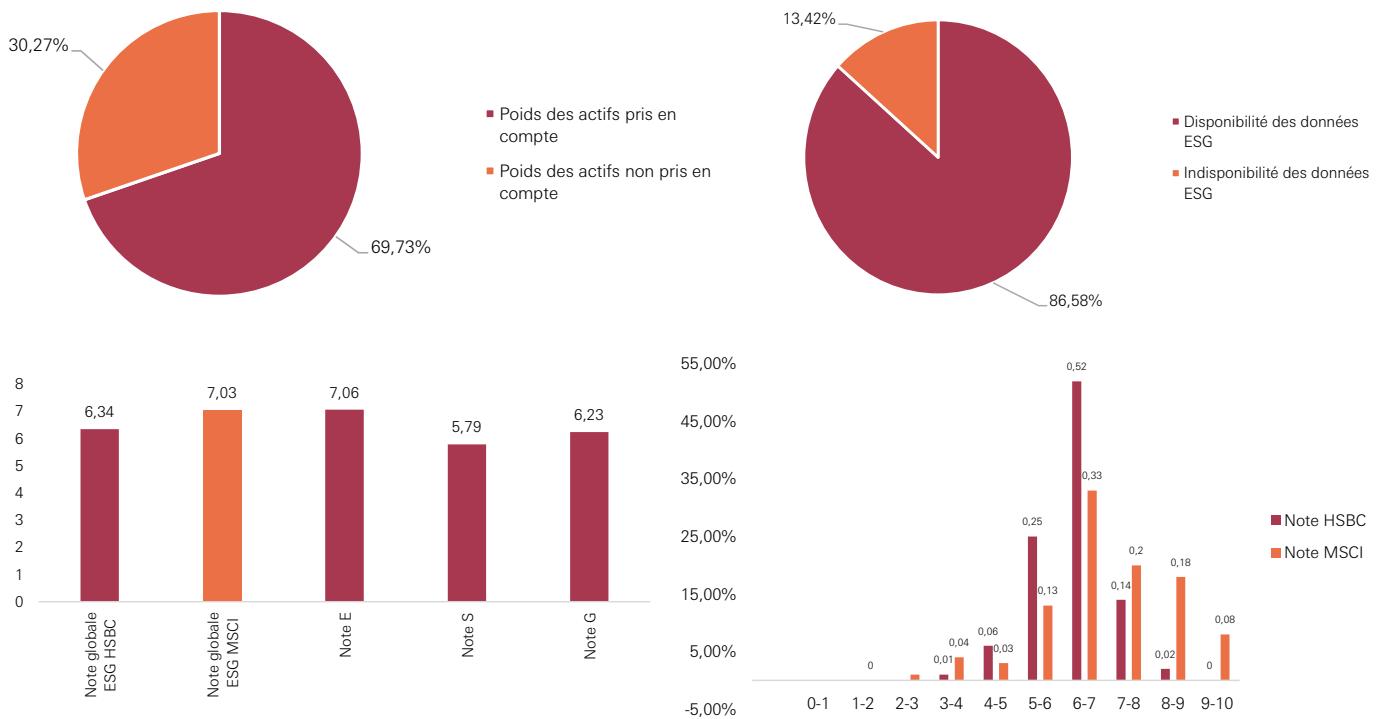
Suivant la méthode d'HSBC Global Asset Management (France), le canton Fonds euro épargne obtient une note agrégée ESG de 6.34 en 2024 contre 5.89 en 2023 avec des notations individuelles des piliers E / S / G respectivement de 7.06 / 5.79 / 6.23. Pour l'indice de référence agrégé, la note ESG suivant la même méthode est de 6.64 en 2024 contre 6.18 en 2023. Nous constatons une augmentation significative des scores ESG en 2024 par rapport à 2023, augmentation d'un même ordre de grandeur sur le portefeuille du fonds Euro épargne et sur son indice de référence agrégé.

Par ailleurs 52% des investissements du canton présentent une note ESG comprise entre 6 et 7 ; 16% ont une note supérieure à 7. Cependant 7% des investissements ont une notation au plus égale à 5.

²⁷ L'approche Best-in-class qui priviliege les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

²⁸ MSCI Morgan Stanley Capital International est un fournisseur mondial d'indices d'actions, de titres à revenu fixe, d'indices immobiliers, d'outils d'analyse de portefeuilles multi-actifs, de produits ESG et climatiques.

Graphique 1.7 : score ESG sur Fonds euros produit épargne
Données au 31/12/2024



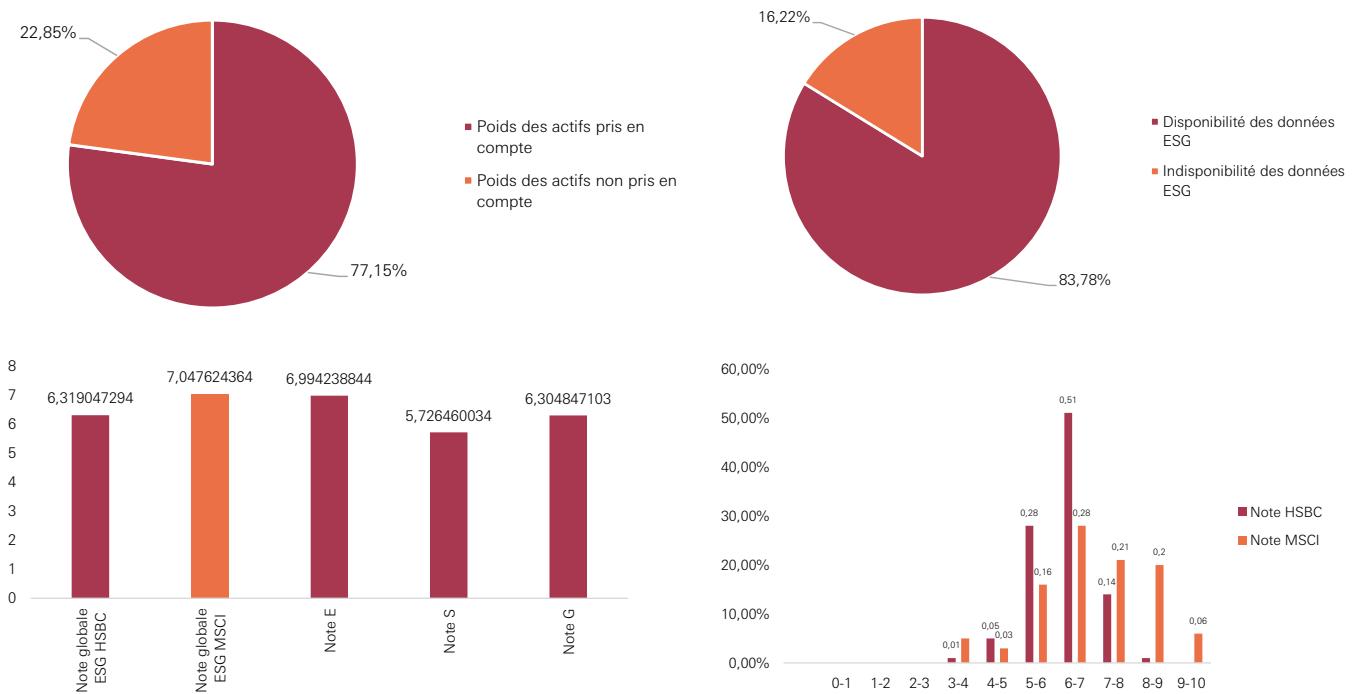
- **Canton Fonds euros du produit retraite PERin**

Suivant les données du fournisseur externe (MSCI), le canton euros du fonds PERin obtient une note ESG agrégée stable de 7.05 en 2024 contre 7.04 en 2023 pour une couverture globale des portefeuilles considérés de 84%. Pour l'indice de référence agrégé, la note ESG suivant la même méthode est de 6.79 en 2024 contre 6.07 en 2023.

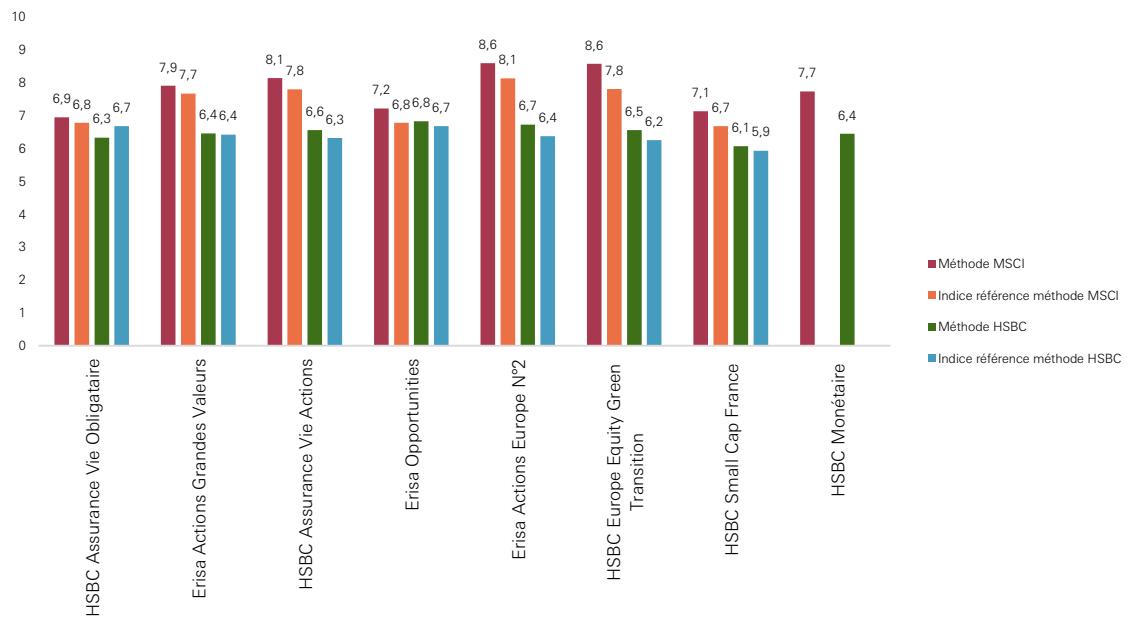
Suivant la méthode HSBC Global Asset Management (France), ce même canton a une note ESG de 6.32 en 2024 contre 5.89 en 2023, avec des notations individuelles des piliers E / S / G respectivement de 6.99 / 5.73 / 6.30. Pour l'indice de référence agrégé, la note ESG suivant la même méthode est de 6.65 en 2024 contre 6.18 en 2023. Nous constatons une augmentation significative des scores ESG en 2024 par rapport à 2023 mais qui se concrétisent suivant le même ordre de grandeur aussi bien sur le portefeuille du fonds Euro épargne que sur son indice de référence agrégé.

66% des investissements du canton ont une note supérieure à 6. Cependant 8% des investissements ont une notation au plus égale à 5.

Graphique 1.8 : score ESG sur le Fonds euro contrat PERin
Données au 31/12/2024



Graphique 1.9 : Synthèse note ESG
Données au 31/12/2024



❖ Résultats du suivi renforcé des titres en risque de violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Pour identifier les émetteurs qui ne seraient pas conformes à au moins l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, HSBC Global Asset Management (France) a recours au fournisseur de données ESG Sustainalytics²⁹ qui évalue le degré de conformité des sociétés à ces principes avec un suivi de 8 000 émetteurs. Les émetteurs identifiés sont soumis à une analyse renforcée dont les conclusions permettent

²⁹ Sustainalytics est un fournisseur de données permettant d'analyser et de classer les entreprises cotées en fonction de leur performance environnementale, sociale et liée à leur gouvernance. Parmi son large panel d'offre, ce fournisseur permet notamment d'identifier les entreprises non conformes à un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

de prendre la décision finale d'intégration dans la liste d'exclusion ainsi que l'éventuelle stratégie de sortie de l'exposition, le cas échéant.

Sur le périmètre des mandats, fonds dédiés et collectifs sur les classes d'actifs obligations et actions cotées, 2 titres obligataires dans le secteur bancaire (tous les deux à maturité 2030) sont en non-conformité avec le 10ème principe du pacte mondial des Nations Unies qui concerne la lutte contre la corruption.

Ces titres ont donc été intégrés à la liste de surveillance renforcée pour être gardés jusqu'à maturité avec l'objectif de recouvrer la valeur d'achat. Tout réinvestissement sur ces émetteurs est strictement interdit.

1.2. Les moyens retenus pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte

La compagnie dispose, sur son site public, d'une page d'informations destinée aux clients sur les critères ESG intégrés à l'offre des unités de comptes des produits d'assurances vie et de retraite.

Cette page porte sur les supports durables référencés dans les contrats d'assurances, leurs documents d'information précontractuelle, ainsi que, lorsqu'appllicable, leur documentation en termes de durabilité et leurs rapports périodiques de durabilité.

Ces informations sont disponibles à l'adresse : <https://assurancesvie.hsbc.fr/contract-information/>

Les annexes financières, intégrées dans les Conditions Générales/Notice d'information des produits et présentant les unités de compte disponibles, permettent également d'indiquer quels fonds promeuvent des caractéristiques Environnementales ou Sociales ou ont un objectif d'investissement durable (article 8 et 9 du Règlement SFDR).

Par ailleurs des informations ponctuelles sont données aux clients grâce à différents supports de communication : courrier électronique, courrier postal, actualités sur le site institutionnel.

Dans la « Lettre HSBC Assurances », jointe aux relevés de compte annuels envoyés aux clients début 2024, la compagnie a rappelé son engagement de suivi continu des unités de compte

³⁰ Article 6 : Cet article concerne généralement la description du problème ou du contexte qui justifie le rapport. Il peut s'agir d'une analyse de la situation actuelle, des raisons qui ont conduit à la nécessité du rapport, ou des objectifs que le rapport vise à atteindre.

Article 8 : Cet article traite souvent de la méthodologie utilisée pour mener le travail décrit dans le rapport. Il explique comment les informations ont été recueillies, les sources utilisées, et les méthodes d'analyse appliquées.

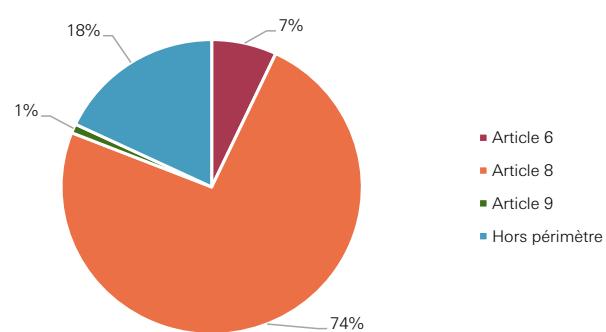
référencées, notamment quant à leur adéquation aux besoins clients, et quant à leur adhérence avec ses objectifs en termes de durabilité, et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

1.3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 de SFDR

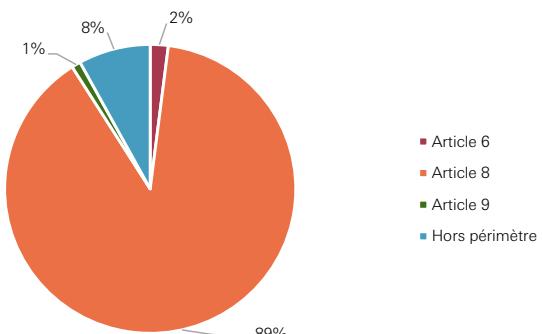
Graphique 1.10 : Classification SFDR

Données au 31/12/2024

Canton Fonds euro produit épargne



Canton Fonds euro produit PERin



Les actifs "hors périmètre" sont principalement constitués d'instruments financiers détenus en direct et de la SCI (Société Civile Immobilière) propriétaire qui ne sont pas éligibles à une classification SFDR.

Entre 2023 et 2024, la proportion de fonds classés Article 6³⁰ a diminué passant de 12% à 7% sur le canton Fonds euro produit épargne et de 8% à 2%

sur le canton Fonds euro du produit retraite PERin. En parallèle, la part de fonds Article 8 a augmenté de 71% en 2023 à 76% en 2024 sur le canton Fonds euro produit épargne et de 82% en 2023 à 89% en 2024 sur le canton produit retraite PERin. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation du poids du mandat obligataire classé Article 8 dans les portefeuilles de ces deux cantons. La part de fonds Article 9 est restée, quant à elle, relativement stable.

❖ Offre produit d'assurances vie et de retraite

Au 31 décembre 2024, les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en cours de commercialisation promeuvent tous des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de « SFDR » car ils réfèrent au moins un support promouvant des telles caractéristiques ou ayant pour objectif l'investissement durable au sens de SFDR. Il s'agit des contrats suivants :

- HSBC Essentiel 2 ;
- HSBC Evolution Patrimoine Vie 2 ;
- HSBC Evolution Patrimoine Capitalisation 2 ;
- HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2 ;
- HSBC Stratégie Patrimoine Capitalisation 2 ;
- HSBC Private Assurance 2 ;
- HSBC Private Capitalisation 2 ;
- HSBC Stratégie Retraite.

À fin décembre 2024, les encours en unités de compte promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ou ayant pour objectif l'investissement durable représentent 3,15 milliards d'euros, soit environ 45,5% des encours en unités de compte de la compagnie, en retrait de 9 points par rapport au 31/12/2023. Cette évolution tient compte des effets de marché.

Sur les contrats d'épargne et de retraite, 54 unités de compte (soit 38% de l'ensemble de l'offre total proposé aux clients) promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) et/ou ont pour objectif l'investissement durable ou la réduction des émissions de carbone (article 9) au regard de SFDR.

Article 9 : Cet article présente généralement les résultats de l'analyse ou les constatations faites lors de l'étude. Il peut s'agir de données chiffrées, de conclusions tirées, ou d'observations détaillées.

31 Crée par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles.

32 le label investissement socialement responsable (ISR) certifie les fonds qui répondent au mieux aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

33 Le label « Towards Sustainability » combine trois exigences: la transparence, l'analyse ESG sur l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles. L'octroi du label « Towards Sustainability » offre à l'investisseur la garantie d'investir dans des sociétés ayant une stratégie de durabilité bien définie, et qui mènent une politique de durabilité transparente au niveau environnement, politique sociale et bonne gouvernance.

34 Le label Finansol a été créé en 1997 par l'association FAIR (anciennement Finansol), avec pour objectif de « distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.» S'il certifie donc les fonds, il ne labellise cependant pas les associations, entreprises et établissements dans leur ensemble.

35 Promulguée en octobre 2023, la loi Industrie verte vise à accélérer la réindustrialisation du pays, dans le respect de l'environnement, et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe

Sur les unités de comptes d'HSBC 8 fonds sont labellisés dont 7 sur le label ISR : le fonds HSBC Responsible Investment Funds Europe Equity Green Solutions n'a pas conservé son label ISR toutefois son label GreenFin³¹ a été maintenu. Parmi les 54 unités de compte disponibles, 16 sont classées dans les catégories Article 8 et Article 9 (12 fonds Article 8 et 4 fonds Article 9). Sur ces 16 fonds, 8 sont labellisés ISR³², 1 est doublement labellisé ISR et Towards Sustainability³³, 1 est doublement labellisé Towards Sustainability et Green Transition³¹, 1 est labellisé Towards Sustainability, et 1 est labellisé Finansol³⁴.

Conformément aux attendus de la Loi Industrie Verte³⁵, la Compagnie a également lancé le 24/10/2024, 3 nouveaux profils de gestion pour l'assurance-vie/capitalisation, et 4 nouveaux profils de désensibilisation pour le Plan d'Epargne Retraite individuel, en architecture ouverte, dont les allocations proposent des fonds :

Article 8 au regard de SFDR, avec Label ISR :

- HSBC Responsible Investment SRI Global Equity ;
- HSBC Responsible Investment SRI Euroland Equity ;
- HSBC Responsible Investment SRI Euro bond;
- HSBC Responsible Investment SRI Euro Equity (label Towards Sustainability également).

Ainsi que les fonds article 8 au regard de SFDR :

- HGIF Global Equity Sustainable Healthcare (objectif d'investissement durable et social qui vise à améliorer l'accessibilité financière des soins de santé) ;
- HGIF Global Emerging Markets Equity (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) ;
- HGIF Euro High Yield Bond (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) ;
- HGIF Global Emerging Markets Local Debt (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) ;
- Allianz Thematica (promotion des caractéristiques environnementales ou

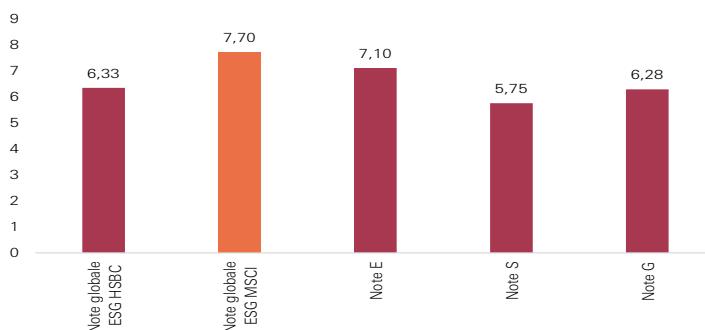
- sociales) ;
- Fidelity Global Financial Services (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) ;
- Amundi ESG Improvers (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) ;
- Pictet Premium Brands (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales, labélisée Towards Sustainability).

Pour compléter la gamme d'Article 9, qui comprend actuellement le fond HSBC GIF Global Equity Circular Economy, HSBC Assurances Vie (France) a renforcé son offre avec le fond HGIF Global Sustainable Long Term Equity.

Les notes ESG sont disponibles selon la méthodologie proposée par MSCI, et selon la méthodologie élaborée par HSBC Global Asset Management (France) :

- Le taux de couverture de la notation s'élève à 94% des UC gérées par la société de gestion partenaire, soit 95% des encours des unités de compte ;
- La note ESG globale a été obtenue en pondérant les notes ESG propres à chaque fonds par leur poids dans l'encours total en unités de compte du portefeuille de la compagnie assurance.

Graphique 1.11 : Notation ESG agrégée des UC gérés par HSBC Asset Management
Données au 31/12/2024



Les principes de vérification relative à la classification des unités de compte sont décrits dans les tableaux ci-dessous

Tableau 1.2 Process de vérification des fonds de HSBC Global Asset Management (Finance)

	Art.6	Art. 8/9
Critères «Sustainable Investment» (adhérence aux critères ESG HSBC et/ou cohérence de la promesse éventuelle du fonds)	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>Tous les fonds «Sustainable Investment» (SI) approuvés par Global Management Selection (GMS) doivent répondre aux critères quantitatifs et qualitatifs «SI» définis par le groupe HSBC pour leurs catégories respectives pour être classifiés comme tel.</p> <p>En fonction de leur promesse d'investissement responsable, ces fonds auront des objectifs de durabilité différents. GMS évalue ces fonds sur la base de leurs objectifs de catégorie, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints.</p> <p>GMS conduit des diligences raisonnables avancées sur les fonds identifiés «Sustainable Investment» qui intègrent plus de 10% d'exposition directe dans des entreprises liées au charbon thermique.</p> <p>De plus, des critères d'exclusion sont appliqués pour les armes controversées, contrevenants UNGC, et charbon thermique.</p> <p>Ces évaluations font l'objet d'actualisations périodiques.</p>
Politique «Oil & Gas» ³⁶ et «Power & Utilities» ³⁷ Dernière mise à jour : juin 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>GMS vérifie l'adhérence des investissements, pour chacun de ses fonds Articles 8 ou 9, aux politiques Oil & Gas et Power & Utilities du groupe HSBC, au moins annuellement.</p> <p>NB : la vérification de l'adhérence aux politiques renouvelées en mars 2024 se fera au fil de l'eau, jusqu'à révision de tous les fonds face à ces nouveaux critères.</p>
Politique «Charbon» Dernière mise à jour : janvier 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>GMS vérifie l'adhérence des investissements, pour chacun de ses fonds Articles 8 ou 9, à la politique "Charbon" du groupe HSBC, au moins annuellement.</p>
Fréquence des contrôles		<p>HSBC Global Asset Management (France) comme les sociétés de gestion externes : au moins annuellement, avec contrôle ad hoc en cas d'informations négatives ou d'alerte quelconque sur une société de gestion ou un fonds.</p> <p>Le comité GMS se réunit tous les mois pour exposer ses analyses et formuler collégialement une recommandation quant aux fonds et/ou aux sociétés de gestion.</p> <p>HSBC Assurances Vie (France) reçoit une confirmation d'approbation par GMS du statut des fonds SI au moins une fois par mois, et est notifiée de toute perte d'approbation en cours d'année à l'issue du comité GMS correspondant</p>

36 secteur pétrolier et gazier

37 Énergie et Services Publics

Tableau 1.3. Process de vérification des fonds des sociétés de gestion externe

	Art.6	Art. 8/9
Critères «Sustainable Investment» (adhérence aux critères ESG HSBC et/ou cohérence de la promesse éventuelle du fonds)	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>Tous les fonds «Sustainable Investment» (SI) approuvés par GMS doivent répondre aux critères quantitatifs et qualitatifs «SI» définis par le groupe HSBC pour leurs catégories respectives pour être classifiés comme tel.</p> <p>En fonction de leur promesse d'investissement responsable, ces fonds auront des objectifs de durabilité différents. GMS évalue ces fonds sur la base de leurs objectifs de catégorie, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints.</p> <p>Global Manager Selection (GMS), conduit des due diligences avancées sur les fonds identifiés «Sustainable Investment» qui intègrent plus de 10% d'exposition directe dans des entreprises liées au charbon thermique (revenus liés à l'extraction de charbon thermique $\geq 10\%$ ou production d'électricité au charbon thermique $\geq 10\%$ de la capacité de production totale).</p> <p>De plus, des critères d'exclusion sont appliqués pour les armes controversées, contrevenants UNGC, et charbon thermique.</p> <p>Ces évaluations font l'objet d'actualisations périodiques.</p>
Politique «Oil & Gas» et «Power & Utilities» Dernière mise à jour : juin 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>GMS utilise les listes O&G et P&U pour sonder les sociétés de gestion, leur demandant un rationnel de leur exposition à ces entités dans le cadre de fonds identifiés «SI». En fonction des informations reçues, les sociétés de gestion sont appelées à justifier leurs investissements. Si des fonds sont investis dans des sociétés ciblées par ces listes, GMS conduira des investigations avancées (compréhension du rationnel et documentation).</p> <p>NB : la vérification de l'adhérence aux politiques et listes renouvelées en mars 2024 se fera au fil de l'eau, jusqu'à révision de tous les fonds face à ces nouveaux critères.</p>

Politique «Charbon» Dernière mise à jour : janvier 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	Global Manager Selection (GMS), en charge des contrôles sur les sociétés de gestion qui proposent des fonds et/ou mandats de gestion pour les clients Banque et Banque Privée, demande des réponses détaillées à un questionnaire Due diligence intégrant des éléments quant à l'investissement dans le charbon thermique. A l'aide de données Sustainalytics, GMS a contrôlé les sociétés de gestion de tous les fonds identifiés «SI», à la recherche de toute exposition des revenus ou de génération d'énergie à base de charbon (pour les entreprises concernées).
Fréquence des contrôles		HSBC Global Asset Management (France) comme les sociétés de gestion externes : au minimum annuellement, avec contrôle ad hoc en cas d'information négative ou d'alerte quelconque sur une société de gestion ou un fonds. Le comité GMS se réunit tous les mois pour exposer ses analyses et formuler collégialement une recommandation quant aux fonds et/ou aux sociétés de gestion. HSBC Assurances Vie (France) reçoit une confirmation d'approbation par GMS du statut des fonds SI au moins une fois par mois, et est notifiée de toute perte d'approbation en cours d'année à l'issue du comité GMS correspondant.

1.4 Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales obtention d'un label

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas directement signé de chartes.

Toutefois, l'assureur, en tant que membre de la ligne métier assurance du Groupe HSBC, adhère, depuis 2013 aux Principles Sustainable Insurance. Les principes pour une assurance durable (PSI) ont été lancés par les Nations Unies en 2012. Ces principes fournissent un cadre général pour l'industrie de l'assurance pour adresser les risques et opportunités en matière de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Les 4 principes pour une assurance durable sont : l'intégration des enjeux ESG dans les prises de décision dans le métier de l'assurance ; la collaboration avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG ; la coopération avec les régulateurs et les gouvernements pour promouvoir les enjeux ESG ; favoriser la transparence des informations communiquées.

De plus, les investissements de la compagnie d'assurance bénéficient des initiatives auxquelles adhère HSBC Global Asset Management (France), dans le cadre de sa gestion déléguée.

La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Global Asset Management (France) dans l'ordre chronologique. Ces initiatives influencent la manière dont la société de gestion gère les portefeuilles en France.

Tableau 1.4 : Initiatives chartes de place HSBC Global Asset Management (France) 2024

<p>2006 Principles for Responsible Investment</p>	<p>Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Global Asset Management (France) a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006. Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Global Asset Management (France) avait participé au groupe initial d'experts chargé d'élaborer ces principes. Nous nous sommes publiquement engagés à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, nous avons pris en compte les enjeux ESG dans nos processus d'analyse et de décision d'investissement, en intégrant nos analystes ESG dans nos équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes. Cette initiative influence la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.</p>
<p>2007 IIGC</p>	<p>Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)) : HSBC Global Asset Management (France) est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.</p>
<p>2017 Climate Action 100+</p>	<p>Climate Action 100+ : HSBC Global Asset Management (France) a été un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative collective sur cinq ans, menée par des investisseurs auprès d'émetteurs de gaz à effet de serre d'importance systémique et d'autres entreprises mondiales, qui ont l'opportunité de guider la transition vers des énergies propres et de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.</p>
<p>2019 One Planet Asset Manager Initiative</p>	<p>One Planet Asset Manager Initiative : HSBC Global Asset Management (France) est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Global Asset Management (France) a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.</p>
<p>2020 Finance for Biodiversity Pledge</p>	<p>Finance for Biodiversity Pledge : HSBC Global Asset Management (France) compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité, fixer des objectifs en matière d'impacts et publier un rapport d'ici 2025.</p>
<p>2021 Net Zero Asset Managers Initiative</p>	<p>Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) : HSBC Global Asset Management (France) est signataire de la NZAMI depuis 2021 et a publié une première série d'objectifs intermédiaires à l'échelle mondiale en 2022.</p>
<p>2023 Nature Action 100</p>	<p>Nature Action 100 : HSBC Global Asset Management (France) a rejoint la coalition d'investisseurs engagés sur la nature lancée à l'occasion de la COP de Kunming-Montréal. L'initiative internationale vise à lutter contre la perte de la nature et le déclin de la biodiversité actionnarial.</p>

❖ Axes d'amélioration 2025

- Renforcer la stratégie de durabilité en lien avec les capacités de communication au client afin de rendre éligible le Fonds euros des produits d'épargne et du PERin à la classification article 8 au sens de SFDR.
- Systématiser l'utilisation des indicateurs granulaires de durabilité comme outil d'aide à la décision d'investissement
- Renforcer la collecte d'information et l'analyse détaillée des critères de durabilité des UC

SECTION 2 : Informations relatives aux moyens déployés par l'entité

2.1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2024, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi le développement de son organisation pour renforcer le suivi des actions en matière de durabilité.

La Direction de la Stratégie et de la Durabilité coordonne cette organisation qui comprend des expertises en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG) au sein des équipes produits, investissements, opérations, risques, finance, conformité et juridique.

Le tableau ci-dessous présente les rôles et les responsabilités ainsi que les effectifs dédiés (nombre d'Équivalent Temps Plein - ETP) au sein de chaque direction. Cet effectif est de 6,6 ETP, stable par rapport à 2023, soit environ 3,3% de la masse salariale.

Tableau 3 : Rôles et gouvernance ESG dans la compagnie

Direction	Rôles	ETP
Direction de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Définit et coordonne le plan stratégique durabilité Identifie, pilote et contrôle les indicateurs ESG et réalise les analyses de performance Représente la 1ere ligne de défense en termes de gestion des risques ESG pour l'actif et le passif Parraine les sujets réglementaires en lien avec la gouvernance ESG et coordonne les publications réglementaires Réalise des analyses de performances ESG Pilote la mise en place opérationnelle des partenariats tiers propres aux sujets de durabilité Supervise la gouvernance des sujets extra financiers transverses Propose des modules de sensibilisation et de formation 	2,5
Direction des investissements	<ul style="list-style-type: none"> Définit et coordonne la politique d'investissement durable Suit les évolutions en matière de durabilité relative aux pratiques d'investissement sur le marché Intègre les risques ESG dans les choix d'investissements Participe aux travaux de place et représente la compagnie dans le groupe de travail de France Assureurs et AF2i sur les questions d'investissement responsable 	2
Direction Produits / Marketing	<ul style="list-style-type: none"> Définit et met en œuvre la proposition client sur les unités etc. Met à jour les documents d'informations destinés aux clients et les supports de communication marketing Contribue aux projets réglementaires ESG 	0,5
Direction des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Anime la relation avec les sociétés de gestion Collecte les publications des caractéristiques, objectifs et performances ESG des unités de compte proposées au sein des contrats d'épargne et de retraite 	0,5

Direction des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote les risques ESG de la compagnie et en réalise une cartographie • Revoit, en tant que seconde ligne de défense, les analyses de l'impact financier des risques ESG sur la valeur des actifs et des passifs • Réalise les travaux d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA¹ pour Own Risk Solvency Assessment) en incluant les scénarios de stress-test climatique 	0,5
Direction de la Conformité / Direction Juridique et fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la veille réglementaire sur les dispositions réglementaires françaises et européennes et conseille pour sa mise en œuvre • Suit les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et s'assure de leur mise en œuvre • Assure une veille sur les dispositions réglementaires françaises et européennes • Valide les communications externes et à destination des clients 	0,1
Direction Finance	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les données financières remontées dans le rapport Loi Energie Climat • Assure une cohérence des données financières de l'ensemble des rapports de la compagnie 	0,5

Afin de renforcer les effectifs dédiés et les expertises en matière d'analyse extra-financière HSBC Assurances Vie (France) a conclu un partenariat avec WeeFin, une fintech² à impact créée en 2018, qui a conçu une plateforme dédiée aux investisseurs professionnels. Cette plateforme SaaS³, d'agrégation, appelé ESG Connect, permet d'obtenir une information extra financière granulaire et un pilotage automatisé des analyses de performances de l'actif d'HSBC Assurances Vie (France).

La compagnie bénéficie également d'un outil permettant d'accéder aux différentes expertises de WeeFin comme des articles macroéconomiques, des modules de sensibilisation, des définitions et interprétations réglementaires et d'un accompagnement méthodologique à la qualification du risque climatique sur son portefeuille d'actifs.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur les expertises en matière de finance durable⁴ des partenaires au sein du groupe, en particulier celles de :

❖ **HSBC Global Asset Management (France)**⁵, à qui l'assureur confie en gestion plus de 75% de ses fonds euros. Plusieurs mandats et fonds dédiés ou collectifs (comme indiqué en section 1) suivent une approche Best in Class⁶, fondée sur des bases de données d'agences de notation externes⁷, et sur une analyse financière interne. La section 4 précise le rôle et les responsabilités de ce gestionnaire

2 Le terme Fintech est issu de la fusion des mots «finance» et «technologie» (financial technology), et désigne l'ensemble des nouvelles technologies financières utilisées pour améliorer les services financiers

3 SaaS : Le « Software as a Service », est un service basé sur le cloud l'utilisateur accède à une application directement via un navigateur internet.

4 La finance durable est un terme générique qui désigne des pratiques qui prennent en compte des critères « extra-financiers », en plus de critères financiers, dans l'analyse, la sélection et la gestion des investissements.

5 Un accès à la politique ESG d'HSBC Global Asset Management (France) est disponible à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr ; ces informations précisent en particulier l'adhésion aux principes pour un investissement responsable, l'appréciation des émetteurs via des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement, la signature du Montréal Carbon Pledge et la politique climat.

6 Best in Class : permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

7 S&P Trucost, MSC ESG research, ISS ESG, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Reve-nues, Iceberg Datalab (IDL), GAIA Research, Equileap, Denominator

en matière de stratégie d'engagement et de politique de vote.

les collaborateurs organisés par HSBC Continental Europe.

◊ **Global Management Selection (GMS)** qui valide des unités de comptes de l'offre produits d'épargne et de retraite et fournit des analyses quantitative et qualitative des critères ESG déclarés par les sociétés de gestion. GMS analyse en détail la politique de la société de gestion, le support et sa stratégie d'investissement. En cas de classification SFDR 8 ou 9⁸, ou de labellisation externe du fonds étudié, GMS porte une attention particulière aux politiques d'investissement des sociétés de gestion concernées, afin de valider que celles-ci reflètent bien les engagements communiqués et sont en ligne avec notre politique. Les unités de comptes référencées par la compagnie font également l'objet d'une revue annuelle. En cas de revue non concluante, des actions peuvent être prises par HSBC Assurances Vie (France), pouvant aller jusqu'au déréférencement de ces fonds.

◊ **La Direction du Développement Durable de HSBC Continental Europe** : forme et sensibilise les collaborateurs aux enjeux des questions environnementales et sociétales. Cette équipe gère également le programme de philanthropie.

◊ **La Direction des Ressources Humaines de HSBC Continental Europe** : gère et suit la politique de diversité et inclusion et met à disposition des formations diverses autour de la finance durable.

Aucun investissement direct en recherche et développement en Finance Durable n'a été fait par la compagnie en 2024. L'ensemble des dépenses directes relatives à l'organisation, au pilotage et à la formation s'élève à 174 050€ en 2024 par rapport à 42 000€ en 2023, hors prises en compte des ressources Groupe et des coûts liés à la sustainability academy⁹.

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité (formation du personnel, communication)

◊ Une formation obligatoire pour tous

8 Se référer à la section 1 du document

9 La sustainability academy traduite par « académie durabilité » est une plateforme de formation interne au groupe.

10 Le Greenwashing ou Eco-blanchiment est une pratique consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse pour améliorer son image.

11 AMF : Autorité des Marchés Financiers.

12 First Finance : Leader en digital learning certifiant, en partenariat avec les meilleures Grandes écoles dans les domaines de la Finance, la Stratégie d'entreprise et la Transition durable.

Au cours du deuxième trimestre 2024, un plan de formation obligatoire relatif à la durabilité a été lancé pour tous les collaborateurs d'HSBC en France, incluant HSBC Assurance Vie (France). Cette formation a traité des points suivants parmi lesquels les collaborateurs devaient choisir 2 modules. Les modules ont été regroupés en plusieurs thèmes :

- Introduction sur les risques climatiques et sur la durabilité ;
- L'économie circulaire ;
- La gestion de l'eau ;
- Le greenwashing¹⁰ ;
- Le capital naturel et la biodiversité.

Cette formation a été suivie par 100% des collaborateurs.

◊ Une formation obligatoire pour tous les collaborateurs organisés sur le greenwashing.

La formation vise à :

- Améliorer la compréhension du greenwashing et de ses implications ;
- Doter les collaborateurs des connaissances nécessaires pour identifier les risques de greenwashing, les éviter et faire de la pédagogie auprès des clients ;
- Favoriser une culture de durabilité et de conduite éthique au sein du groupe HSBC.

◊ Une certification de l'AMF¹¹ Finance Durable organisée par HSBC Assurances Vie (France).

L'intégralité de l'équipe Investissement a obtenu le certificat de la formation AMF Finance Durable au cours de l'année 2024. La formation est définie par First Finance¹² pour un public souhaitant disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable, en comprendre les concepts essentiels et acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées.

◊ Une formation animée par la fintech WeeFin sur le thème de la réglementation extra-financière.

Une cinquantaine de collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) a suivi une formation sur la réglementation extra-financière en septembre 2024. La formation a permis de renforcer les connaissances

relatives les connaissances relatives aux réglementations françaises et européennes en particulier le règlement européen SFDR (défini en section 1), et la taxinomie de l'Union Européenne, qui orientent les entreprises vers des pratiques financières responsables et transparentes. Par ailleurs, elle incluait également une présentation du greenwashing en relation avec le modèle d'affaires de HSBC assurances Vie (France) au travers de cas pratiques concrets.

La formation devait être validée par un test en obtenant la note minimum de 8/10.

❖ **Sensibilisation à l'empreinte numérique.**

La compagnie définit et pilote l'indicateur d'émission carbone des courriels émis, reçus et supprimés. Fin 2024, cette empreinte s'élève à 56 tonnes de CO2 par rapport à 75 tonnes de CO2 en 2022. Avec un objectif de réduction à 23 tonnes de CO2 d'ici 2030, la compagnie va poursuivre ses efforts de sensibilisation à une meilleure gestion des boîtes courriels, telle que l'utilisation renforcée des plateformes de fichiers partagés et de messageries instantanées ainsi que l'archivage et le nettoyage réguliers des corbeilles des boîtes courriels.

Par ailleurs, les collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France) peuvent développer leurs compétences sur les sujets de durabilité grâce aux ressources déployées par le groupe HSBC. Avec la "Sustainability Academy", ils peuvent bénéficier de formations sur la stratégie du groupe HSBC, ses engagements, ses communications, ses politiques en matière de développement durable, et plus généralement sur les enjeux et les risques liés aux sujets ESG.

❖ **Axes d'amélioration 2025.**

- Poursuivre le plan de déploiement de l'AMF Finance Durable pour certains collaborateurs au sein des équipes produit, stratégie, finance et relations commerciales
- Poursuivre le programme de sensibilisation aux enjeux de durabilité avec l'animation de la fresque biodiversité et de l'atelier « Compte-gouttes »
- Former le Conseil d'administration d'HSBC Assurances Vie (France) aux enjeux de la Biodiversité en relation avec le modèle d'affaires de la compagnie
- Former l'ensemble des collaborateurs à la réglementation de la finance durable ou aux risques de durabilité selon leurs niveaux de connaissances déjà acquise - avec vérification des connaissances à travers un questionnaire avec un score minimum de 80%

SECTION 3 : Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères E, S, G au niveau de la gouvernance

3.1. Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance en matière de prises de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité.

HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi en 2024 l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de son organisation décrite en section 2.1.

Depuis 2022 la compagnie a mis en place une gouvernance extra-financière. Le Conseil d'administration et la Direction Générale de la société jouent un rôle moteur dans le déploiement de cette gouvernance. Dans le cadre de cet gouvernance les performances extra-financières sont reportées au comité exécutif. Les comités ci-dessous définissent la gouvernance :

◊ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'HSBC Assurances Vie (France) à partir de la stratégie proposée par la Direction générale et veille à leur mise en œuvre.

Il exerce une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Son approbation est sollicitée sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- les orientations stratégiques qui découlent de la stratégie globale du Groupe HSBC en termes :
 - de Transition Net Zéro1 ;
 - de promotion de la diversité et de l'inclusion pour les collaborateurs et les clients ;
 - et de gouvernance ;
- la politique d'investissement de la compagnie d'assurance ;
- l'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après).

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'assure que :

- le programme de la politique d'investissements durables est réalisé conformément aux orientations stratégiques ;
- les risques financiers et extra-financiers sont intégrés dans le processus de gestion des

risques liés aux décisions d'investissement, à savoir l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle et l'atténuation des principaux types de risques auxquels la compagnie est exposée.

Les propositions de nominations de candidats au mandat d'administrateur sont effectuées après une évaluation de l'aptitude individuelle du candidat, basée sur les critères d'honorabilité, de compétence, d'expérience, d'indépendance et de disponibilité, complétée d'une évaluation de l'aptitude collective du Conseil visant à s'assurer que celui-ci dispose collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience adéquates pour être en mesure d'assurer ses missions.

Ainsi, HSBC Assurances Vie (France) veille à la qualité de la composition de son Conseil d'administration : intégrité, expériences et compétences variées, compréhension du fonctionnement et de l'organisation de la compagnie, souci de l'intérêt social, implication dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer activement à la prise de décisions sont les caractéristiques fondamentales recherchées.

L'aptitude individuelle et collective des membres du Conseil d'administration est évaluée au moins une fois par an. Cette démarche a été formalisée dans la « Politique de nomination et d'évaluation de l'aptitude (compétence et honorabilité) », qui est revue chaque année.

L'ensemble des sujets ESG structurants pour la compagnie est présenté au Comité Exécutif de HSBC Assurances Vie (France) pour information générale et/ ou pour arbitrage.

◊ Le Comité Opérationnel ESG

Ce comité, a pour but de définir la feuille de route ESG de la compagnie HSBC Assurances Vie (France) et d'en suivre l'exécution opérationnelle avec l'ensemble des parties prenantes : Produits, Opérations, Investissements, Risques, Conformité, Juridique et Fiscal et Finance. Sous le secrétariat de la Direction de la stratégie, ce comité est bimensuel. L'ensemble des indicateurs de performances ESG et les actions courantes sont discutés. Des plans

1 L'initiative Transition Net Zero a pour objectif de donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone (situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone –sols, forêts, océan). Cette politique est en libre accès sur le site internet du Groupe HSBC via le lien <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy/becoming-a-net-zero-bank>

de remédiation sont proposés et pilotés le cas échéant. Ce comité reporte au comité exécutif de la compagnie. Il adresse également le rapport sur les indicateurs extra-financiers au comité mensuel de pilotage ESG d'HSBC Continental Europe et du groupe HSBC.

◊ **Les Comités Produits (épargne et protection)**

Les Comités Produits analysent les produits existants, leurs évolutions, l'adéquation de la tarification aux garanties proposées, et leur rentabilité. L'objectif est de valider les propositions de nouveaux produits ainsi que l'ensemble des évolutions nécessaires, incluant les offres à caractère ESG en lien également avec le principal distributeur des produits d'assurance de la compagnie. Ces comités sont présidés par la Directrice Générale Déléguée en charge du développement et de la Distribution, et rassemblent les fonctions suivantes : Produits, Actuariat, Investissement, Distribution, Conformité, Juridique et Fiscal, Opérations, Audit et Risques. Ces comités sont mensuels.

◊ **Le Comité de Gestion des Risques**

Le Comité de Gestion des Risques couvre l'ensemble des risques auxquels la compagnie d'assurance doit faire face. Il présente non seulement la cartographie de ces risques, y compris les risques émergents, mais aussi les niveaux d'appétit aux risques et le positionnement de la compagnie par rapport à ceux-ci. Les risques ESG sont analysés parmi l'ensemble des risques déjà identifiés. Le comité présente aussi les plans de remédiation le cas échéant, puis en fait une restitution fidèle au Comité d'audit et des risques (ce comité reportant directement au Conseil d'Administration).

Ce comité trimestriel est placé sous la responsabilité du Directeur des risques et rassemble : la Direction générale, les directions Produits & Développement, Actuariat, Finance, Investissements, Stratégie, Opérations, Contrôles administratifs, Conformité, Juridique et Fiscal, Gestion Actif-Passif et Audit.

◊ **Le Comité d'Approbation des Nouveaux Investissements**

Le Comité d'Approbation des Nouveaux Investissements est l'organe de gouvernance lors duquel est présenté pour approbation, le processus de diligence effectué concernant toutes les nouvelles initiatives d'investissement via des fonds (gestion

interne HSBC ou externe) et/ou nouvelles sociétés de gestion externes. Le processus de diligence inclus une analyse d'impact ESG au même titre que l'analyse opérationnelle de la société de gestion et de la stratégie d'investissement ciblée.

Ce comité se tient à un rythme bimensuel. Les participants à ce comité, présidé par la Directrice des investissements de la compagnie d'assurance, sont : la Directrice générale, les directions Produits & Développement, Finance, Risques, Conformité, Juridique et Fiscal, Gestion Actif-Passif et Audit ainsi que l'ensemble des membres de la Direction des investissements.

◊ **Le Comité des Investissements Financiers**

Le Comité des Investissements Financiers couvre la présentation et l'analyse des performances financières et extra-financières des actifs en portefeuille afin d'assurer une gestion prudente et une surveillance des investissements sur le portefeuille d'actifs hors unités de compte² de l'entité. Ce comité assure également le suivi des sociétés de gestions partenaires. Tout écart relevé par rapport à l'appétit au risque ou la politique d'investissement de la compagnie est ensuite remonté au comité Gestion Actif Passif pour les risques financiers et au Comité de Gestion des Risques pour les risques extra-financiers. Ce comité se tient à un rythme mensuel, il est présidé par la Directrice des investissements de la compagnie d'assurance, et inclut l'équipe Investissement, la Direction des Risques, la Direction Gestion Actif-Passif, et HSBC Global Asset Management (France) pour la revue des fonds et mandats qu'il gère pour le compte de la compagnie.

◊ **Le Comité d'Investissements Immobiliers**

Le Comité d'Investissements Immobiliers a pour but d'assister le Comité des Investissements Financiers sur le portefeuille d'actifs immobiliers confié au gestionnaire d'actifs immobiliers du Groupe HSBC en France (HSBC REIM (France)) et de vérifier son alignement avec l'appétit aux risques et la Politique d'Investissement. Ce Comité présidé par la Directrice des investissements de la compagnie se tient à un rythme trimestriel. Il rassemble, le responsable investissement immobilier, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité, et en invité HSBC REIM (France) pour la revue de la SCI³ et SCPI⁴ que cette entité gère pour le compte de la compagnie.

² C'est à dire sur les deux fonds en euros de la compagnie (celui dédié au PERin et celui de tous les autres contrats d'assurance vie ou de capitalisation).

³ Une SCI (Société Civile Immobilière) est une société civile permettant à ses associés de détenir et de gérer en commun un patrimoine immobilier.

⁴ Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif.

3.2. Informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

La compagnie a défini une politique de rémunération en ligne avec celle de sa maison mère HSBC Continental Europe. Cette politique est en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, de diversité et d'inclusion. Les objectifs de cette politique sont de :

- Parvenir à davantage de transparence en ce qui concerne les politiques de rémunération ;
- Promouvoir une gestion des risques saine et effective notamment en matière de durabilité ;
- Garantir des pratiques de rémunérations responsables et des règles d'équité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail ou un travail de même valeur ;
- Eviter ou gérer les conflits d'intérêts ;
- Protéger les intérêts des clients ;
- S'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive.

Les rôles et responsabilités liés au développement durable ont été définis pour un ensemble de fonctions internes les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG. Des objectifs précis liés à la durabilité et adaptés à leurs fonctions, sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. En complément, les objectifs annuels de l'ensemble des collaborateurs incluent le suivi d'une formation ESG obligatoire (qui a été décrite dans la section 2 de ce rapport).

Depuis 2023 HSBC Assurances Vie (France) a complété sa politique de rémunération par l'intégration formalisée d'objectifs de performances en lien avec les sujets de durabilité. L'ensemble de la politique et ces objectifs a été validés par le Conseil d'administration de HSBC Assurances Vie (France) en avril 2024.

L'ensemble de ces objectifs ESG est pris en compte dans l'évaluation de la performance annuelle, et leur atteinte pèse dans la rémunération annuelle globale. Les principes de la politique de rémunération du groupe HSBC en France sont consultables sur le site d'HSBC à la page 47 du Document d'enregistrement universel et Rapport Financier Annuel 2024 : [Gouvernance - À propos de HSBC | HSBC France](#)

Pour évaluer ces risques et la complétude de ces objectifs, HSBC Assurances Vie (France), a mis en place des indicateurs qui couvrent ses activités Assurance et ses fonctions support. Pour l'année 2024, ces indicateurs sont définis ci-après :

- Indicateurs climats communs avec HSBC Continental Europe :
 - Le niveau des émissions Carbone en tonnes de CO² ;
 - La consommation d'Energie en MWh ;
 - Les émissions Carbone liées aux voyages en tonnes de CO² ;
 - Le volume des déchets en tonnes ;
 - Le pourcentage des déchets recyclés ;
 - La consommation d'eau en m³ ;
 - L'achat de Papier en tonnes.
- Indicateurs spécifiques aux collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France) :
 - L'intégration d'une offre pour chaque classe d'actif définie dans les contrats d'assurance vie et de retraite ;
 - La part d'investissements durables dans l'actif général ;
 - La part d'encours en Unités de Compte ayant des critères ESG dans l'encours en Unité de Compte total des contrats d'assurance vie et de retraite ;
 - Le nombre d'impressions papier ;
 - L'empreinte numérique des courriels en tonnes de CO² ;
 - La part des fournisseurs externes ayant signé le code de conduite ESG du Groupe HSBC ou ayant leur propre code de durabilité ;
 - Le respect de la politique de déplacements professionnels privilégiant des alternatives écologiques lorsque c'est possible ;
 - La promotion d'initiatives de diversité et d'inclusion ;
 - La mise en place d'actions de formation et de sensibilisation favorisant l'engagement des salariés.

3.3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Le Conseil d'administration est une instance collégiale, mandatée collectivement par les actionnaires. Chacun de ses membres a l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de tous les actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise. Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an (trimestriellement) et chaque fois que des circonstances particulières l'exigent.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé de 7 membres, dont une majorité de femmes (4). Il comprend également 2 administrateurs définis comme indépendants au

regard de cinq critères retenus par le Conseil. Au-delà des critères d'indépendance et de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, la composition du Conseil d'administration traduit la volonté de la compagnie de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils variés et complémentaires.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dans sa version revue et approuvée par le Conseil en 2024, met l'accent sur l'implication du Conseil sur les sujets ESG.

Pour l'essentiel :

Un nouveau paragraphe « Composition du Conseil » a été créé, pour souligner que la composition du Conseil se doit de promouvoir la diversité, quelle qu'elle soit, notamment en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes et en intégrant au moins 2 administrateurs indépendants.

La liste des sujets traités au moins une fois par an par le Conseil a également été complétée par la Stratégie de durabilité et la politique d'investissement durable.

S'agissant du rôle du Président du Conseil, le Règlement intérieur du Conseil précise qu'il doit veiller à ce que règne au sein du Conseil une culture inclusive, excluant la partialité, la discrimination, l'intimidation et le harcèlement, et permettant que les avis de tous les administrateurs soient entendus et respectés. Le Règlement intérieur du Conseil affirme en outre l'importance de la formation des administrateurs, notamment en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

❖ **Axes d'améliorations pour 2025**

- Renforcer la communication et la bonne compréhension des indicateurs clés du pilotage de la performance extra financière de la compagnie
- Renforcer la formalisation de la stratégie ESG de la compagnie au travers d'une trajectoire plus précise d'atteinte d'un objectif de réduction des émissions de carbone
- Clarifier la gouvernance relative à la qualité et l'utilisation de la donnée ESG
- Renforcer l'organisation relative à la production des reporting réglementaires
- Accroître la transparence de la politique de rémunération en lien avec les risques de durabilité

SECTION 4 : Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Dans le contexte de la délégation de gestion à HSBC Global Asset Management (France) de plus de 75% de son actif général relatifs aux investissements en actions cotées et obligations, HSBC Assurances Vie (France) est aligné avec la politique d'engagement actionnariale de son délégué qui exerce ses droits de vote au nom de la compagnie d'assurance.

Concernant les investissements gérés en direct par HSBC Assurances Vie (France), l'assureur participe aux assemblées générales pour chacun des investissements en immobilier et en actions non cotées, et exerce son droit de vote le cas échéant.

4.1. La politique d'engagement d'HSBC Global Asset Management (France)

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur des entreprises dans lesquelles HSBC Global Asset Management (France) investissent au nom de ses clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles sont investis les portefeuilles qu'elle gère, constitue un moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises.

La politique d'engagement actionnarial d'HSBC Global Asset Management (France) publiée sur [le site internet](#) permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques de chaque pilier E, S et G dans leurs portefeuilles, conformément aux différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs de leurs portefeuilles d'actions et d'obligations.

La politique d'engagement des actionnaires décrite par HSBC Global Asset Management (France) assure le respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (PRI) et de la Recommandation 2020-03 de l'AMF¹ sur la prise en compte des critères extra-financiers.

¹ Autorité des marchés

² L'initiative «Net Zero Asset Managers» (NZAM) est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui se sont engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt. Elle vise à aligner les

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. En stimulant la croissance : En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG.
2. En maîtrisant le degré d'importance relative des risques : HSBC Global Asset Management (France) instaure très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
3. En améliorant la transparence et la publication d'informations : La société de gestion les conseille sur les cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et les encourage à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Les principaux sujets d'engagement couverts par la politique d'engagement applicable à HSBC Global Asset Management (France) en 2024 étaient les suivants :

- Le changement climatique;
- La biodiversité et la nature ;
- Les droits de l'homme ;
- La diversité, l'équité & l'inclusion ;
- La croissance inclusive et la prospérité partagée ;
- La fiabilité des technologies et des données.

❖ Focus sur la démarche d'engagement en faveur du changement climatique.

Les objectifs et l'approche des questions liées au changement climatique sont décrits dans la politique en matière d'investissement responsable, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative à l'exclusion du charbon thermique publiées sur le [site internet de HSBC Global Asset Management \(France\)](#).

Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

❖ La position de HSBC Asset Management

Au titre de l'initiative «Net Zero Asset Managers²», HSBC Asset Management s'est engagée au niveau

mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management échange avec certains émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste³. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et que ces évaluations soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

❖ Le dialogue avec les entreprises

HSBC Global Asset Management (France) travaille avec les entreprises investies pour établir des objectifs intermédiaires réalistes, mais ambitieux, afin d'identifier les trajectoires de décarbonation. Les stratégies et politiques des émetteurs en matière de climat doivent aussi tenir compte des risques, des impacts et des possibilités de transition de manière concrète.

A cet effet elle aborde notamment les sujets suivants avec les entreprises :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont ils se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation ;
- Les rapports sur les émissions, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

4.2. La politique de vote d'HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France) détermine les principes de vote mondiaux qui sont ventilés par zone géographique pour s'adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats pour lesquels elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone en fonction du pays d'appartenance de l'émetteur.

La politique de vote, disponible sur [le site internet de HSBC Global Asset Management \(France\)](#), présente ses directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à ses clients, aux Conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont elle exerce leurs droits de vote.

HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote pour les titres européens qui reprennent notamment les préconisations de l'OCDE⁴, de l'Association Française de la Gestion d'actifs (AFG)⁵, de l'Association française des entreprises privées (Afep)⁶ et du Mouvement des entreprises de France (Medef)⁷.

Ces principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS)⁸ qui fournit, à HSBC Global Asset Management (France) des analyses, une plateforme de vote et des services de communication avec les émetteurs. Les lignes directrices en matière de vote, ainsi que les propres recherches d'ISS, permettent d'établir des instructions de vote plus détaillées. Ainsi ISS procure des recommandations de votes personnalisées pour chaque Assemblée d'actionnaires à HSBC Global Asset Management (France).

HSBC Global Asset Management (France) exprime son vote pour toutes les actions en portefeuille pour lesquelles ses clients lui ont délégué le droit de vote, excepté lorsque cela n'est pas possible pour des raisons comme le blocage des actions ou des exigences trop lourdes en matière de procuration.

portefeuilles d'investissement sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris.

3 Une transition juste désigne un processus de transformation économique et sociale, notamment vers une économie verte, qui prend en compte les aspects sociaux et environnementaux pour ne laisser personne de côté

4 L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

5 L'Association française de la gestion financière (AFG) est l'organisation professionnelle de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion, qu'elle soit collective ou individualisée sous mandat.

6 L'Afep (Association française des entreprises privées) est une association représentant plus de 110 grands groupes privés exerçant leurs activités en France. Depuis plus de 40 ans, elle porte la voix des grandes entreprises auprès des décideurs publics français et européens.

7 Le Medef (Mouvement des entreprises de France) a pris en 1998 la succession du CNPF (Conseil national du patronat français)

8 ISS Institutional Shareholder Services, Inc. est un fournisseur de données ESG spécialisé, en particulier, dans le conseil concernant les votes des actionnaires d'une société.

Les principes de vote sont actualisés chaque année pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de la politique de vote sont :

- L'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes ;
- La transparence ;
- La préservation des intérêts des minoritaires ;
- La prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour le fonctionnement de l'entreprise.

HSBC Global Asset Management (France) peut s'opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à ses principes ou, si les entreprises dans lesquelles elle investit présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à ses leurs initiatives d'engagement.

◊ **Périmètre d'exercice des droits de vote.**

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas reçu une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de vote globaux (accessible via ce lien internet), définie par le métier de la gestion d'actifs.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- Des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies ;
- Des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies ;
- Des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée à l'Europe est appliquée.

◊ **Evolution de la politique de vote en 2024**

Les principales évolutions de la politique de vote en 2024 ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et plus précisément sur :

- La composition du conseil d'administration :
 - Ajout de la non prise en compte des représentants des salariés actionnaires dans les calculs pour la détermination du taux d'indépendance du conseil ou pour la diversité de genre
 - Possibilité de voter contre la réélection du président ou l'administrateur du conseil d'administration concerné dans les grandes entreprises en Europe Continentale dans les cas où il n'y a pas

de femme dans l'équipe de direction ou équivalent

- Les droits des actionnaires minoritaires :
 - Possibilité de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs qui bénéficieraient d'un dispositif de droits de vote multiples en raison du risque lié à l'indépendance de ces administrateurs.
- ESG
 - Introduction de la prise en compte de la gestion des risques liés au personnel. HSBC Global Asset Management (France) pourra voter contre les administrateurs concernés par la responsabilité sociale de l'entreprise dans les cas où elle pense qu'il existe des preuves solides d'une faiblesse persistante du comportement de la direction à l'égard du personnel de l'entreprise, à la fois dans l'absolu et relativement au secteur.
 - Pour les autres critères ESG, changement climatique, charbon et énergies, biodiversité et nature, droits de l'homme, la société de gestion a revu marginalement ses critères permettant d'établir la liste des émetteurs qui font l'objet d'un suivi particulier.

◊ **Bilan de la stratégie d'engagement.**

Dans le cadre de sa stratégie mondiale d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management diffuse un plan d'engagement annuel qui décrit son approche. Sont ainsi détaillés les points suivants :

- La démarche d'engagement actionnarial: c'est-à-dire, l'identification des grandes thématiques et des entreprises prioritaires, la mise en œuvre des initiatives d'engagement, leurs suivi, le vote lors des Assemblées générales et le processus gradué d'intervention ;
- La gouvernance d'HSBC Asset Management en matière d'engagement actionnarial ;
- Le détail des thèmes prioritaires abordés avec les entreprises et les attentes globales relatives à chaque thème clé.

◊ **Présentation de la politique de vote et d'engagement auprès des sociétés de gestion externes au groupe HSBC**

Au-delà de la gestion confiée à HSBC Global Asset Management (France), et dans le but d'augmenter la diversification de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) travaille avec des sociétés de gestion externes. La compagnie d'assurance sélectionne des sociétés de gestion signataires des Principles for

Responsible Investments⁹ (PRI). HSBC Assurances Vie (France) s'assure également de l'application effective de ces principes, par l'analyse des notes obtenues par chacune des sociétés de gestion et du questionnaire Af2¹⁰.

HSBC Assurances Vie (France) s'assure de l'existence d'une politique de vote en ligne avec les pratiques du groupe, mais les statistiques de votes ne sont pas collectées.

Dans le contexte de la gestion de ses actifs en direct, HSBC Assurances Vie (France) s'engage auprès de ses sociétés de gestion partenaires sur les principales actions suivantes :

- Participer aux assemblées générales des SICAV¹¹, FCP¹² ou SCPI¹³ en portefeuille ;
- Voter les résolutions proposées à chaque étape de la vie de certains fonds ;
- Être administrateur proactif dans la SICAV HSBC Responsible Investment ;
- Rencontrer régulièrement les sociétés de gestion dans le cadre du suivi des investissements en portefeuille incluant la mise à jour annuelle du suivi des sociétés de gestion.

L'équipe investissement exerce ses votes sous la responsabilité du Directeur des Investissements. Depuis 2019, HSBC Assurances Vie (France) est représentée au conseil d'administration de la SICAV HRIF en tant que principal porteur de parts sur les différents compartiments de cette SICAV, dont certains ont le label ISR¹⁴ ou Greenfin¹⁵ référencée au sein des contrats d'assurances vie de la compagnie. HSBC Assurances Vie (France) ne perçoit pas de rémunérations au titre de cette activité d'administrateur de la SICAV.

4.3. Bilan de la stratégie d'engagement (dialogue avec les entreprises, thématiques couvertes et actions suivie de cette stratégie)

Participations aux assemblées générales sur le mandat « HSBC Assurances Vie – Action »

9 Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

10 Association française des investisseurs institutionnels (Af2i)

11 Les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sont des organismes financiers appartenant à la catégorie des OPCVM (Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières). Une SICAV permet à différents épargnants d'investir dans un portefeuille composé de valeurs mobilières (obligations, etc.) détenu en commun.

12 Le fonds commun de placement à risque (FCPR) est un support d'investissement à risque composé de valeurs mobilières variées à fiscalité avantageuse en matière d'impôt sur le revenu et de plus-values.

13 Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif. Cet investissement représente un risque car ni le rendement, ni le capital ne sont garantis.

14 ISR : Investissement Socialement Responsable

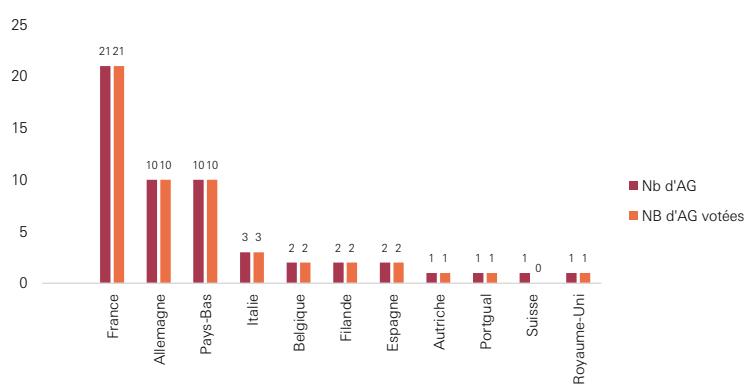
15 Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, parmi les 54 (versus 59 en 2023) assemblées générales qui se sont déroulées, la société HSBC Global Asset Management (France) a exercé son droit de vote lors de 53 (versus 57 en 2023) d'entre elles au titre du mandat « HSBC Assurances Vie – Action ».

Elle s'est abstenu pour une d'entre elles en raison d'une procédure propre à la Suisse (blocage et enregistrement des titres) qui ne lui permettent pas de voter.

Graphique 4.1 : Répartition des votes par pays sur le mandat « HSBC Assurances Vie – Action »

Données au 31/12/2024 - source HSBC Global Asset Management (France)

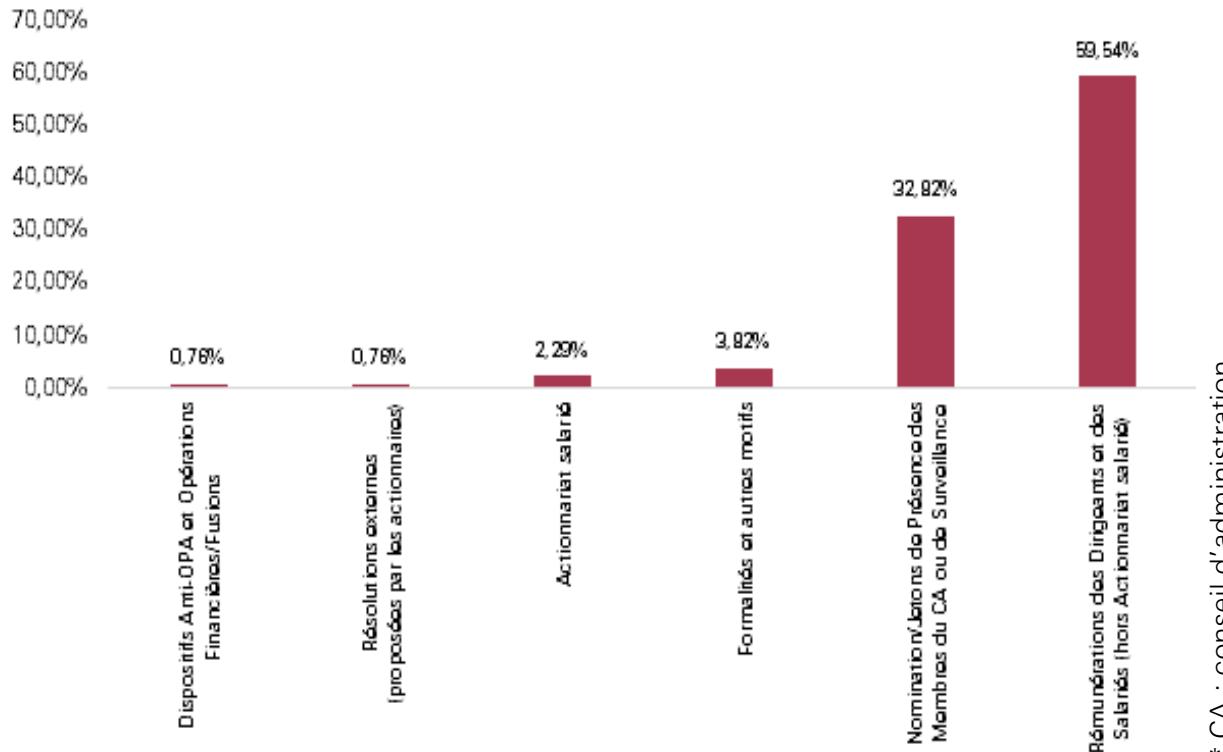


◊ Motifs des votes « contre » sur le mandat « HSBC Assurances Vie – Action »

Au cours de l'année 2024, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 1 033 résolutions (versus 981 en 2023) et voté contre les recommandations de la direction des sociétés sur 131 résolutions, soit 13% (versus 158 résolutions, 16% des cas en 2023). Les votes d'oppositions aux recommandations des directions des sociétés sont représentés dans les graphiques ci-dessus par typologie de résolutions.

Les principaux votes d'opposition, selon les recommandations de HSBC Assurances Vie (France), concernent les thématiques suivantes :

Graphique 4.2 : Répartition des votes contre la direction en part des résolutions sur le mandat « HSBC Assurances Vie – Action »
 Données au 31/2024 - source HSBC Global Asset Management (France)



* CA : conseil d'administration

◊ **La rémunération des dirigeants et / ou des administrateurs (éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock option, indemnité de départ...)**

En 2024, le taux de votes dissidents sur les résolutions a été de 34% (versus 52% en 2023) sur la rémunération des dirigeants. En effet, la recommandation d'HSBC Assurances Vie (France) la prévoit un vote d'opposition sur les rémunérations des dirigeants si celles-ci excèdent un seuil fixé selon un modèle propre qui prend en compte la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et le nombre de salariés.

HSBC Global Asset Management (France) considère que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. C'est pourquoi, elle a voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

◊ **Actionnariat salarié**

HSBC Global Asset Management (France) a rejeté 10% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié en 2024 (versus 16% en 2023), toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2024 sont liées au risque de dilution.

◊ **La nomination d'administrateurs**

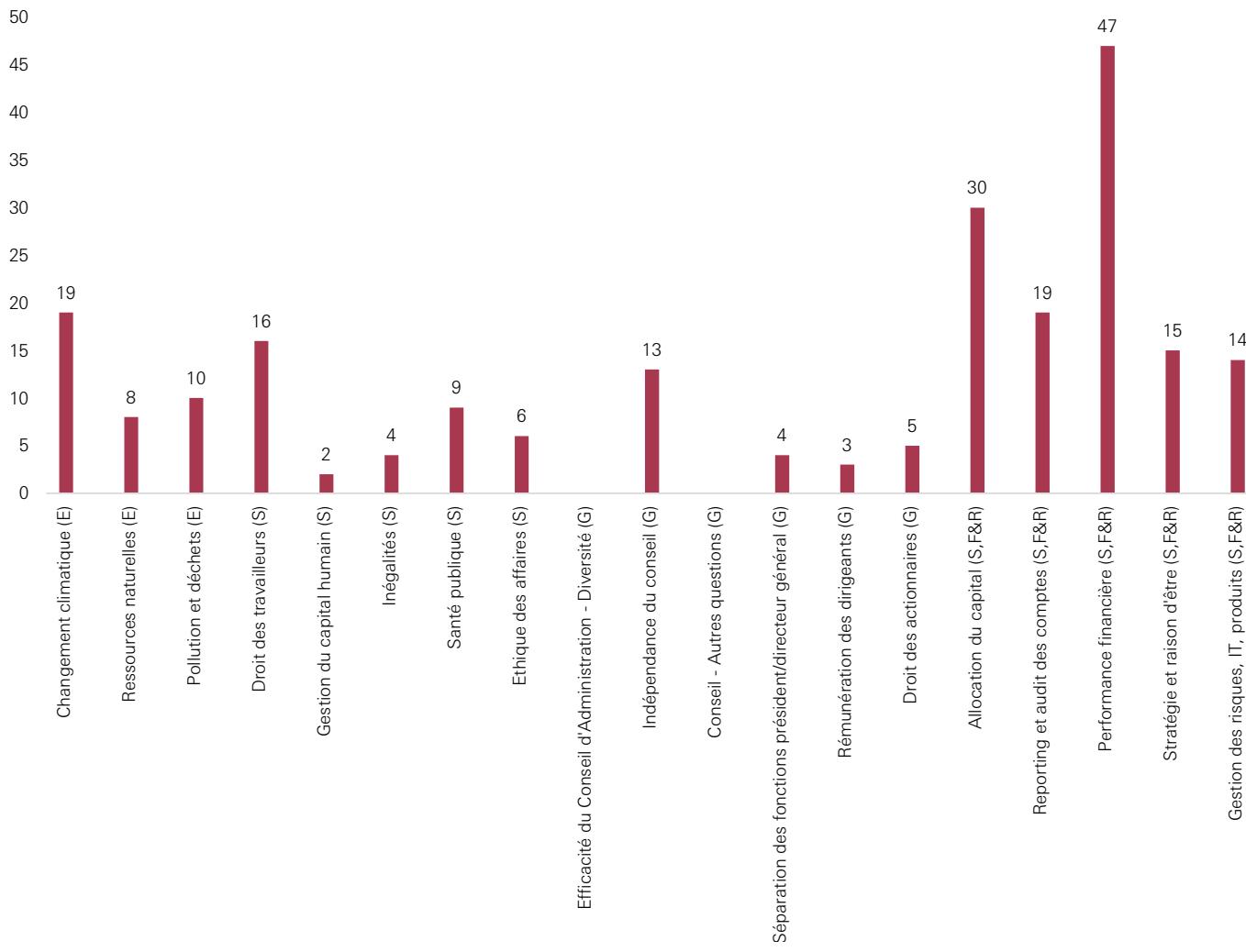
HSBC Global Asset Management (France) a rejeté 13% des résolutions en 2024 (versus 10% en 2023). Ces résolutions portent sur la nomination d'administrateurs non libres d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré :

- comme insuffisamment indépendant ou ;
- pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore ;
- lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libres d'intérêt ou lorsque ;
- le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation.

◊ **Bilan de la politique de vote : dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG**

En 2024, HSBC Global Asset Management (France) a échangé avec 35 entreprises détenues dans le cadre du mandat « HSBC Assurances Vie – Action » et 70 entretiens ont été conduits au cours desquels des thèmes ESG ont été abordés. La répartition des échanges par sous-thématiques ESG est présentée ci-dessous.

Graphique 4.3 : Nombre d'engagements par thème ESG sur le mandat « HSBC Assurances Vie – Action »
Données au 31/12/2024 - source HSBC Global Asset Management (France)¹⁶



❖ **Bilan de la politique de vote et d'engagement d'HSBC Assurances Vie (France) auprès de sociétés de gestion externes**

Au titre de l'exercice 2024, HSBC Assurances Vie (France) a participé à l'ensemble des assemblées générales organisées (SCPI et SCI, fonds d'actions non cotées et infrastructures, fonds d'actions cotées) sur lesquelles HSBC Assurances Vie (France) a été sollicitée. À noter que toutes les structures OPC¹⁷ ne prévoient pas dans leur gouvernance de tenue d'assemblées générales ou de votes de résolutions. Seules les SICAV, FCPR, SCI¹⁸ et SCPI¹⁹ peuvent y être généralement soumises, en raison de leur statut actionnarial.

Aussi, HSBC Assurances Vie (France) n'a pas été sollicitée sur tous les fonds.

À titre d'exemple, pour l'exercice 2024, sur les classes d'actifs actions non cotées et infrastructures, HSBC Assurances Vie (France) a reçu des sollicitations de votes sur 28% des fonds. Concernant les investissements immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) a été sollicitée pour s'exprimer sous forme de votes sur 86% du canton fonds euros produit épargne et 24% sur le canton fonds euro produit retraite PERin²⁰. Enfin, sur les investissements actions et convertibles, la compagnie a été sollicitée respectivement sur 11% et 10%

16 E pour environnement S pour social G pour gouvernance et S,F&R pour Strategy, Financial and Reporting

17 Les OPC (organismes de placement collectif) investissent en valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte d'un grand nombre d'épargnants. En achetant une part d'OPC, chaque épargnant accède à un portefeuille diversifié géré par un professionnel (une société de gestion agréée).

18 Une SCI est une société civile permettant à ses associés de détenir et de gérer en commun un patrimoine immobilier.

Il peut s'agir d'un : appartement; maison; bureau; local commercial; local industriel.

19 Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif. Cet investissement représente un risque car ni le rendement, ni le capital ne sont garantis.

20 Vu en section 1

de chacun des deux cantons fonds euros.

Cette année, contrairement à 2023, il n'y a eu aucun vote négatif sur la classe d'actif actions non-côté. Les différentes résolutions soumises au vote portaient sur les sujets suivants :

- Nominations des membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration du fonds ;
- Validation des comptes et rapport des commissaires aux comptes, ou affectation des résultats de l'année précédente ou évolution juridique de fonds telle qu'extension de la maturité du fonds, modification des statuts, modification de l'allocation, etc.

HSBC Assurances Vie (France) a établi en 2024 une charte destinée à guider les votes dans le cadre des assemblées générales des fonds dans lesquelles la compagnie est investie. La mise en place de cette charte a permis de :

- Formaliser des principes de vote déjà appliqués de manière informelle par la Direction des investissements ;
- Unifier les pratiques appliquées jusque-là d'une classe d'actif à l'autre ;
- Favoriser des échanges constructifs avec les sociétés de gestion partenaires ;
- Mieux comprendre les pratiques de marché.

En 2024, HSBC Assurances Vie (France) a également participé à un groupe de travail de l'AF2i visant à créer un questionnaire ESG unifié multi classes d'actifs destiné aux sociétés de gestion partenaires. Ce projet, développé avec 25 autres investisseurs institutionnels et les équipes ESG d'Hexagone²¹ a permis de collecter des informations sur plus de 180 sociétés de gestion. Cela a permis à HSBC Assurances Vie (France) d'améliorer sa connaissance des pratiques ESG de ses partenaires actuels et potentiels ainsi que des fonds dans lesquels la compagnie est investie.

4.4. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les exclusions sectorielles ont été rappelées dans la Section 1 du rapport Loi Energie Climat.

◊ Axes d'amélioration 2025

- Intégrer de nouvelles sous thématiques dans la charte de vote de la compagnie d'assurances
- Identifier des sous thématiques prioritaires et analyser les pratiques d'engagement de la société de gestion partenaire sur celles-ci afin d'élaborer une stratégie d'influence correspondant aux valeurs les plus impactantes du portefeuille de la compagnie

²¹ Hexagone AF2i» fait référence à une collaboration entre le Groupe Hexagone et l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i). Ils travaillent ensemble sur des études et des questionnaires liés à l'investissement ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance), notamment en menant des enquêtes auprès des sociétés de gestion. Ce questionnaire est utilisé pour identifier les meilleures pratiques et encourager des initiatives responsables. L'AF2i publie régulièrement des mises à jour et des résultats de ces enquêtes.

SECTION 5 : Taxinomie européenne et combustibles fossiles

5.1. Eligibilité et alignement à la Taxinomie

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxinomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental disponible à cette adresse : La taxonomie verte européenne | Banque de France.

Dans le cadre du Règlement Taxinomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail.

La taxinomie verte européenne définit 6 grands objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

- La première étape repose sur une analyse d'éligibilité. L'éligibilité à la Taxinomie indique que l'activité est incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement Taxinomie.
- Ensuite, une analyse d'alignement est effectuée et consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux.

HSBC Asset Management s'appuie sur la méthodologie de S&P Trucost pour extraire les données d'éligibilité et d'alignement. La méthodologie complète est fournie ci-après : [https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-\(193\).](https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-(193).)

Le tableau 5.1 illustre la part de l'Actif total de la compagnie hors unités de comptes qui est éligible à l'alignement à la Taxinomie.

Tableau 5.1 – Eligibilité globale à la taxonomie de l'Actif total de la compagnie hors unités de comptes
Données au 31/12/2024

	En %	En €
Eligibilité globale à la Taxonomie basée sur les revenus	12%	2 106 137 814,90 €
<i>Basée sur le taux de couverture des revenus</i>	14%	-
Eligibilité globale à la Taxonomie basée sur les CAPEX ¹	15%	2 157 896 923,83 €
<i>Basée sur le taux de couverture des CAPEX</i>	14%	-
Eligibilité globale à la Taxonomie basée sur les OPEX ²	12%	1 936 068 387,18 €
<i>Basée sur le taux de couverture des OPEX</i>	13%	-

Le tableau 5.2 illustre la part de l'Actif total de la compagnie hors unités de comptes qui est aligné avec les deux premiers objectifs de la Taxinomie.

Les données relatives aux quatre autres piliers ne sont pas disponibles sur les portefeuilles d'HSBC Assurances Vie (France).

Tableau 5.2 – Alignement de l'Actif total de la compagnie hors unités de comptes à la Taxonomie sur les deux premiers objectifs
Données au 31/12/2024

	Adaptation au changement climatique (1)		Atténuation du changement climatique (2)	
	En %	En €	En %	En €
Alignement à la Taxonomie basée sur les revenus	0%	1 376 418 318,16 €	4%	1 827 016 692,65 €
<i>Basée sur le taux de couverture des revenus</i>	9%	-	12%	-
Alignement de la Taxonomie basée sur les CAPEX	1%	1 449 677 251,08 €	7%	2 010 582 401,11 €
<i>Basée sur le taux de couverture des CAPEX</i>	9%	-	13%	-
Alignement de la Taxonomie basée sur les OPEX	0%	2 295 200 031,69 €	5%	1 824 006 624,55 €
<i>Basée sur le taux de couverture des OPEX</i>	15%	-	12%	-

¹ Les CAPEX, en tant que dépenses d'investissement, sont un indicateur clé dans la taxonomie, car ils permettent d'évaluer la proportion des investissements d'une entreprise qui contribuent à la transition vers une économie durable.

² Les OPEX représentent les dépenses courantes liées à l'exploitation de l'entreprise, telles que les coûts de fonctionnement, la maintenance, et les salaires.

Par ailleurs, comme décrit en section 1, la politique d'investissement identifie et prend en compte les valeurs des principales incidences négatives³ (PAI) intégrées aux processus d'investissements et au suivi des entreprises en portefeuille.

En effet, les PAI constituent une déclinaison pratique du principe «Do No Significant Harm» (DNSH)⁴. Elles visent à limiter les effets négatifs significatifs sur les objectifs environnementaux de la Taxinomie, comme ceux des investissements durables de la réglementation SFDR.

La liste des PAI sur les facteurs de durabilité est la suivante :

SFDR (PAI)		
PILIER ENVIRONNEMENTAL	Emissions de gaz à effet de serre	1. Émission de Gaz à effet de Serre 2. Empreinte carbone 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre 4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	Biodiversité	7. Biodiversité : activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
	Eau	8. Rejets dans l'eau
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
PILIER SOCIAL, DROITS DE L'HOMME ET CORRUPTION		10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Ecart de rémunération entre les sexes 13. Diversité des genres au conseil d'administration 14. Exposition des armes controversées (mines antipersonnel ; armes à sous-munitions. Armes chimique et armes biologiques)
EMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRA-NATIONAUX		15. Intensité de GES des pays d'investissement 16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires)
IMMOBILIER		17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

3 PAI : Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance. Les PAI (Principal Adverse Impacts, appelées principales incidences négatives en français), constituent un ensemble d'indicateurs. Il y a 16 indicateurs obligatoires au total : 14 sont applicables aux entreprises, dont 2 spécifiques aux actifs souverains et supranationaux et 2 derniers sont spécifiques aux actifs immobiliers. En plus de ces indicateurs obligatoires, les acteurs du marché doivent opter pour deux indicateurs facultatifs.

4 Le principe DNSH (do no significant harm, ou « absence de préjudice important ») est au cœur de la stratégie de développement durable de l'Union Européenne. Intégré au règlement taxinomie de l'UE, ce principe impose aux acteurs économiques de ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité : l'atténuation du changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable des ressources marines ; l'économie circulaire ; la prévention/réduction de la pollution ; la protection/restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En France ce principe s'inscrit dans le cadre du projet « France 2030 » consacrée à la finance durable et à la décarbonation de l'économie

5.2. Valeurs des Principales Incidences négatives dans les investissements à l'actif et dans les unités de comptes investi par les clients d'HSBC Assurances Vie (France)

Les tableaux 5.3, 5.4 et 5.5 donnent la valeur des PAI sur l'actif total d'HSBC Assurances Vie (France). Ces valeurs ne sont pas comparables par rapport à la publication de l'an passé en raison de plusieurs éléments :

- Soit un changement du fournisseur de donnée ;
- Soit des changements dans les méthodes de calcul.

Ces changements, initiés par HSBC Asset Management portent principalement sur les éléments suivants :

- Introduction du scope 3 en aval⁵ des émissions de GES des entreprises pour les PAI 1,2,3,4 ;
- Considération de l'EVIC⁶ à partir des data sources de Bloomberg en lieu et place de S&P Trucost ;
- Prise en compte de l'ensemble des revenus issus des énergies fossiles, sans appliquer de seuil de matérialité (10% en 2023)⁷ pour la PAI 4 ;
- Ajustement de méthode d'identification des entreprises dont les revenus sont liés au produits et service de support au pétrole et au gaz pour la PAI 4 ;
- Pour les investissements dans les émetteurs souverains et supranationaux, ajustement sur les obligations vertes (PAI 15) ;
- Nouvelle méthodologie de calcul de la PAI 7 : évaluation d'une intensité de l'empreinte de biodiversité CBF⁸ des portefeuilles pondérés des secteurs d'activité à fort impact⁹ et non un calcul de l'empreinte. HSBC Assurances Vie (France) ne publie pas cette année cette PAI car elle ne sait pas expliquer les différences avec les indicateurs de section 7 de ce rapport ;
- Modification du point de données utilisé chez le fournisseur Bloomberg, permettant d'augmenter le taux de couverture pour la PAI 8 ;
- Prise en compte désormais pour le calcul de la PAI 12 des entreprises disposant

de données incomplètes sur leur main-d'œuvre, ce qui élargit le périmètre d'analyse et permet une évaluation plus globale et précise des écarts de rémunération.

On entend par « éligibilité » le taux des investissements correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et par « couverture » le taux des investissements pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées. Ces taux sont indiqués dans les tableaux qui suivent.

Par ailleurs pour les PAI 1,2,3 les valeurs sont reportées selon les scopes 1, 2 et 3 des entreprises investies. Pour rappel les définitions des scopes sont les suivantes :

- Scope 1 : comprend les émissions directes provenant des sources possédées ou contrôlées par l'entreprise, comme les chaudières ou les véhicules de l'entreprise.
- Scope 2 : représente les émissions indirectes liées à l'énergie achetée et consommée par l'entreprise, comme l'électricité
- Scope 3 : englobe toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise, en amont et en aval, mais qui ne sont pas directement liées à ses opérations ou à son énergie.

La part brune du Fonds Euros des produits d'épargne s'élève à 8.4%, celle du Fonds Euros du produit retraite PERin à 8%.

5 En termes de bilan carbone, le scope 3 aval (ou «downstream» en anglais) fait référence aux émissions de gaz à effet de serre (GES) qui surviennent après qu'une entreprise a vendu son produit ou service. Ces émissions sont indirectes, car elles ne sont pas sous le contrôle direct de l'entreprise, mais elles sont liées à l'utilisation et à la fin de vie des produits ou services vendus.

6 EVIC signifie «Enterprise Value including Cash» (Valeur d'Entreprise avec Trésorerie)

7 Sur la base des orientations de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME)

8 Référence à l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab - voir section 7

9 HSBC Global Asset Management (France) utilise le classement des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité de la fondation Finance for Biodiversity pour sélectionner les industries retenues dans le calcul de l'intensité du CBF

Tableau 5.3 - PAI des Fonds en euros contrats des produits d'épargne et du produit retraite PERIn
Données au 31/12/2024

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur (Année N)	Couverture N	Eligibilité N	Valeur de l'indicateur (N-14)	Evolution	Explications / Unités	Ajustements et changements de méthode
Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés								
Emissions de gaz à effet de serre	PAI 1 - Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1	Fonds € épargne	199 187	53%	74%	166 267	19.80%	En tonnes d'équivalents CO ₂ - valeur en absolu - Source S&P Trucost
		Fonds € PERIn	2 488	57%	84%	2 047	21.56%	
	PAI 1 Emission de Gaz à effet de serre - Scope 2	Fonds € épargne	60 160	53%	74%	46 489	29.41%	
		Fonds € PERIn	600	57%	84%	414	45.03%	
	PAI 1 Emission de Gaz à effet de serre - Scope 3	Fonds € épargne	3 438 085	53%	74%	246 925	NA	
		Fonds € PERIn	55 489	57%	84%	4 422	NA	
	PAI 1 Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1, 2 et 3	Fonds € épargne	3 734 070	53%	73%	459 690	NA	
		Fonds € PERIn	58 577	58%	83%	6 879	NA	
	PAI 2 Emprunte Carbone Scope 1 et 2	Fonds € épargne	45	53%	74%	23	96.35%	En tonnes d'équivalents CO ₂ par millions de € investis - Source S&P Trucost
		Fonds € PERIn	29	57%	84%	23	25.85%	
	PAI 2 Emprunte Carbone Scope 1, 2 et 3	Fonds € épargne	643	53%	73%	51	NA	
		Fonds € PERIn	552	58%	83%	65	NA	

Emissions de gaz à effet de serre	PAI 3 - Intensité de gaz à effet de serre des sociétés financées - Scope 1 et 2	Fonds € épargne	73	53%	74%	93	-21.59%	En tonnes d'équivalents CO ₂ par millions de € de chiffre d'affaires -source S&P Trucost		
		Fonds € PERIn	41	58%	84%	57	-28.67%			
	PAI 3 - Intensité de gaz à effet de serre des sociétés financées - Scope 1, 2 et 3	Fonds € épargne	1 297	53%	73%	204	NA	En tonnes d'équivalents CO ₂ par millions de € de chiffre d'affaires -source S&P Trucost		
		Fonds € PERIn	1 116	58%	83%	183	NA			
	PAI 4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Fonds € épargne	8.38%	59%	69%	5.40%	2.98%	En % des investissements - Source Sustainalytics		
		Fonds € PERIn	8.00%	65%	84%	6.80%	1.20%			
	PAI 4.2 - Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de Paris (PAI additionnelle)	Fonds € épargne	38.94%	36%	74%	41.00%	-2.06%	En % - part des investissements - Source Bloomberg		
		Fonds € PERIn	41.53%	39%	88%	53.00%	11.47%			
	PAI 5 ¹⁰ - Part de consommation et de production d'énergie issue de sources non renouvelables des sociétés financées	Fonds € épargne	71.17%	39%	74%	53.00%	18.17%	En % - part des investissements - Source Bloomberg		
		Fonds € PERIn	71.05%	43%	84%	53.00%	18.05%			
	Eau	PAI 8 - Rejets dans l'eau	Fonds € épargne	0.36%	6%	74%	0	NA	En millier de tonne par million d'€ investi (exprimée en moyenne pondérée) - Source Bloomberg	Passage au pack de données SFDR de Bloomberg
			Fonds € PERIn	1.12%	8%	83%	0	NA		

10 Les données pour les PAI 5a et 5b ne sont pas disponibles

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité									
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur (Année N)	Couverture N	Eligibilité N	Valeur de l'indicateur (N-14)	Evolution	Explications / Unités	Ajustements et changements de méthode
Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés									
Déchets	PAI 9 - Production de dechet dangereux et/ ou radioactifs1	Fonds € épargne	0.017	16%	74%	1.63	N/D	PAI 9 - Production de dechet dangereux et/ ou radioactifs	
		Fonds € PERIn	0.007	17%	83%	0.59	N/D		
Pilier Social et Ressources Humaines	PAI 10 - Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Fonds € épargne	0.45%	61%	74%	0.33%	0.12%	En % des investissements - Source Sustainalytics	
		Fonds € PERIn	0.00%	65%	84%	0.47%	-0.47%		
	PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité dans le cadre du contrôle du respect des principes du PMNU	Fonds € épargne	0.45%	43%	74%	0.25%	0.20%	En % des investissements - Source MSCI	
		Fonds € PERIn	0.43%	46%	84%	0.71%	-0.28%		
	PAI 12 - Ecart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté	Fonds € épargne	18.10%	21%	74%	14.00%	4.10%	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes, soit donc la différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes quels que soient leur statut dans l'entreprise - Source Bloomberg	Amélioration des données Bloomberg: inclus des entreprises qui reportent pour moins de 80% de leur masse salariale
		Fonds € PERIn	17.24%	26%	84%	18.50%	1.26%		

Pilier Social et Ressources Humaines	PAI 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance des entreprises financées	Fonds € épargne	40.86%	51%	74%	38.97%	1.89%	Ratio moyen femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - Source Bloomberg	
		Fonds € PERIn	41.76%	56%	84%	38.74%	3.02%		
	PAI 14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Fonds € épargne	0.00%	69%	74%	0.00%	0.00%	En % des investissements - Source ISS ESG	
		Fonds € PERIn	0.00%	75%	83%	0.00%	0.00%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur (Année N)	Couverture N	Eligibilité N	Valeur de l'indicateur (N-14)	Evolution	Explications / Unités	Ajustements et changements de méthode
--	------------------------	----------------------------------	--------------	---------------	-------------------------------	-----------	-----------------------	---------------------------------------

Indicateurs applicables aux investissements dans des les émetteurs souverains et supranationaux

Emissions de gaz à effet de serre	PAI 15 - Intensité de gaz à effet de serre des émetteurs souverains ou supranationaux	Fonds € épargne	219	17%	28%	130		En kilotonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost	Ajustement lié aux obligations vertes. Pas le même périmètre sur périmètre identique 233 en 2023 hors absorption carbonnes des terres
		Fonds € PERIn	224	20%	28%	138			
Social	PAI 16 - Proportion de Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Fonds € épargne	0.00%	27%	41%	0.00%	0.00%	En % des investissements - Source Sustainalytics	
		Fonds € PERIn	0.00%	31%	40%	0.00%	0.00%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur (Année N)	Couverture N	Eligibilité N	Valeur de l'indicateur (N-14)	Evolution	Explications / Unités	Ajustements et changements de méthode
Indicateurs applicables aux investissements immobiliers								
Combustibles fossiles	PAI 17 - Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Fonds € épargne	NA	0%	22%	NA	0.00%	En % - part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.
		Fonds € PERIn	NA	0%	22%	NA	0.00%	

Tableau 5.4 - PAI UC des produits d'assurances vie hors retraite
Données au sens SFDR moyenne de trimestres 2024

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidences	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
1. Émissions de GES de niveau 1	147 455	70%	77%	En tonnes d'équivalents CO ₂ - valeur en absolu - Source S&P Trucost
1. Émissions de GES de niveau 2	46 084	70%	77%	
1. Émissions de GES de niveau 3	3 242 144	70%	77%	
1. Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3	3 435 684	70%	77%	
2. Empreinte carbone (Scope 1+2)	1 144	70%	77%	
2. Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	1 406	70%	77%	En tonnes d'équivalents CO ₂ par millions de € investis - Source S&P Trucost
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1+2)	2 137	71%	77%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1+2+3)	20 845	74%	83%	En tonnes d'équivalents CO ₂ par millions de € de chiffre d'affaire -source S&P Trucost
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8%	74%	77%	En % des investissements - Source Sustainalytics
4.2 - Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de Paris (PAI additionnelle)	58%	40%	77%	

5. Part de consommation et de production d'énergie issue de sources non renouvelables des sociétés financées	41%	3%	77%	En % - part des investissements - Source Bloomberg
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	En GWh par millions d'€ de chiffre d'affaire investi	55%	77%	
Code NACE A				
Code NACE B				
Code NACE C				
Code NACE D				
Code NACE E				
Code NACE F				
Code NACE G				
Code NACE H				
Code NACE L				
8. Rejets dans l'eau	1.18	4%	77%	En millier de tonne par million d'€ investi (exprimée en moyenne pondérée) - Source Bloomberg
9. Production de déchets dangereux et/ou radioactifs	0.44	34%	77%	En tonnes de déchets produites par million d'€ investi - Source Bloomberg
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1.09%	73%	77%	En % des investissements - Source Sustainalytics
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.63%	68%	77%	En % des investissements - Source MSCI
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	13.73%	28%	77%	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes, soit donc la différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes quels que soient leur statut dans l'entreprise - Source Bloomberg
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	35%	71%	77%	Ratio moyen femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - Source Bloomberg
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0%	77%	77%	En % des investissements - Source ISS ESG

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidence	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
15. Intensité de GES	301	15%	16%	En kilotonnes d'équivalents CO ₂ par millions d'€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb de pays)	0%	15%	17%	En % - part des investissements - Source Sustainalytics
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidence	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	0%	0%	19%	En % - part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0%	0%	9%	En % des actifs immobiliers détenus

Tableau 5.5 - PAI UC du produit d'assurance retraite PERin
Données au sens SFDR moyenne de trimestres 2024

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidence	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
1. Émissions de GES de niveau 1	5 142	76%	81%	En tonnes d'équivalents CO ² - valeur en absolu - Source S&P Trucost
1. Émissions de GES de niveau 2	2 389	76%	81%	
1. Émissions de GES de niveau 3	201 579	76%	81%	
1. Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3	209 109	76%	81%	
2. Empreinte carbone (Scope 1+2)	29	76%	81%	
2. Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	395	76%	81%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1+2)	62	76%	81%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1+2+3)	700	76%	81%	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9%	80%	81%	
4.2 - Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de Paris (PAI additionnelle)	60%	43%	81%	
5. Part de consommation et de production d'énergie issue de sources non renouvelables des sociétés financées	45%	3%	81%	En % - part des investissements - Source Bloomberg
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0.00	58%	81%	En GWh par millions d'€ de chiffre d'affaire investi
Code NACE A	0.01	58%	81%	
Code NACE B	0.09	58%	81%	
Code NACE C	0.11	58%	81%	
Code NACE D	0.01	58%	81%	
Code NACE E	0.00	58%	81%	
Code NACE F	0.01	58%	81%	
Code NACE G	0.06	58%	81%	
Code NACE H	0.01	58%	81%	
Code NACE I				
Code NACE J				
Code NACE K				
Code NACE L				

8. Rejets dans l'eau	0.02	5%	81%	En millier de tonne par million d'€ investi (exprimée en moyenne pondérée) - Source Bloomberg
9. Production de déchets dangereux et/ou radioactifs	0.01	36%	81%	En tonnes de déchets produites par million d'€ investi - Source Bloomberg
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1.49%	73%	77%	En % des investissements - Source Sustainalytics
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.68%	73%	81%	En % des investissements - Source MSCI
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	14.66%	29%	81%	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes, soit donc la différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes quels que soient leur statut dans l'entreprise - Source Bloomberg
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	36%	76%	81%	Ratio moyen femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - Source Bloomberg
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0%	81%	81%	En % des investissements - Source ISS ESG

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidence	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
15. Intensité de GES	9	12%	13%	En kilotonnes d'équivalents CO ² par millions d'€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb de pays)	0%	12%	14%	En % - part des investissements - Source Sustainalytics
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	Incidence	Coverage	Eligibilité	Explications / Unités
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	0%	0%	19%	En % - part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0%	0%	9%	En % des actifs immobiliers détenus

Les codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans les Communautés Européennes) désignent des catégories d'activités économiques utilisées pour la classification et l'analyse statistique. Voici les définitions des sections demandées :

- Section A : Agriculture, sylviculture et pêche : Cette section concerne les activités liées à la culture, l'élevage, la foresterie, et la pêche.
- Section B : Industries extractives : Elle englobe l'extraction de matières premières telles que le charbon, le pétrole, le gaz, les minéraux, etc.
- Section C : Industrie manufacturière : Cette section comprend la transformation de matières premières en produits finis ou semi-finis (fabrication).
- Section D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné : Elle concerne la production et la fourniture de ces énergies.
- Section E : Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
Cette section traite de la gestion de l'eau, des déchets et de la dépollution.
- Section F : Construction : Elle regroupe les activités de construction de bâtiments et de travaux de génie civil.
- Section G : Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles : Cette section englobe les activités de vente en gros et au détail, ainsi que la réparation de véhicules.
- Section H : Transports et entreposage : Elle concerne les activités de transport de personnes et de marchandises, ainsi que l'entreposage.
- Section L : Activités immobilières : Cette section couvre les activités liées à l'achat, la vente, la location et la gestion de biens immobiliers.

SECTION 6 : Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

6.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

L'Accord de Paris, signé en 2015 lors de la 21e Conférence des Parties (COP21), formalise l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone¹, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C. Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, des engagements en matière de lutte contre le risque climatique et environnemental.

En particulier :

- Être une banque nette zéro d'ici 2050, y compris dans le portefeuille d'émissions financées ;
- Fixer des objectifs maximums d'émissions financées à l'horizon 2030 pour les principaux secteurs à forte intensité de carbone ;
- Utiliser l'enveloppe de 750 milliards à 1 billion de dollars en financements et investissements durables d'ici 2030.

Par ailleurs, le Groupe HSBC a publié en 2024 son premier plan de transition Net Zéro (Net Zero Transition Plan)². Ce dernier expose notamment :

◊ La vision et l'approche stratégique du Groupe HSBC

Les transitions sectorielles :

Depuis l'annonce en 2020 de son objectif de zéro émission nette à horizon 2050, HSBC a fixé une série d'objectifs intermédiaires pour réduire son empreinte d'émissions financées dans les secteurs à forte intensité de carbone (ex : pétrole et gaz, électricité, production cimentière, automobile, aviation...). HSBC a également annoncé des politiques visant à mettre fin au financement de nouveaux projets pétroliers et gaziers ou de nouvelles mines de charbon métallurgique.

Son plan de mise en œuvre détaillé :

- la politique d'accompagnement de ses clients dans leur transition,
- l'intégration des ambitions Net Zéro dans l'ensemble de ses activités bancaires : les produits et services, les politiques de gestion des risques, la gouvernance du conseil d'administration, la politique de rémunération des dirigeants.

Ce plan inclut également l'engagement et les partenariats du Groupe HSBC avec les gouvernements, les régulateurs, et le secteur financier pour façonner l'élaboration de normes, de réglementations et de politiques visant à soutenir la transition.

Les informations sur les engagements déployés sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD")³ depuis leur publication en 2017, et est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials ("PCAF")⁴. Cette politique s'applique à HSBC Assurances Vie (France).

La compagnie d'assurance bénéficie aussi des engagements pris par son partenaire de gestion principal. Dans ce cadre, HSBC Global Asset

1 Une économie bas carbone est un modèle économique qui vise à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone (CO₂), liées aux activités humaines.

2 Voir sections 1 et 4

3 «Taskforce on Nature-related Financial Disclosures». En français, cela se traduit par «Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature». TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché.

4 PCAF, un partenariat mondial d'institutions financières dont l'objectif est de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") associées à leurs financements et investissements

Management (France) a rejoint en juillet 2021 l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM)⁵. L'engagement a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Global Asset Management (France) d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

Fin 2024, la compagnie d'assurances a défini une stratégie de transition de son portefeuille d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, afin de s'aligner et contribuer à l'ambition Net Zéro du Groupe. Cette stratégie se décline sur deux ambitions principales :

- la réduction des gaz à effet de serre ;
- la réduction de la température des portefeuilles obligataires et actions cotées.

❖ **Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre**

- **Groupe HSBC**

La politique de sortie progressive du charbon thermique du Groupe HSBC a été révisée en 2024, conformément à son engagement de revoir chaque année sa politique et ses objectifs en tenant compte de l'évolution de la science et des orientations reconnues au niveau international.

Les scénarios utilisés par le Groupe, dans son analyse des émissions émises, s'appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour mener la transition mondiale vers une hausse limitée à 1,5°C.

Les hypothèses portent notamment sur :

- o le développement et/ou l'adoption de technologies ;
- o l'évolution du mix énergétique⁶ ;
- o le retrait d'actifs échoués⁷ ;
- o les changements de comportement et la mise en place de leviers politiques.

- **HSBC Global Asset Management (France)**

HSBC Global Asset Management (France) a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 comparé à l'année de référence 2019. Cette ambition concerne 38% de ses actifs sous

5 Voir section 1

6 Le mix énergétique représente le mélange de différentes sources d'énergie, comme le pétrole, le gaz, le charbon, le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien, le solaire, etc., utilisées pour produire de l'électricité, du chauffage, des carburants, et d'autres formes d'énergie.

7 Les actifs échoués sont des investissements qui perdent de la valeur en raison de l'impact de changements liés à la transition énergétique, à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques qui rendent progressivement les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Plusieurs facteurs peuvent conduire à la dévalorisation des actifs, à l'instar de nouvelles réglementations limitant l'utilisation des combustibles fossiles (marché carbone, taxation du carbone, limitations des émissions de CO2, etc.) ou encore de contraintes environnementales

8 Comme par exemple des entreprises SNCF, EDF

9 Agence Internationale de l'Energie, organisation internationale fondée par les pays de l'OCDE créée en 1974 en réponse à la crise du pétrole qui a pour mission de stabiliser les marchés de l'énergie et plus globalement l'économie mondiale. Elle délivre des politiques climat qui servent de référence dans le domaine de la décarbonation.

gestion gérés à travers le monde.

- **HSBC Assurances Vie (France)**

Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire à 2030 sont les obligations d'entreprises et les actions cotées, dont les données en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les investissements réalisés sur les marchés développés et émergents.

En parallèle la compagnie d'assurance travaille à la mise en place d'une trajectoire de décarbonation alignée à un scénario 1.5 degrés sur son portefeuille obligataire. Le périmètre concerne :

- o Les obligations émises par des entreprises et quasi-souverains avec des profils d'entreprises⁸ (hors titres gouvernementaux et assimilés) ;
- o Hors produits structurés détenus en direct en majorité investis en exposition bancaire ;
- o Soit au total environ 48,3% du portefeuille couvert à 97% par le fournisseur de données MSCI.

Dans le cadre de ce travail, plusieurs scénarios de décarbonation ont été testés. HSBC Assurances Vie (France) envisage d'adopter le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)⁹, en lien avec les pratiques du marché français qui impliquerait une réduction de l'intensité carbone (scope 1+2, en tCO2 €) du portefeuille obligataire entre 45% et 59% entre 2023 et 2030. L'objectif fixé pour 2025 vise à :

- o Finaliser l'étude quantitative et les objectifs de décarbonation chiffrés ;
- o Établir des critères additionnels utilisés pour sélectionner les nouveaux investissements (information prise en compte au préalable de la transaction) permettant d'évaluer la contribution de chaque nouvel émetteur potentiel au regard de la température du portefeuille ;
- o Établir une liste de titres sous surveillance actuellement en portefeuille afin de rentrer dans une dynamique d'arbitrage de titres accélérant la transition du portefeuille.

Par ailleurs, au cours de l'année 2026, une démarche similaire sera engagée pour le mandat actions cotées.

Sur le périmètre des investissements en fonds d'actions cotées, le fonds dédié Erisa Actions Europe dont l'indice de référence a été modifié fin 2024 vers un indice CTB - Climate Transition Benchmark¹⁰ (MSCI Climate Change) permettra d'expérimenter l'intérêt et l'impact de ce type de stratégie de décarbonation.

Les indices CTB sont conçus pour soutenir la transition vers une économie bas-carbone. Ils imposent notamment une réduction minimale de 30 % de l'intensité carbone par rapport à l'indice classique de référence, ainsi qu'une décarbonation annuelle de 7 % en moyenne, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ainsi, HSBC Assurances Vie (France) se fixe comme objectif d'étudier les impacts et les bénéfices d'un alignement de près de 64% de son portefeuille sur une trajectoire d'au plus 1,5° dès 2025 et d'étendre ce périmètre d'ici 2030.

Aussi, HSBC Assurances Vie (France) s'engage à réduire l'empreinte carbone et l'intensité carbone de son portefeuille :

- o Réduction des GES : -20% à 2025 (vs 2019) et -58% à 2030 (vs 2019)
- o Réduction de l'intensité carbone du mandat obligataire de 69,6 Te.CO2 / M€ (2024) à 43 Te.CO2 / M€ (2030)

6.2. Méthodologie interne déployée

◊ A. Émissions équivalent carbone

Pour les supports en euros, HSBC Assurances Vie (France) a recours au calcul des émissions équivalent carbone permettant de suivre l'incidence des encours gérés en matière d'émissions des gaz à effet de serre. Cette mesure est mise à jour annuellement.

Depuis 2023, la méthodologie de calculs de ces métriques a été alignée sur celle des PAIs (Principales Incidences négatives), notamment :

10 Un indice de référence de transition climatique (Climate Transition Benchmark ou CTB) est un indice boursier ou obligataire conçu pour accompagner la transition vers une économie bas carbone, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

11 Le secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) permet de rapporter les flux de CO2 entre différents réservoirs terrestres (biomasse, sols, etc.) et l'atmosphère qui ont lieu sur les surfaces gérées d'un territoire. Il peut ainsi constituer une source nette ou un puits net de CO2.

Ce secteur, défini dans le cadre des inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre, reflète notamment les émissions et absorptions liées à l'utilisation des terres (croissance, mortalité de la biomasse et prélèvement de bois en forêt ; impacts des changements de pratiques agricoles sur les sols cultivés, etc.) et aux changements d'utilisation des terres (déforestation, afforestation, artificialisation des sols, etc.).

12 Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative

- La PAI n°3 (Intensité des émissions de gaz à effet de serre - GES) pour les entreprises et émetteurs privés. Cette PAI permet de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone (la mesure utilisée correspond aux « tonnes équivalentes de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires ») et d'évaluer le potentiel d'adaptation du modèle économique de ces émetteurs à une trajectoire Net Zéro.
- La PAI n°15 (Intensité de GES des pays d'investissement) pour les émetteurs gouvernementaux et supranationaux. Au niveau d'un pays, cette PAI s'exprime en tonnes de CO2 par million de euros de Produit National Brut (PNB), est calculée ici uniquement sans prise en compte des émissions et absorptions de CO2 liées à l'Utilisation des terres¹¹, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

L'ensemble de ces données permettent de définir la trajectoire de réduction de l'intensité des émissions de GES du portefeuille.

Une intensité de GES moyenne est calculée au niveau de l'ensemble des investissements, en pondérant les intensités de GES des émetteurs par leur poids dans le portefeuille d'investissements suivant leur valeur de marché au 31 décembre 2024.

L'intensité de GES, est calculée uniquement sur le périmètre des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) hors immobilier en direct, gestion alternative¹² et OPCVM monétaires- soit environ 64% des encours des fonds euros à fin 2024 (fonds euros des produits d'épargne et fonds euros du produit PERIn).

Les autres investissements (comprenant notamment les actifs gérés par des sociétés de gestion externes principalement sur les classes d'actif privées et les titres obligataires structurés (pour lesquels les données carbonées ne sont pas encore disponibles) ont été exclus.

La mesure de l'intensité de GES se base sur les données du fournisseur de donnée S&P Trucost.

Pour les cantons Fonds euros relatifs aux produits d'épargne et Fonds euros relatif au produit retraite PERin, l'intensité de GES est calculée au niveau de chaque émetteur, en retenant les 3 scopes de leur chaîne de valeur.

En 2024, les émissions en aval du Scope 3 ont été prises en compte pour la première fois. Pour cette raison, le niveau des émissions est multiplié par 10 comparé au score publié en 2023.

Les données du Scope 3 peuvent poser des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données, s'agissant d'un portefeuille diversifié comme celui d'HSBC Assurances Vie (France). Ainsi, dans une optique de transparence et en ligne avec les préconisations réglementaires, nous avons malgré tout choisi de les intégrer en 2024.

Si la mesure du scope 3 associée aux scopes 1+2, peut permettre d'apprécier plus justement au sein de son secteur le positionnement d'un émetteur par rapport à ses pairs, sur un portefeuille largement diversifié en termes de secteurs d'activité représentatifs de l'économie, la mesure des scopes 1+2 est considérée comme la plus pertinente. Ainsi, les deux périmètres, Scope 1+2 et Scope 1+2+3 sont mesurés et analysés dans cette section.

- Principaux résultats :

Les intensités de GES détaillées ci-après ainsi que celles de leur indice composite¹³, sont calculées en tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires de la société ou de produit national brut du pays, sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les intensités de GES liées aux entreprises agrégées sont moins élevées comparées à leur indice composite sur les scopes 1+2 tant sur le fonds euros des produits d'épargne que sur le fonds euros du produit retraite PERin. En revanche, sur les scopes 1+2+3, seul le portefeuille PERin superforme son indice de référence.

- L'intensité de GES scope 1+2 du fonds euros des produits d'épargne est restée relativement stable entre 2023 et 2024 passant de 74 à 73 Te.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires en comparaison de son indice composite s'élevant à 75 Te CO₂/ M€ de chiffre d'affaires.
- L'intensité de GES scope 1+2 du fonds euros du produit retraite PERin s'est dégradée passant de 38 à 41 Te.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires chiffre d'affaires

en comparaison de son indice composite s'élevant à 75 Te CO₂/ M€ de chiffre d'affaires.

Compte tenu de sa matérialité, une attention plus particulière est portée à la maîtrise du score d'intensité de GES (entreprises) du mandat obligataire sur le scope 1+2 qui se situe à 69.6 en 2024 contre 73.5 en 2023 (en baisse de -5.3%) et 90 en 2022 (en baisse de -18.3%).

- Intensité GES Scope 1+2+3 des entreprises
 - La métrique incluant les scope 1+2+3 pour les entreprises du portefeuille considéré du fonds euros des produits d'épargne atteint 1297 Te.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires contre 1162 pour l'indice composite.
 - Celle du Fonds euros du produit retraite PERin est de 1116 Te.CO₂ / M€ de chiffre d'affaires contre 1163 pour l'indice composite.
- Intensité GES 1+2+3 des souverains/ supranationaux
 - Ces intensités excluant UTCATF, sont inférieures à l'indice de référence pour les deux cantons du fonds euros produits d'épargne et retraite PERin. Ce résultat reflète la stratégie d'investissement et l'objectif de surperformer l'indice composite mis en place afin de limiter le niveau d'émissions de gaz à effet de serre du portefeuille investi.
 - L'indicateur a légèrement augmenté pour le fonds euros des produits d'épargne de 210 à 218 tonnes de CO₂ par million de euros de Produit National Brut (PNB) contre 251 pour l'indice composite et pour le PERin de 256 à 224 (en baisse de -12,5%) contre 251 pour l'indice composite.

La couverture absolue par type d'émetteur, c'est-à-dire la proportion des encours pour lesquels la donnée carbone est disponible rapporté à la totalité de l'actif, atteint sur les scopes 1+2 et scopes 1+2+3 :

- 53% pour les entreprises en position au sein du portefeuille considéré du fonds euros des produits d'épargne et 58% sur le canton fonds euros du produit retraite PERin,

¹³ Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative

- 27% pour les émetteurs souverains¹⁴ et supranationaux¹⁵ au sein du portefeuille considéré de du fonds euros des produits d'épargne et 32% au sein du canton fonds euros du produit retraite PERin.

❖ Mesure des émissions Carbone évitées au 31/12/2024

La prise en compte de la capacité des entreprises à contribuer à la transition climatique peut être également mesurée par le calcul des émissions de carbone évitées, complémentaire à l'analyse des intensités de GES sur l'année étudiée.

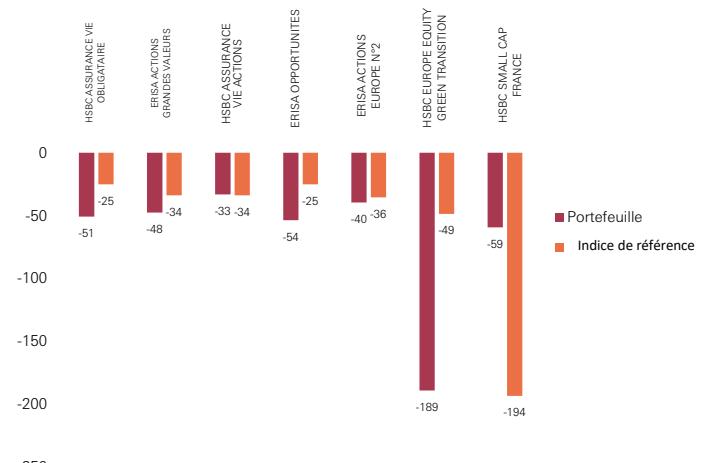
Les «émissions évitées» par une organisation concernent les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité. Elles sont évaluées au regard d'un scénario de référence (source ADEME). Cette mesure d'émission de carbone évitée s'exprime en tonnes équivalentes de CO2 par million d'euros investi.

HSBC Assurances Vie (France), via sa société de gestion, se base sur la méthodologie du fournisseur Carbon4 Finance. La couverture des données est en moyenne de 77% pour 2024.

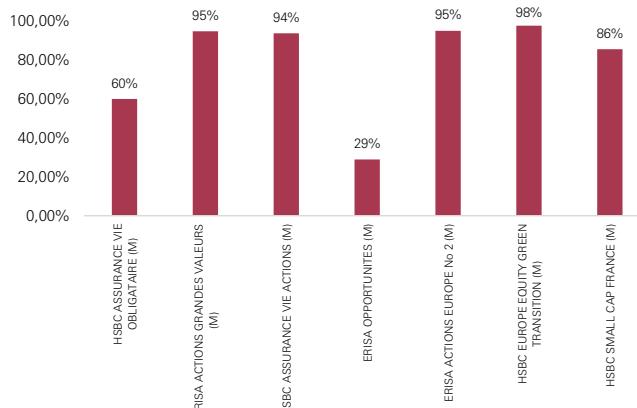
Le graphique ci-dessous illustre les émissions de carbone évitées sur les principaux mandats et fonds (hors immobilier en direct, OPC monétaires et fonds alternatif) :

- Les émissions de carbone évitées en 2024 sont supérieures à celles de 2023 ;
- Les émissions de carbone évitées des portefeuilles sont globalement meilleures que celles des indices de référence des fonds.

Graphique 6.1: Emissions de carbone évitées des fonds & mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France)



Graphique 6.2 : Données disponibles par fonds en pourcentage



L'intérêt, en termes d'analyse, de cette mesure est illustré en particulier par le fonds HSBC Europe Equity Green Transition qui investit en priorité dans des secteurs identifiés par la taxinomie du label Greenfin¹⁶, qui contribuent spécifiquement à la transition énergétique. En effet, le niveau de carbone évité sur ce fonds est largement supérieur à celui de son indice : il s'élève à -189 Te.CO2 / M€ investi contre - 49 Te.CO2 / M€ investi pour l'univers de référence.

Parmi les actifs du fonds, certaines valeurs liées aux équipements électriques, au métaux durables (qui représentent une part significative des métaux recyclés), à la chimie ou au secteur de l'emballage, sont les principales contributrices du niveau d'empreinte carbone du portefeuille. Celle-ci s'élève

14 Les titres souverains sont des titres émis par un Etat ou une Banque Centrale.

15 Les titres supranationaux sont des titres émis par des structures administratives qui dépassent les limites des Etats et englobent ainsi plusieurs Etats

16 Voir section 1

à 58 Te.CO2 / M€ investi sur les scopes 1+2 (versus 61 Te.CO2 / M€ investi pour l'indice de référence) et à 1 358 Te.CO2 / M€ investi si on ajoute le scope 3. Cette forte augmentation liée à l'inclusion du scope 3 dans l'indicateur d'empreinte carbone est en ligne avec le niveau de l'indice de référence du fonds sur les trois scopes : soit 1 172 Te.CO2 / M€ investi.

❖ **C. Mesure de l'augmentation de la température implicite du portefeuille au 31/12/2024**

HSBC Assurances Vie (France) complète le suivi des émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles avec la mesure d'augmentation de température implicite de ceux-ci.

L'objectif de cette mesure est de positionner le portefeuille sur une trajectoire de limitation d'augmentation de température à horizon 2050.

Il s'agit d'estimer quelle serait l'augmentation de température anticipée à horizon 2050 à l'échelle planétaire, si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie.

Cette mesure permet donc d'estimer l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris en maintenant le réchauffement climatique en dessous de 1,5° d'ici 2050, et de mettre en œuvre une stratégie de diminution de l'intensité des émissions de GES le cas échéant.

La méthodologie de calcul de température implicite retenue cette année par HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données Implied temperature rise (ITR) de MSCI et s'appliquent aux encours gérés par la société de gestion pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) (hors OPC monétaires et fonds alternatif).

Cette nouvelle méthodologie ne permet pas de comparer les résultats par rapport à l'année précédente qui se limitait à une mesure d'impact sans vision prospective. Selon la société de gestion partenaire, celle-ci semble plus alignée que précédemment avec les évolutions scientifiques en matière de quantification des indicateurs climatiques, en tenant compte à la fois de l'intensité en carbone et des émissions absolues.

Cette dernière est établie selon 4 piliers principaux pour évaluer la trajectoire :

- Alignée à 1,5 degrés (<1,5°C)
- Alignée à 2 degrés (1,5°C-2°C)
- Non alignée (2°C-3,2°C)
- Fortement non alignée (>3,2°C)

Au 31 décembre 2024, environ 39% des investissements du fonds euros des produits d'épargne sont ainsi couverts par les données de mesure d'augmentation de température implicite, stables par rapport à 2023 (38%). Toutefois, il existe des disparités entre les différentes classes d'actifs. En effet, le taux de couverture du mandat

HSBC Assurance Vie obligataire, qui représente près de 63% de l'actif général, s'élève par exemple à 55% (indice de référence à 31%) alors que les taux de couverture des portefeuilles actions cotées dépassent les 90%.

Sur les scopes 1+2 :

- Le portefeuille fonds euros des produits d'épargne est aligné à 98% avec une trajectoire entre 1,5 et 2°, avec 2% du portefeuille aligné à une trajectoire inférieure à 1,5° ;
- Le portefeuille fonds euros du produit retraite PERin est aligné à 99% avec une trajectoire entre 1,5 et 2°, avec 1% du portefeuille aligné à une trajectoire inférieure à 1,5°.

Sur les scopes 1+2+3 :

- L'augmentation de la température implicite du portefeuille fonds euros des produits d'épargne est évaluée à environ 2,2°C contre 2,1°C pour l'indice de référence.

Il n'est donc pas aligné à une trajectoire 2°C. Cela signifie que si ce portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie, alors une hausse de la température à l'échelle planétaire d'environ 2,2°C serait à anticiper d'ici 2050 si l'on prend en compte les émissions du scope 1+2+3. Ce résultat est notamment lié à l'inclusion du scope 3 qui est important pour de nombreux secteurs présents en portefeuille (ex : secteur bancaire).

92% des encours ont une température comprise entre 2 et 3,2°C et les 8% restants sont alignés à la trajectoire 2° (compris entre 1,5° et 2°).

- L'augmentation de température implicite du portefeuille du fonds euros du produit retraite PERin est alignée avec une température qui s'élève à 2°C légèrement inférieure à l'indice de référence (2,1°C).

98% des encours ont une température comprise entre 2 et 3,2°C et les 2% restants sont alignés à la trajectoire 2° (compris entre 1,5° et 2°).

Sur fonds euros des produits d'épargne et le fonds euros du produit retraite PERin, les encours non alignés (entre 2 et 3,2°C) s'élèvent, respectivement à 92% et 98%.

La mise en place d'un pilotage de ces indicateurs sur une base trimestrielle devrait nous permettre d'affiner les choix d'investissement et/ ou désinvestissement en lien avec l'engagement d'alignement à une trajectoire des portefeuilles d'au plus 1,5°C d'ici 2050, principalement sur les scopes 1 et 2. L'accès à des données plus granulaires sont nécessaires pour réaliser des analyses complètes intégrant le scope 3.

❖ Axes d'améliorations

- Affiner la trajectoire d'alignement à l'Accord de Paris et la mesure d'impact sur la politique d'investissement déclinée en objectifs intermédiaires d'une durée de 5 ans à partir de 2025 jusqu'à 2050 sur le portefeuille obligataire.
- Etendre les mesures d'indicateurs disponibles aux autres investissements en portefeuille.
- Finaliser l'étude quantitative et les objectifs de décarbonation chiffrés sur l'ensemble du périmètre actions cotées en mandat et fonds dédiés.
- Développer une gestion plus dynamique des indicateurs climat afin d'établir un suivi plus précis de l'évolution régulière de l'intensité carbone du portefeuille grâce à des outils dédiés et la mise en place d'une liste de titres sous surveillance.

SECTION 7 : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas pris d'engagement en matière de biodiversité pour son propre compte. En revanche, HSBC Assurances Vie (France) bénéficie des engagements et des initiatives d'HSBC Global Asset Management (France) qui seront détaillés dans cette partie.

Les questions liées à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, ce qui peut potentiellement avoir un effet important sur le profil de risque et la performance financière d'une entreprise, sur différents horizons d'investissement.

Dans le cadre mondial de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les accords de Kunming-Montréal (GBF), signés lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022, établissent des objectifs ambitieux pour façonner « un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050 »¹. Ces accords sont constitués de 23 cibles à atteindre par les pays signataires d'ici 2030, dans l'optique de stopper et inverser la disparition du patrimoine naturel.

◊ L'approche d'HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France) applique une stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité qui repose sur les trois piliers suivants :

- Poursuivre et renforcer son engagement auprès des entreprises désignées comme prioritaires sur cette thématique, ainsi que sa participation active aux initiatives de place ;
- Développer son expertise par le biais de plans de formations dédiés et d'analyses d'émetteurs et par la recherche et l'intégration des facteurs de biodiversité dans les processus d'investissement ;
- Suivre et utiliser des indicateurs de mesure fiables provenant de fournisseurs tiers, et élaborer des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscients que ce domaine d'expertise est en évolution constante.

Dans cette optique, le gestionnaire d'actifs doit s'appuyer sur les mesures prises par les entreprises dans lesquelles il investit, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation, mais aussi sur des investissements à grande échelle dans des initiatives favorables à la biodiversité.

La stratégie Biodiversité de HSBC Global Asset Management (France) a été structurée pour contribuer à des objectifs qui ont été définis dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (« Cadre »). Les 23 objectifs (« Cibles ») de ce Cadre ont été fixés à horizon 2030 et s'appliquent à l'échelle nationale, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes à l'intérieur de chaque pays, comme les gouvernements ou les entreprises du secteur privé.

Ainsi, lors de l'élaboration de la stratégie Biodiversité, une attention particulière a été accordée aux 3 objectifs suivants :

- Cible n°15 : « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) » ;
- Cible n°19 : « Augmenter le montant des ressources financières » ;
- Cible n°21 : « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

¹ Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/vision>

Thématiques	Objectifs	Réalisations 2024
Engagement et dialogue avec les entreprises et engagement collectif	1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans le portefeuille mondial incluant HSBC Global Asset Management (France), et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité	50 entreprises engagées sur la thématique.
	2. Consigner les détails des interactions en interne et définir un processus de reporting adapté afin de rendre compte des résultats des engagements sur le thème de la biodiversité à partir de 2025.	Reporting interne mis en place
	3. Poursuivre une participation active aux initiatives sectorielles sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.	Engagements maintenus auprès de Finance for Biodiversity ² , Nature Action 100, PRI ³ , FAIRR ⁴
Sensibilisation, Formation et expertise	4. Développer une formation axée sur la nature et la biodiversité.	Le conseil d'administration et les équipes d'investissement de HSBC Global Asset Management (France) ont été formées aux investissements dans le capital naturel grâce à des formations sur mesure.
	5. Assigner une formation dédiée à l'intégration de la biodiversité pour les équipes d'investissement, et décliner plus largement une version adaptée.	
	6. Inclure des éléments de contenu liés à la nature et à la biodiversité dans la formation sur le développement durable dispensée aux membres du conseil d'administration (ou équivalent).	
	7. Renforcer l'analyse d'impact des actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) sur la biodiversité (à l'aide du score Corporate Biodiversity Footprint d'Iceberg Data Lab). Cette analyse permettra de comprendre la situation actuelle, de définir une approche de surveillance et contrôles, et, dans les années à venir, d'envisager de prendre les premières mesures vers la définition d'objectifs appropriés en matière de biodiversité.	Calcul et analyse des scores d'impact et de Dépendance sur les 5 principaux portefeuilles de la compagnie d'assurance
	8. Effectuer une analyse de dépendance et impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats spécifiques sur une partie des dépendances du portefeuille à l'égard de la biodiversité.	
	9. Affiner la stratégie en fonction de cette analyse et élaborer un cadre sectoriel spécifique comme la déforestation.	

Gouvernance	10. Introduire, d'ici début 2025, la nature et la biodiversité en tant que section à part entière au sein des comités de gouvernance dédiés au développement durable et du conseil d'administration.	Les sujets de biodiversité sont intégrés dans les différents comités de gouvernance de HSBC Global Asset Management France, ainsi que dans les critères de rémunération du groupe.
	11. Intégrer, d'ici 2025, les aspects de développement durable dans le système de rémunération, y compris les engagements en matière de biodiversité, ce qui garantira un alignement sur les objectifs stratégiques.	Prise en compte du capital naturel dans l'évaluation des risques opérationnels et des risques associés.
	12. Se concentrer sur l'évaluation et la préparation des exigences réglementaires de publication en matière de biodiversité, dans le cadre de la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures ⁵ (TNFD)[1] afin de renforcer les reportings sur la nature.	

[1] TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

2 Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse suivante : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

3 PRI : Principes des Investissements Responsables (voir section 1)

4 FAIRR travaille avec les investisseurs pour inciter les entreprises à améliorer leurs performances ESG, notamment en réduisant les risques liés à l'utilisation d'antibiotiques, à la déforestation, aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution.

5 «Taskforce on Nature-related Financial Disclosures». En français, cela se traduit par «Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature». TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

❖ Stratégie d'investissement

La compagnie HSBC Assurances Vie (France) a investi dans le fonds NCF Natural Capital Fund géré par Climate Asset Management, une joint-venture créée par HSBC Asset Management et Pollination, qui propose des solutions d'investissement pour valoriser les écosystèmes, protéger la biodiversité et accélérer la transition. Par ce biais, la compagnie d'assurances investit dans le Capital naturel comme les actifs agricoles, forestiers et environnementaux pour produire un impact à grande échelle.

En termes de politique d'engagement, menée pour le compte de la compagnie par la société de gestion partenaire, la part du portefeuille de la compagnie engagée (par la société de gestion partenaire) sur les sujets de Biodiversité s'est élevée à 19% en 2024.

7.2. Indicateurs : impacts et dépendances des portefeuilles euro d'HSBC Assurances Vie (France)

La compagnie HSBC Assurances Vie (France) a évalué, pour la seconde année, l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles en collaboration avec HSBC Global Asset Management (France) qui utilise la plateforme de calcul Iceberg Data Lab⁶. Elle a également, pour la première fois, réalisé et fourni une analyse de dépendance avec la société de gestion partenaire. Sur la base des données disponibles fournies par Iceberg Data Lab, ces indicateurs ont été calculés sur les 8 principaux mandats et fonds dédiés confiés en gestion à HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie.

❖ Les scopes⁷ et les pressions

Le calcul du score d'empreinte biodiversité des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France) est basé sur les principales pressions environnementales engendrées par les activités des entreprises en portefeuille, sur tous les scopes de la chaîne de valeur.

Les pressions : La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁸ (IPBES) a identifié cinq principaux moteurs de pressions directes, causés par les activités humaines et responsables du déclin de la biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres et de la mer ;
- Changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre ;
- Pollution de l'air : eutrophisation⁹ et acidification des sols ;
- Pollution de l'eau : écotoxicité des eaux douces due aux produits toxiques et microplastiques ;
- Les espèces envahissantes -non intégrable à ce stade par la plateforme Iceberg Data Lab dans le calcul du Corporate Biodiversity Footprint).

Les scopes : L'empreinte biodiversité se décompose en plusieurs scopes au regard des activités d'une entreprise considérée :

- Scope 1 : Impact induit sur la biodiversité par l'activité directe de la société ;
- Scope 2 : Impact induit sur la biodiversité par la consommation d'électricité de la société ;
- Scope 3 : Impact sur la biodiversité causé par la chaîne de valeur, en son amont et en son aval, du produit ou service vendu par la société.

❖ Source des données d'impact et de dépendance à la biodiversité

La métrique utilisée pour mesurer l'impact du portefeuille sur la nature est le score d'empreinte sur la biodiversité, aussi appelé **Corporate Biodiversity Footprint (CBF)**. Celle-ci mesure la perte sur les ressources naturelles causée par les activités d'entreprise et sa contribution aux pressions environnementales. Exprimée en km².MSA (indicateur d'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance), cette métrique mesure l'état de dégradation d'un écosystème par rapport à son état initial, c'est-à-dire non perturbé par les

⁶ La fintech française Iceberg Data Lab utilise l'intelligence artificielle afin d'analyser les rapports des entreprises dans le but d'évaluer leur empreinte carbone, leur empreinte biodiversité et le respect de leurs engagements RSE.⁷

⁷ En ESG (Environnemental, Social, et Gouvernance), le terme «scope» fait référence aux différents périmètres d'évaluation des impacts environnementaux d'une organisation, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Il existe trois scopes principaux : le scope 1, le scope 2 et le scope 3, chacun définissant un niveau d'implication différent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

⁸ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par les États pour renforcer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable.

⁹ Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème. TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

impacts des activités humaines. A titre d'exemple, un CBF de -1000 km².MSA signifie que les activités de l'entreprise et sa chaîne de valeur ont causé une perte équivalente à 1000 km² de forêt vierge en raison des pressions exercées sur la biodiversité.

L'outil d'IDL permet d'obtenir la répartition de l'empreinte et par scope (1, 2 et 3) et pour les 4 principales pressions¹⁰ :

- CBF Pression sur les sols : empreinte liée à l'impact des pressions sur les sols, induites par l'exploitation des zones vierges en terrains agricoles ou en constructions industrielles par exemple ;
- CBF Pollution de l'air : empreinte liée à l'impact des pressions sur la qualité de l'air, induites par les émissions de gaz responsables de pluies acides comme les oxydes d'azote (NOx) émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...) ;
- CBF Impact des gaz à effets de serre : empreinte liée à l'impact des émissions de gaz à effet de serre lors de la consommation d'énergie, d'électricité ou sur toute la phase de production des produits ou services ;
- CBF Pollution de l'eau : empreinte liée à l'impact des pressions sur les écosystèmes marins induites par les rejets de déchets et de substances toxiques dans l'eau provoquées par les activités des sociétés telles que les cultures ou la production alimentaire.

IDL estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les indicateurs ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données environnementales, reportées publiquement (comme l'empreinte carbone) ou modélisées (scope 3), et d'évaluation du cycle de vie sont utilisées pour quantifier les pressions environnementales. Le modèle international GLOBIO est ensuite utilisé afin de relier les pressions environnementales quantifiées à la perte estimée de biodiversité.

◊ L'empreinte biodiversité : méthode

L'option méthodologique choisie pour calculer le CBF

avec l'outil Iceberg Data Lab est « sans retraitement » et en utilisant la méthode de valorisation par « valeur d'entreprise¹¹ ». Les données relatives à ces valeurs d'entreprise sont cette année fournies par un nouveau prestataire, ce qui ne permet pas la comparaison avec les scores de 2023. La méthode « sans retraitement » est possiblement génératrice de double comptage dans la chaîne de valeur d'une entreprise donnée et est donc, à ce titre, conservatrice.

Afin d'évaluer cette thématique sous l'angle de la double matérialité, la compagnie d'assurances a décidé en 2024 d'ajouter le calcul du score de dépendance à la nature, en utilisant l'outil ENCORE¹² (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), en collaboration avec la société de gestion partenaire. Ce score permet d'élaborer une feuille de route sectorielle dans le but d'identifier les matérialités liées à la nature pour les investissements en portefeuille, et d'appréhender les risques potentiels pour les intégrer à terme dans les stratégies d'investissement.

◊ Couverture des données et limitations

La couverture du fournisseur de données Iceberg Data Lab regroupe pour HSBC Global Asset Management (France) plus de 4000 émetteurs et comprend les actions cotées et les obligations des entreprises. Les valeurs gouvernementales, locales et régionales ou assimilées ne sont pas intégrées dans le calcul fourni par la société de gestion.

◊ Score d'empreinte du portefeuille

Au 31/12/2024, l'analyse intensité d'empreinte biodiversité du portefeuille d'entreprises géré par la société de gestion partenaire s'élève à -0,048 km².MSA et porte sur 25% (21,28% en 2023) des valeurs investies et les 10 secteurs les plus impactants. Le tableau 7.1 ci-après précise le détail des portefeuilles considérés et des actifs couverts par l'analyse. Le taux de couverture des portefeuilles HSBC Assurance Vie PERin, Erisa Opportunities et HSBC Assurance Vie Obligataire est en moyenne significativement plus faible que celui des portefeuilles actions car ils sont constitués en grande partie d'obligations souveraines, non couvertes à ce stade dans l'analyse

de la société de gestion.

10 Il n'y a pas encore d'outil de mesure approprié des espèces envahissantes

11 Cette méthode de valorisation d'une entreprise correspond à la valorisation de l'activité de l'entreprise indépendamment de sa situation de trésorerie.

12 ENCORE (Explorer les opportunités, les risques et les expositions du capital naturel) explique comment l'économie - les secteurs, les sous-secteurs et les processus de production - dépend de la nature et a une incidence sur elle. Les institutions financières, en particulier, peuvent utiliser les données de ENCORE pour déterminer les risques liés à la nature auxquels elles sont exposées par l'entremise de leurs prêts, de leurs souscriptions et de leurs investissements dans des industries et des sous-industries à risque élevé. <https://encorenature.org/en>

Tableau 7.1 : Portefeuilles et actifs couverts par l'analyse d'empreinte biodiversité

Portefeuille	En-cours	Taux de couverture
ERISA Actions Grandes Valeurs	389 M€	57%
HSBC ASSURANCES VIE PERIn	170 M€	28%
ERISA Opportunities	150 M€	14%
HSBC ASSURANCES VIE Obligataire	9,5 MDs€	21%
HSBC ASSURANCES VIE Actions	256 M€	58%

Le score d'empreinte des portefeuilles est exprimé en km².MSA par million d'euros investis et par an, ce qui permet une comparaison avec l'empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par les pairs. L'outil se limite à ce stade à l'impact négatif sur la biodiversité, sans inclure encore les solutions positives, en cours de développement.

Pour rappel, la mesure d'empreinte biodiversité calculée par IDL est d'autant plus négative que les activités de l'entreprise considérée ont un impact néfaste sur l'environnement. A titre d'exemple et comme reporté dans le tableau 2, le portefeuille HSBC Assurance Vie Obligataire a une intensité d'empreinte biodiversité de -0,034 km².MSA par million d'euros investi. Cela signifie que chaque million d'euros investi pendant un an a induit, en équivalence, la perte de 0,034 km² de forêt vierge.

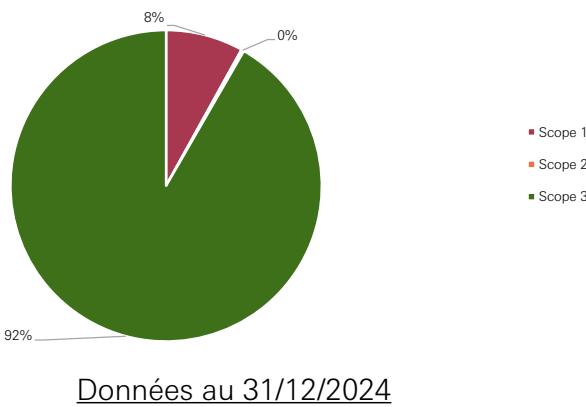
A des fins de comparaison et à titre informatif, le score d'empreinte des indices de référence ont été ajoutés. Les portefeuilles considérés ont une empreinte biodiversité équivalente ou inférieure à celle de leur indice de référence.

Tableau 7.2 : Intensité de l'empreinte biodiversité des portefeuilles

Portefeuille	Intensité de l'empreinte biodiversité en km ² .MSA par million d'euros investis en 2024	Indice de référence	Intensité de l'empreinte biodiversité de l'indice de référence en km ² .MSA par million d'euros investis en 2024	Différence relative avec l'empreinte de l'indice de référence ¹³
ERISA Actions Grandes Valeurs	- 0.066	MSCI EMU	-0.07	-5.71%
HSBC ASSURANCES VIE PERIn	-0.039	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0.068	-42.6%
ERISA Opportunities	-0.047	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0.068	-30.8%
HSBC ASSURANCES VIE Obligataire	-0.034	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0.068	-50%
HSBC ASSURANCES VIE Actions	-0.09	MSCI EMU	256 M€-0.07	+28%

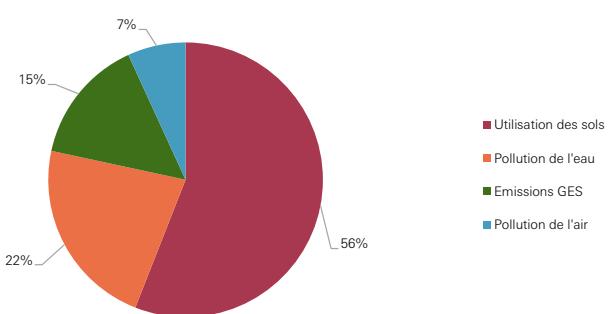
L'analyse plus granulaire des scores nous permet d'identifier principalement que la grande majorité de l'empreinte de biodiversité des portefeuilles (pour un total de 91.7%) est attribuée à l'impact induit par les chaînes de valeur des entreprises dans lesquelles la compagnie a investi (soit le scope 3).

Graphique 7.1 : Contribution des différents scopes à l'empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par la compagnie d'assurances



D'autre part, la pression principalement exercée par les portefeuilles de la compagnie sur la nature (graphique 7.2 ci-dessous) est l'utilisation des sols qui représente environ 56% de l'empreinte du portefeuille. La pollution de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre sont deux sources significatives d'impact sur la biodiversité puisqu'elles représentent respectivement 22% et 15% de l'empreinte calculée.

Graphique 7.2 : Contribution des différentes sources de pressions à l'empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par la compagnie assurance.



Données au 31/12/2024

La société de gestion partenaire de la compagnie utilise également le classement TOP 10 des secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité élaboré par la fondation Finance for Biodiversity Foun-

dation (FbF). Basée sur 4 outils d'évaluation (dont notamment le CBF d'Iceberg Data Lab), l'analyse a été réalisée sur 250 entreprises à fort impact d'après l'indice MSCI World¹⁴, et responsables de 73% de l'impact estimé de l'indice sur la biodiversité. Cette étude a permis d'identifier le secteur agroalimentaire, des boissons et du tabac comme étant les plus impactants, suivis par le secteur des matériaux. Compte tenu de ce changement de méthodologie, la comparaison n'est pas possible avec les résultats de l'année précédente.

❖ Score de dépendance du portefeuille

Le Biodiversity Dependence Score (IDL) est calculé pour le portefeuille de la compagnie par secteur. Il mesure le pourcentage d'actifs sous gestion détenus dans des entreprises ayant une dépendance moyenne aux 26 services écosystémiques identifiés par Iceberg Data Lab répartis en 3 piliers : approvisionnement (eau, énergie animale, matériel génétique...), réglementation (Qualité de l'eau et des sols, pollinisation, régulation climatique, contrôles sanitaires...) et culture (tourisme, art, développement cognitif...).

Les notes attribuées aux services d'approvisionnement et de réglementation ont été calculées en utilisant la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les notes attribuées aux services culturels ont été documentées avec une double expertise scientifique et interne à la société de gestion afin de couvrir toutes les catégories de services écosystémiques. En outre, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des métriques sont accompagnées d'indicateurs de qualité dédiés pour chaque point de données.

Les données de la plateforme ENCORE proposent un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 - risque très élevé - à 6 - aucun risque. Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur sur la base d'une méthodologie de pondération interne. Pour effectuer une analyse détaillée au niveau de l'entreprise investie, la société de gestion partenaire utilise en complément des données d'Iceberg data Lab.

Les scores de dépendance du portefeuille à la biodiversité (Biodiversity Dependence scores) fournis par Iceberg Data Lab s'élèvent entre 0% et 100%, exprimant l'intensité de la dépendance aux services

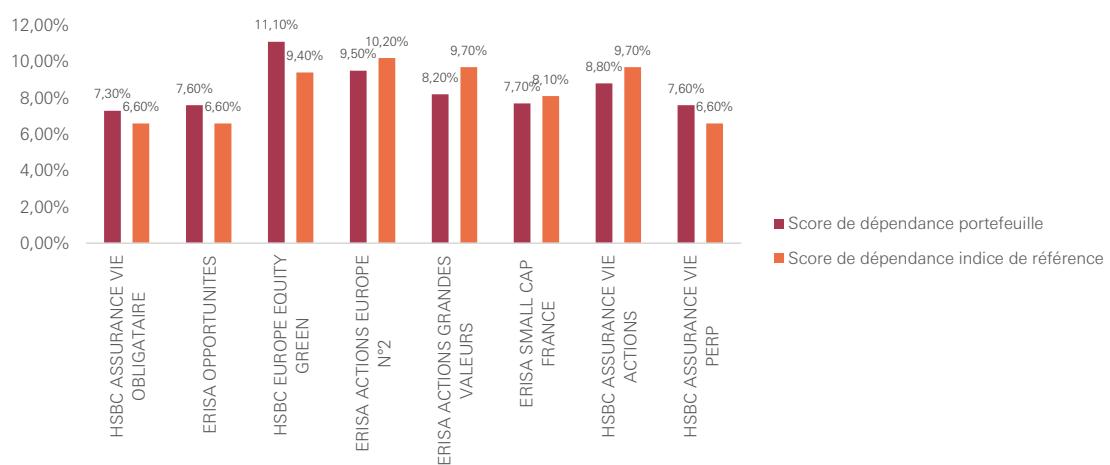
13 La différence relative entre l'empreinte biodiversité d'un portefeuille considéré par rapport à sa référence est calculée comme suit : (Empreinte Portefeuille – Emprinte Référence) / Emprinte Référence. Un résultat négatif se lit comme un score de portefeuille étant meilleur que celui de l'indice de référence.

écosystémiques c'est-à-dire, plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont importants :

- 0% signifie que l'entreprise n'a pas de dépendance vis-à-vis des services écosystémiques.
- 100% signifie que l'entreprise a une dépendance maximale sur l'ensemble des 26 services écosystémiques.
- 50% peut signifier plusieurs possibilités comme par exemple une combinaison de dépendances maximales et minimales, ou une dépendance moyenne sur tous les services écosystémiques.

Ce score représente la dépendance moyenne aux 26 services écosystémiques (comme indiqué dans le tableau ci-dessous), pondérée par les revenus par type d'activité. Il n'intègre que les dépendances directes, c'est-à-dire le scope 1 uniquement.

Graphique 7.3 : Score de dépendance par fonds et indices de référence
Données au 31/12/2024



❖ Axes amélioration 2025

- Utiliser l'empreinte par pressions du portefeuille afin de se positionner par secteurs et construire une stratégie d'investissements en fixant des objectifs d'empreinte d'ici 2030.
- Elargir la couverture de l'empreinte biodiversité, notamment sur les obligations souveraines qui constituent une large partie de l'actif de la compagnie d'assurances
- Calculer l'empreinte biodiversité de l'offre en unités de compte article 8 et 9 des contrats d'assurance épargne-retraite
- Analyser et intégrer les scores de dépendances à la nature dans la cartographie des risques et développer un cadre sectoriel sur certaines thématiques (déforestation par exemple).
- Renforcer les compétences des experts ESG de la compagnie relative aux enjeux de la biodiversité

14 L'indice MSCI World est un indice boursier mondial qui suit la performance des actions de grandes et moyennes capitalisations de pays développés.

SECTION 8 : Démarche de prise en compte des critères E, S, G dans la gestion des risques

8.1. La manière d'identifier, évaluer, prioriser et gérer les risques de durabilité

Le travail d'identification et d'évaluation des risques est mené par la Direction des Risques en relation avec les responsables opérationnels, les experts des risques et les équipes de contrôle. Chaque équipe opérationnelle de première ligne est en charge des risques liés à son activité. La direction des investissements analyse et pilote les risques de marché et de crédit ainsi que les risques ESG sur le portefeuille d'investissement. La direction de la stratégie représente la première ligne sur les risques ESG au niveau de la compagnie.

HSBC Assurances Vie (France) dispose d'un comité de gestion des risques et d'une gouvernance qui prennent en compte la thématique ESG (voir Section 3 pour la gouvernance détaillée). Nous pouvons distinguer dans les actions menées en termes de gestion des risques ESG celles qui portent sur les risques opérationnels et celles qui concernent les risques financiers.

L'évaluation des risques opérationnels et des contrôles associés fait l'objet d'une revue annuelle par catégorie de risques. Au sein de chaque catégorie de risques sont intégrées les analyses des risques ESG. La méthodologie d'évaluation de ces risques prévoit que pour chacun d'entre eux soient évalués une probabilité d'occurrence et un impact à partir d'un scénario représentant la situation la plus dommageable pouvant se produire dans les 12 prochains mois. Ces analyses font l'objet d'une revue par les secondes lignes de défense, principalement risque, juridique et conformité.

En 2023, un travail d'identification des risques susceptibles d'être significativement affectés par des facteurs de durabilité a été réalisé. Les scénarios de tous les risques cartographiés ont ensuite été revus et finalisés en 2024 en intégrant les éléments liés aux risques climatiques et de durabilité. Cette analyse n'a pas modifié significativement l'estimation des risques non financiers de la compagnie.

Pour estimer l'impact des risques financiers un stress-test climatique a été mené dans le cadre de l'ORSA¹ 2024. L'impact de ce scénario n'était pas de nature à compromettre la solvabilité de la compagnie.

Une amélioration sera apportée au stress test climatique dans le cadre de l'ORSA 2025 sur la base des résultats qui sont présentés dans la section « Quantification des risques de durabilité retenus ». En effet, une prise en compte de la spécificité de notre portefeuille a permis de mieux quantifier le risque de marché associé aux actions, aux obligations et aux actifs immobiliers (SCI principalement) en portefeuille. Enfin, l'augmentation de la durée de la modélisation au-delà de 5 ans dans l'ORSA permet de mieux mesurer les impacts des risques de durabilité pour la compagnie.

8.2. Description des risques de durabilité pris en compte et de l'analyse qualitative

Les principaux risques liés aux problématiques environnementales et au changement climatique sont regroupés en trois catégories principales :

- Les risques de transition, découlant d'un défaut d'adaptation des économies au processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ils incluent les conséquences des changements concernant les politiques publiques, les technologies ou la demande finale des consommateurs ;
- Les risques physiques, liés à l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans et les inondations (risques aigus), ou à l'évolution de plus long terme des tendances météorologiques (risques chroniques) ;
- Les risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux, incluant les aspects de réputation liés à de nouvelles attentes de la clientèle ou d'autres intervenants.

Pour identifier l'exposition de la compagnie à ces différents facteurs de risque sur les différents horizons temporels requis (2030, 2040, 2050), nous avons considéré leur impact sur chacun des risques catalogués dans notre cartographie des risques.

Les risques de transition, physiques et de responsabilité ont été croisés avec les risques issus de la cartographie de la compagnie. A l'intérieur de

¹ ORSA, ou Own Risk and Solvency Assessment, est le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Sur cette cartographie on peut distinguer les risques financiers que sont les risques de marché et crédit (actif) et les risques assurantiels (passif) des risques opérationnels² (risques de résilience, réglementaires, réputationnels et sociaux³).

² Les risques de résilience, réglementaire, réputationnel, sociaux et de gouvernance peuvent également concerner les entreprises dans lesquelles la compagnie a investi, menant à un accroissement de leur risque de crédit ou à une dévaluation de la valeur de leurs actions. Pour éviter un double-comptage, ce risque est pris en compte dans le risque de marché et le risque de crédit.

³ Le risque social constitue un élément de la cartographie interne des risques de HSBC Assurances Vie (France). Il doit être distingué de la dimension Sociale de l'analyse ESG qui ne concerne pas uniquement les parties prenantes d'HSBC Assurances Vie (France) mais également les parties prenantes des entreprises en portefeuille à l'actif, et les parties prenantes des clients au passif.

Zoom sur la manière dont les facteurs de risques climatiques se répercutent sur les risques de la cartographie

◊ Risques de marché et risques de crédit

La compagnie est exposée aux risques de marché et de crédit à travers son portefeuille d'investissement. Les risques de marché et de crédit font référence à la possibilité d'une baisse de la valeur des actifs en portefeuille de l'entité due à une dégradation des conditions économiques et sociales affectant négativement l'activité des acteurs dont l'entité détient des titres au sein de son actif. Sont par exemple exposés au risque physique de manière directe certains biens immobiliers ou certaines infrastructures et donc les exploitants dont l'activité en dépend ou les entreprises implantées dans des zones exposées. Le niveau d'exposition d'une entreprise au risque de transition dépendra de son activité mais aussi de son niveau de préparation. Certains secteurs sont par nature plus touchés que d'autres et au sein de chaque secteur on peut constater des niveaux différents d'anticipation ou de mise en œuvre de la transition.

◊ Risques assurantiels

Les risques assurantiels font référence aux risques qui pèsent sur le passif de la compagnie lorsque des événements adverses (hausse de la mortalité, morbidité, etc) contribuent à accroître les garanties que la compagnie s'est contractuellement engagée à verser à ses clients : incapacité, invalidité, perte d'autonomie, décès, rachat, etc. Les changements climatiques pourraient se traduire par une hausse de la mortalité ou de la morbidité pour nos assurés. Par ailleurs des besoins de financement accrus pour l'entretien ou l'isolation des logements pourraient être la cause d'une réduction de nos encours sur les produits d'épargne.

◊ Risques de résilience

Le risque de résilience fait référence à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en cas de perturbations de son environnement immédiat : indisponibilité des locaux, défaillances informatiques, restrictions de la mobilité des salariés, etc. On peut ainsi envisager que des conditions météorologiques extrêmes rendent les locaux inaccessibles ou inutilisables.

◊ Risques réglementaires

Les risques réglementaires font référence à la capacité de l'entité à répondre en temps voulu aux sollicitations des superviseurs et à se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires. Les évolutions des réglementations liées aux risques climatiques contribuent à ce risque.

◊ Risques réputationnels

HSBC définit le risque réputationnel comme l'incapacité de répondre aux attentes des parties prenantes à la suite de tout événement, comportement, action ou inaction, la part de HSBC elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associée, qui pourrait amener les parties prenantes à se forger une opinion négative de HSBC. La manière dont sont perçues les actions de HSBC Assurances Vie vis-à-vis des risques climatiques ont un impact sur ce risque.

◊ Risques sociaux

Le groupe HSBC prend en compte les risques sociaux dans sa cartographie des risques⁴. Ces risques concernent les relations de HSBC avec ses parties prenantes (collaborateurs, clients et investisseurs). Ils concernent plus précisément les pratiques de travail, de santé et sécurité, de sécurité et confidentialité des données, d'entreprises soumises à des problématiques éthiques et de diversité hommes-femmes.

◊ Risques de gouvernance

Les risques de gouvernance font référence aux dangers et aux incertitudes associés à la manière dont l'organisation est dirigée, gérée et contrôlée. La compagnie est extrêmement vigilante notamment vis-à-vis des risques liés à l'éthique et à la corruption, à la responsabilité et à l'indépendance du conseil d'administration, à l'efficacité des fonctions d'audit et de contrôle ainsi qu'à la transparence de la rémunération de la direction.

⁴ Le risque social constitue un élément de la cartographie interne des risques de HSBC Assurances Vie (France). Il doit être distingué de la dimension Sociale de l'analyse ESG qui ne concerne pas uniquement les parties prenantes de HSBC Assurances Vie (France) mais également les parties prenantes des entreprises en portefeuille à l'actif, et les parties prenantes des clients au passif.

Chacun de ces risques cartographiés est analysé au regard des facteurs de risque physiques, de transition et de responsabilité. Pour cela une note qualitative a été élaborée en analysant les trois aspects suivants :

1. L'intensité de chaque combinaison a été évaluée pour prendre en compte le coût global du risque pour la compagnie. Ce coût global tient compte de la probabilité de réalisation du risque et de sa magnitude en cas de réalisation.
2. La capacité de la compagnie à prévenir ces risques a ensuite été évaluée en fonction de leur caractère exogène ou endogène, sur une échelle comprise entre 0 et 10. Un risque est exogène si les décisions prises par la compagnie n'ont aucune incidence sur la probabilité d'occurrence du risque ni sur ses conséquences en cas de réalisation. Autrement dit la compagnie ne peut pas se protéger contre ce risque. Au contraire, un risque endogène se définit comme un risque dont la probabilité d'occurrence et la magnitude d'impact sont directement liées aux décisions prises par l'entreprise.
3. Enfin, la proportion du bilan de la compagnie sur laquelle porte le risque a également été prise en compte.
4. Les dimensions d'intensité, d'exogénéité et d'impact sur le bilan sont ensuite agrégées pour donner un score de vulnérabilité qui permet d'identifier les risques les plus problématiques pour la compagnie. Le score est calculé en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{intensité} \times \text{exogénéité} \times \text{bilan}^5$$

Selon ce classement, les croisements de risques les plus significatifs pour la compagnie sont :

1. risque de marché - crédit x risques de transition,
2. risque de marché - crédit x risques physiques,
3. risques assurantiels x risques physiques,
4. risques assurantiels x risques de transition,
5. risques de résilience x risques physiques.

⁵ Cette formule d'agrégation donne un score de vulnérabilité qui ne peut pas être interprété quantitativement mais qui permet de classer les combinaisons de risques pour identifier celles qui sont les plus critiques.

Risques cartographiés	Risques ESG	Intensité	Exogénéité	Bilan	Vulnérabilité
Marché et crédit	Physiques	0.67	1	1	0.67
	Transition	1	1	1	1
	Responsabilité	0.67	0.25	0.33	0.06
Résilience	Physiques	0.67	0.75	0.33	0.17
	Transition	0.33	0.75	0.33	0.08
	Responsabilité	0	0.25	0.33	0
Réglementaire	Physiques	0	1	0.33	0
	Transition	0.67	1	0.67	0.44
	Responsabilité	0.67	1	0.33	0.22
Assurantiels	Physiques	0.67	0.75	0.33	0.17
	Transition	0.67	0.75	0.33	0.17
	Responsabilité	0.33	0.25	0.33	0.03
Réputationnels	Physiques	0.33	0.25	0.33	0.03
	Transition	0.33	0.25	0.33	0.03
	Responsabilité	0.67	0.13	0.67	0.06
Sociaux	Physiques	0.33	0.43	0	0.05
	Transition	0.33	0.43	0	0.05
	Responsabilité	0.67	0.25	0.67	0.11
Gouvernance	Physiques	0.33	0	0.33	0
	Transition	0.67	0	0.67	0
	Responsabilité	0.33	0	0	0

8.3. Quantification des risques de durabilité retenus

L'effort de quantification des risques ESG s'est donc concentré sur les combinaisons :

1. risque de marché - crédit x risques de transition,
2. risque de marché - crédit x risques physiques.

Cette priorisation est par ailleurs cohérente avec le fait que le besoin en capital pour couvrir le risque de marché représente 50.8%⁶ du capital de solvabilité requis net au 31.12.2024. L'évaluation de l'impact des risques physiques et de transition se focalise plus précisément sur le risque d'une dévalorisation des portefeuilles obligataires et actions détenus par HSBC Assurances Vie (France). Elle considère différents scénarios prospectifs de stress, distincts, élaborés à partir des narratifs et des données publiées par le NGFS⁷.

Les deux scénarios, destinés à évaluer plus spécifiquement les effets des risques physiques, sont construits à partir des hypothèses des scénarios *Net Zero 2050* et *Current Policies*⁸ :

1. Le scénario «**ambitieux**» est construit à partir de **Net Zero 2050**. Il suppose une action climatique forte, rapide et coordonnée de la part des sociétés en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de limiter l'augmentation de la température moyenne à 1.5 degré Celsius.⁸ Ce scénario ambitieux est associé à un risque physique modéré.
2. Le scénario «**pessimiste**» est construit à partir de *Current Policies*⁹. Il suppose une action climatique limitée aux politiques actuelles et aboutit à un réchauffement de la température supérieur à 3 degrés à horizon 2100.

Les deux scénarios destinés à évaluer plus spécifiquement les effets des risques de transition sont construits à partir des scénarios *Net Zero 2050* et *Delayed Transition* :

1. Le scénario «**transition ordonnée**» est construit à partir de **Net Zero 2050** décrit plus haut. Il se focalise sur la composante liée à la transition.
2. Le scénario «**transition désordonnée**» est construit à partir de *Delayed Transition*. Il suppose une action limitée sur les prochaines années suivies d'une forte accélération des mesures climatiques entre 2030 et 2035. La coordination entre les pays est limitée mais elle permet de maintenir les températures en dessous des 2 degrés Celsius en 2100 au prix d'un accroissement soudain du prix du carbone¹⁰.

Les scénarios sont utilisés pour mesurer l'impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Le stress-test suppose que HSBC Assurances Vie (France) conserve une structure de bilan stable, c'est-à-dire sans prise en compte d'éventuelles décisions de gestion visant à limiter les effets du changement climatique.

Les résultats présentés ci-après concernent les actifs décrits en section 1 uniquement sur le périmètre en délégation de gestion à HSBC Global Asset Management (France). Le taux de couverture s'est amélioré de façon marginale en passant de 83% en 2023 à 84% en 2024. Ce taux n'est pas de 100% en raison du manque de données sur les fonds non « transparisés »¹¹.

6 Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière, p6.

7 Le Network for Greening the Financial System (NGFS) est un réseau de banques centrales et de superviseurs qui œuvrent à la promotion de la durabilité dans le secteur financier. Le NGFS développe des scénarios climatiques qui sont utilisés pour stresser le bilan des institutions financières. Ils ont notamment été utilisés pour la conception du stress-test 2023-2024 de l'ACPR.

8 Les températures cibles des scénarios NGFS sont données à horizon 2100 et comparativement aux températures moyennes ayant cours avant l'ère industrielle.

9 Le scénario le plus pessimiste / Le «*Current Policies*», suppose que seules les politiques actuelles sont maintenues, et conduisent aussi inévitablement à des risques physiques plus graves. Le NGFS prédit pour ce scénario une augmentation des émissions de CO2 jusqu'en 2080 associée à un réchauffement climatique d'environ 3°C.

10 La tarification du carbone est actuellement le principal outil envisagé par les économistes et les décideurs politiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Outre les prix du marché et la fiscalité nette (impôts moins subventions), les entreprises émettrices sont également affectées par les quotas et les normes environnementales. Bien que ces politiques visent à améliorer le bien-être général, elles le font en facturant des coûts supplémentaires aux entreprises polluantes. La somme de ces coûts (directs et indirects) est appelée le prix fictif du carbone. Il mesure les coûts internalisés des politiques environnementales pour les entreprises émettrices de GES et saisit donc l'intensité des politiques de transition en place, car les entreprises (et les consommateurs) devraient s'éloigner des activités à fortes émissions à mesure que ces activités deviennent plus coûteuses.

11 Absence d'information sur la composition ligne à ligne de certains portefeuilles OPCVM

La méthode utilisée se décompose en trois étapes :

1. Chaque actif en portefeuille est catégorisé en fonction de son secteur d'activité et de la localisation géographique de ses activités. A chaque couple secteur x localisation est associé un niveau de risque qualitatif (Low-Medium-High-Very High¹²).
2. Cette classification est utilisée pour quantifier l'impact du changement climatique sur la valeur des entreprises en portefeuille. La méthode de calcul croise exposition et vulnérabilité pour aboutir à une variation de la valeur des actifs.
3. Les variations de valorisation sont ensuite pondérées en fonction des poids de chaque actif au sein du portefeuille de l'entité.

La méthode permet d'établir si le risque climatique a potentiellement un impact significatif sur la valeur des actions, des obligations et des actifs immobiliers en portefeuille. On retient la grille de lecture suivante :

Poids du secteur (% du portefeuille actions)	Seuil d'impact
● Elevé (>10%)	● Risque très élevé
● Modéré (5-10%)	● Risque élevé
● Faible (<5%)	● Risque modéré

Cette analyse de matérialité est effectuée annuellement afin d'obtenir une vision prospective de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques et de piloter ces risques conformément à l'appétit au risque de la compagnie et à sa politique d'investissement (voir section 1).

12 Faible - modéré - élevé - très élevé

Tableau 8.2 : Impact estimé en 2040 sur le portefeuille actions dans les scénarios Net Zero 2050, transition désordonnée et scénario pessimiste.

Secteur	Poids du secteur dans Actif Général hors offres en Unité de compte	Net-zero 2050	Transition différée	Politiques actuelles
Pharmaceutique	Blue	Red	Yellow	Red
Pétrole et gaz	Blue	Red	Red	Red
Fournisseurs d'électricité - Bas carbone				
Fournisseurs d'électricité - Carbone intensif	Blue	Red	Red	Red
Transports	Light Blue	Yellow	Yellow	Yellow
Chimie	Blue	Red	Red	Red
Automobile				
Services commerciaux	Light Blue	Green	Green	Yellow
Détail				
Télécommunication	Light Blue	Yellow	Yellow	Yellow
Immobilier	Light Blue	Yellow	Yellow	Yellow
Services financiers	Blue	Yellow	Yellow	Red
Etat				

Tableau 8.3 : Impact estimé en 2040 sur le portefeuille obligataire dans les scénarios Net Zero 2050, transition désordonnée et scénario pessimiste.

Secteur	Poids du secteur dans Actif Général hors offres en Unité de compte	Net-zero 2050	Transition différée	Politiques actuelles
Pharmaceutique				
Pétrole et gaz				
Fournisseurs d'électricité - Bas carbone				
Fournisseurs d'électricité - Carbone intensif				
Transports				
Chimie				
Automobile				
Services commerciaux				
Détail				
Télécommunication				
Immobilier				
Services financiers				
Etat				

Tableau 8.4 : Impact estimé en 2040 sur le portefeuille immobilier dans les scénarios Net Zero 2050, transition différée et politiques actuelles

Secteur	Poids du secteur dans Actif Général	Net-zero 2050	Transition différée	Politiques actuelles
Actif immobilier*			Non applicable	

* uniquement SCI en transparisation, soit 75,7% de l'actif immobilier total

Les données suivantes correspondent aux bornes d'un intervalle donnant l'ordre de grandeur des effets estimés.

Tableau 8.5 : Impacts des risques physiques sur la prime obligataire (en bps) et sur la valorisation des actions en portefeuille.

Risques physiques : scénario ambitieux

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	4 - 4.5	5 - 6	17-19
Impact sur la valeur des actions	1% - 1.5%	2% - 4.4%	4.5% - 5.5%

Risques physiques : scénario pessimiste

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	4 - 5	6 - 26	33 - 87
Impact sur la valeur des actions	1% - 2%	1% - 5.5%	6% - 17%

Tableau 8.6 : Impacts des risques de transition sur la prime obligataire (en bps) et sur la valorisation des actions en portefeuille

Risques de transition : scénario ordonné

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	8 - 19	32 - 49	88 - 91
Impact sur la valeur des actions	4.5% - 10%	14% - 15%	15% - 16%

Risques de transition : scénario désordonné

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	7 - 15	18 - 32	47 - 90
Impact sur la valeur des actions	2.5% - 5%	9% - 15%	15% - 16%

Grille de lecture : Dans la table 1, le scénario risques physiques – pessimiste évalue que le changement climatique pourrait produire une dévalorisation des actions en portefeuille comprise entre 1% et 2% à l'horizon 2030. Ce chiffre progresserait à l'intérieur d'un intervalle compris entre 6% et 17% à horizon 2050.

Sur l'actif obligataire, l'effet serait équivalent à un accroissement de la prime de risque compris entre 4 et 5 points de base en 2030. A horizon 2050, cet effet pourrait être compris dans un intervalle compris entre 33 et 87 points de base. L'accroissement potentiel de la prime de risque demandée par les investisseurs se traduirait par une baisse de la valorisation des obligations.

Les résultats du tableau 8.7 indiquent l'intervalle de dépréciation potentielle de la valeur, des immeubles composant la SCI, relativement au risque physique :

Tableau 8.7 : Impacts des risques physiques sur la valeur de la SCI

Risques physiques : scénario ambitieux

Horizon	2030	2040	2050
Impact sur la valeur SCI	1% - 2.5%	3% - 10%	5% - 10%

Risques physiques : pessimiste

Horizon	2030	2040	2050
Impact sur la valeur SCI	1% - 2.5%	5% - 10%	10% - 19%

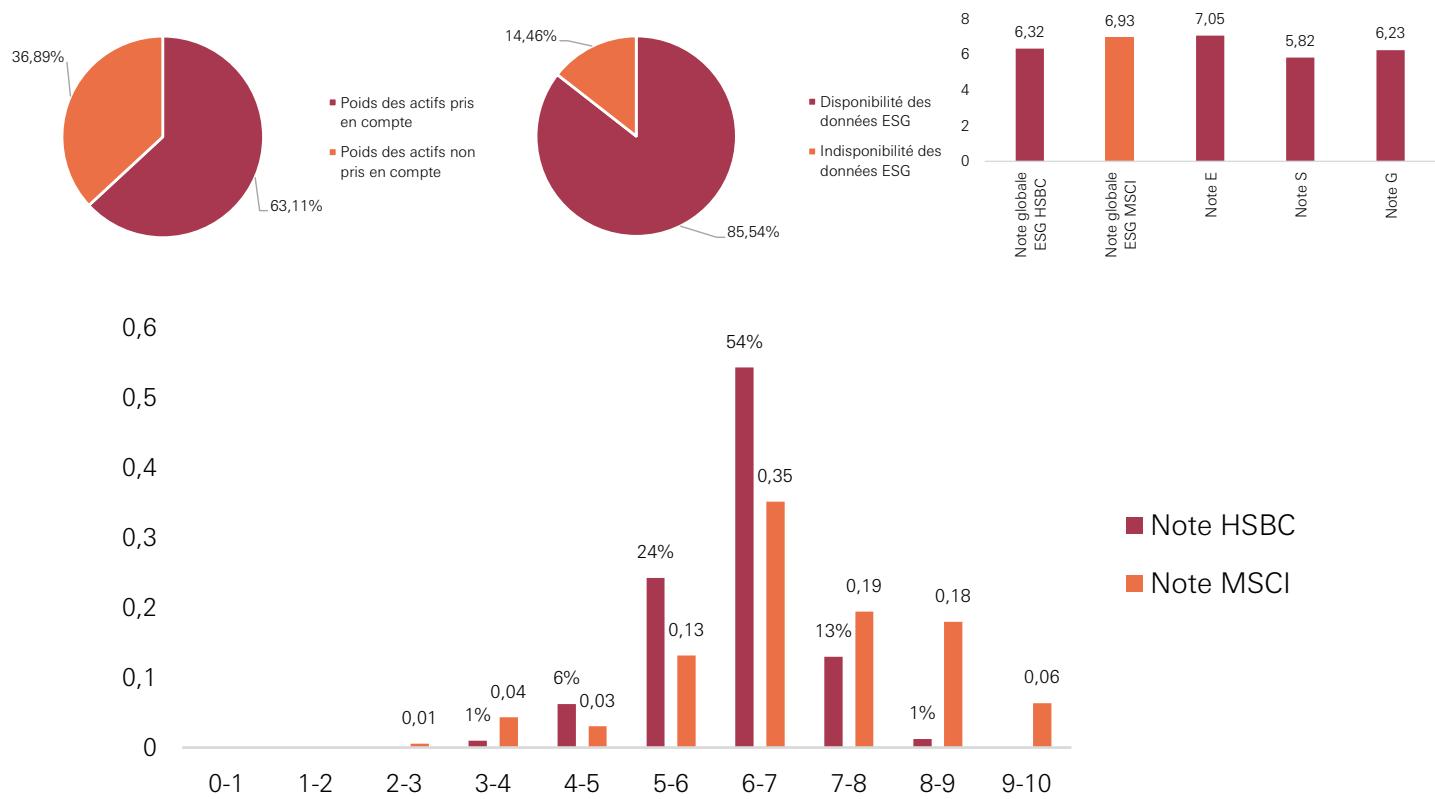
❖ Axes d'amélioration 2025

- Poursuivre la construction des indicateurs de risques sur les piliers S et G
- Renforcer l'analyse de matérialité des risques climatiques sur le passif de l'entreprise
- Poursuivre l'analyse qualitative de l'exposition sectorielles et géographiques des actifs en portefeuille

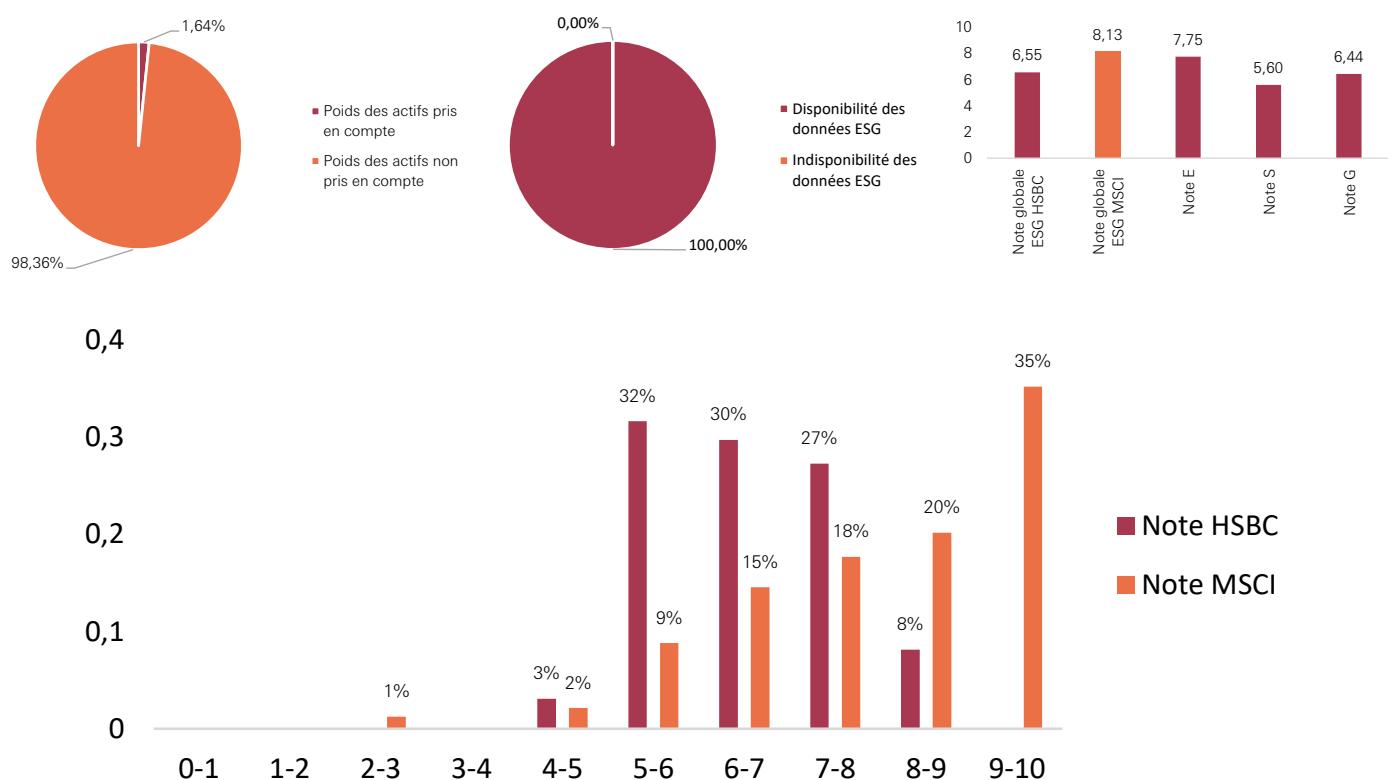
SECTION 9 : Annexes

Annexe 1 : Score ESG Mandat Obligataire – Fiscal

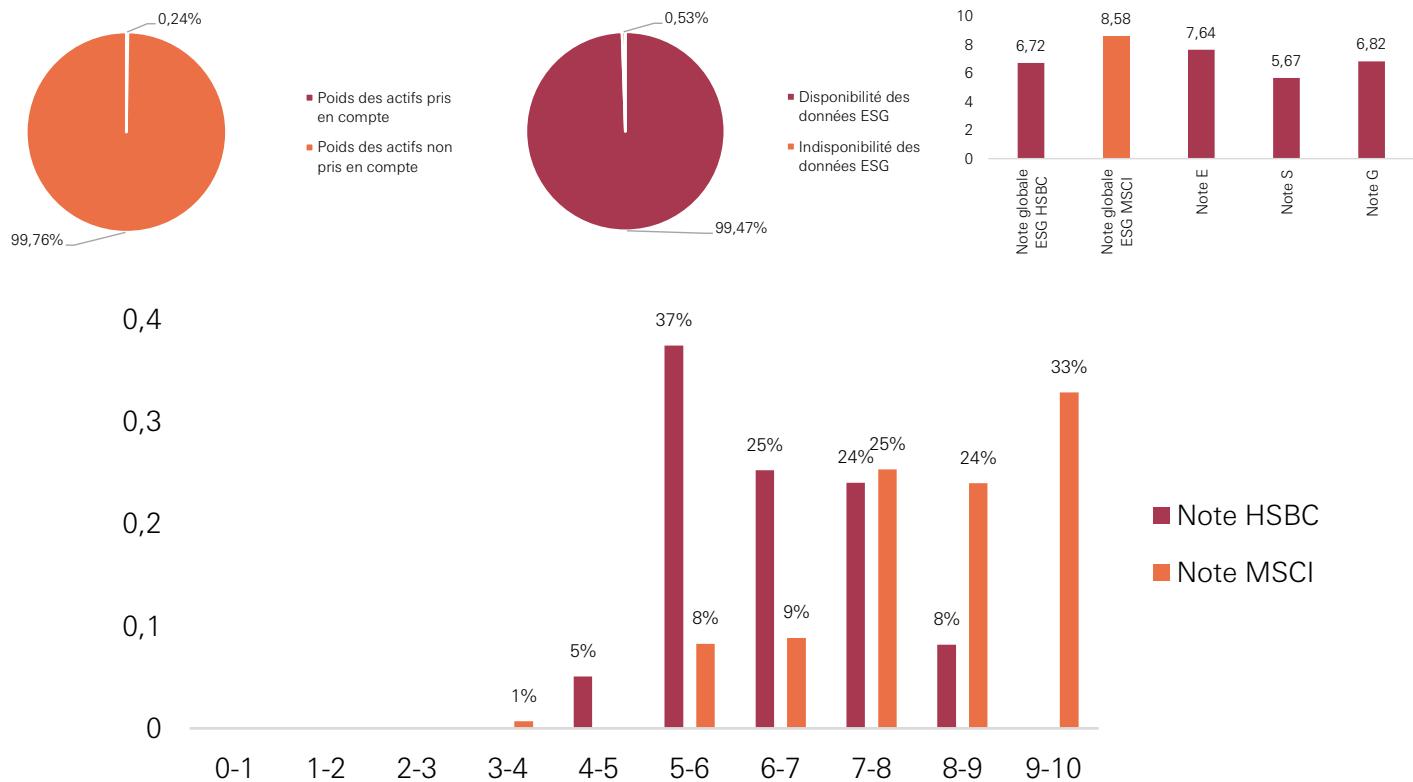
Graphique A.1 - Score ESG Mandat Obligataire – Fiscal
Données au 31/12/2024



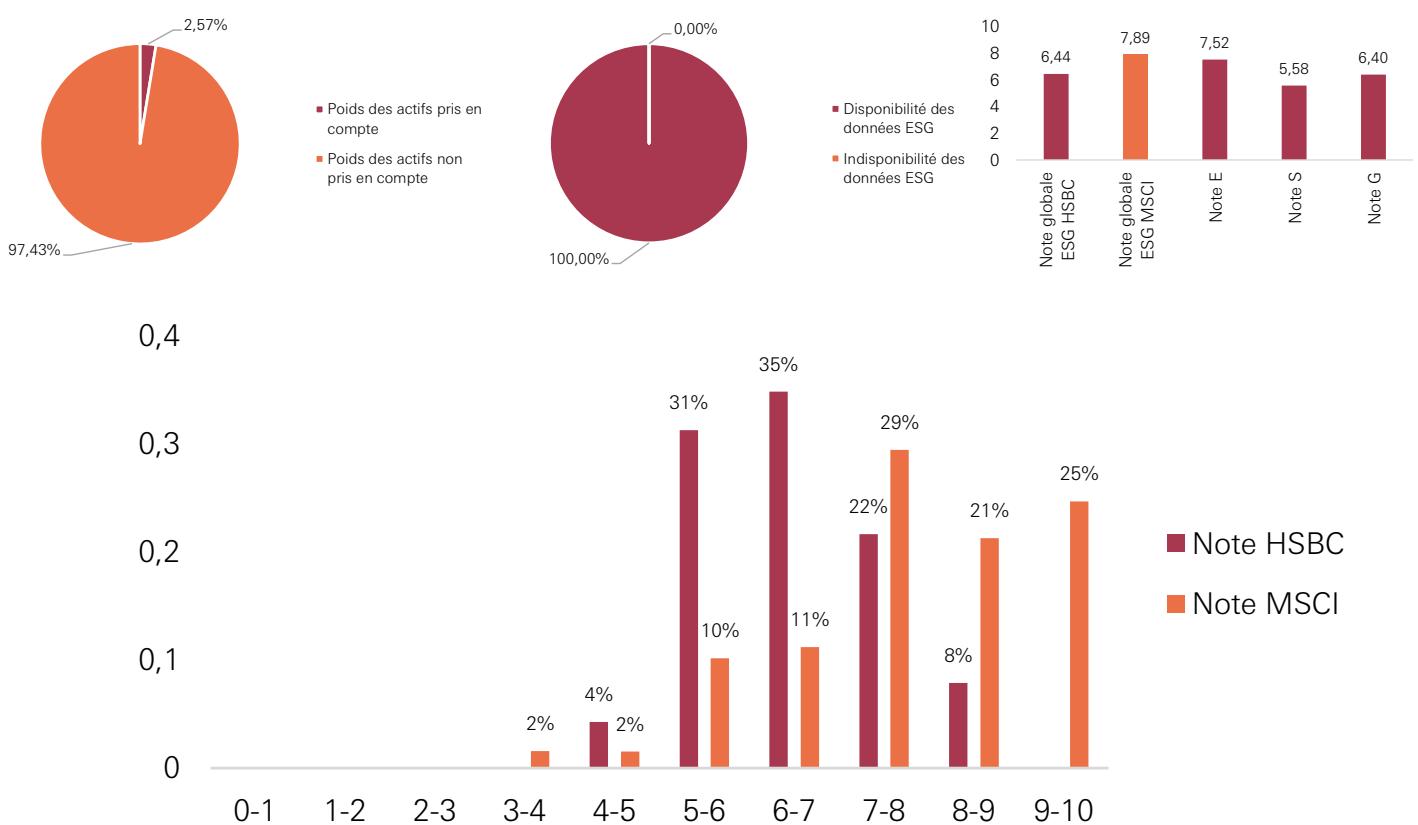
Graphique A.2 - Score ESG Mandat Action – Fiscal
Données au 31/12/2024



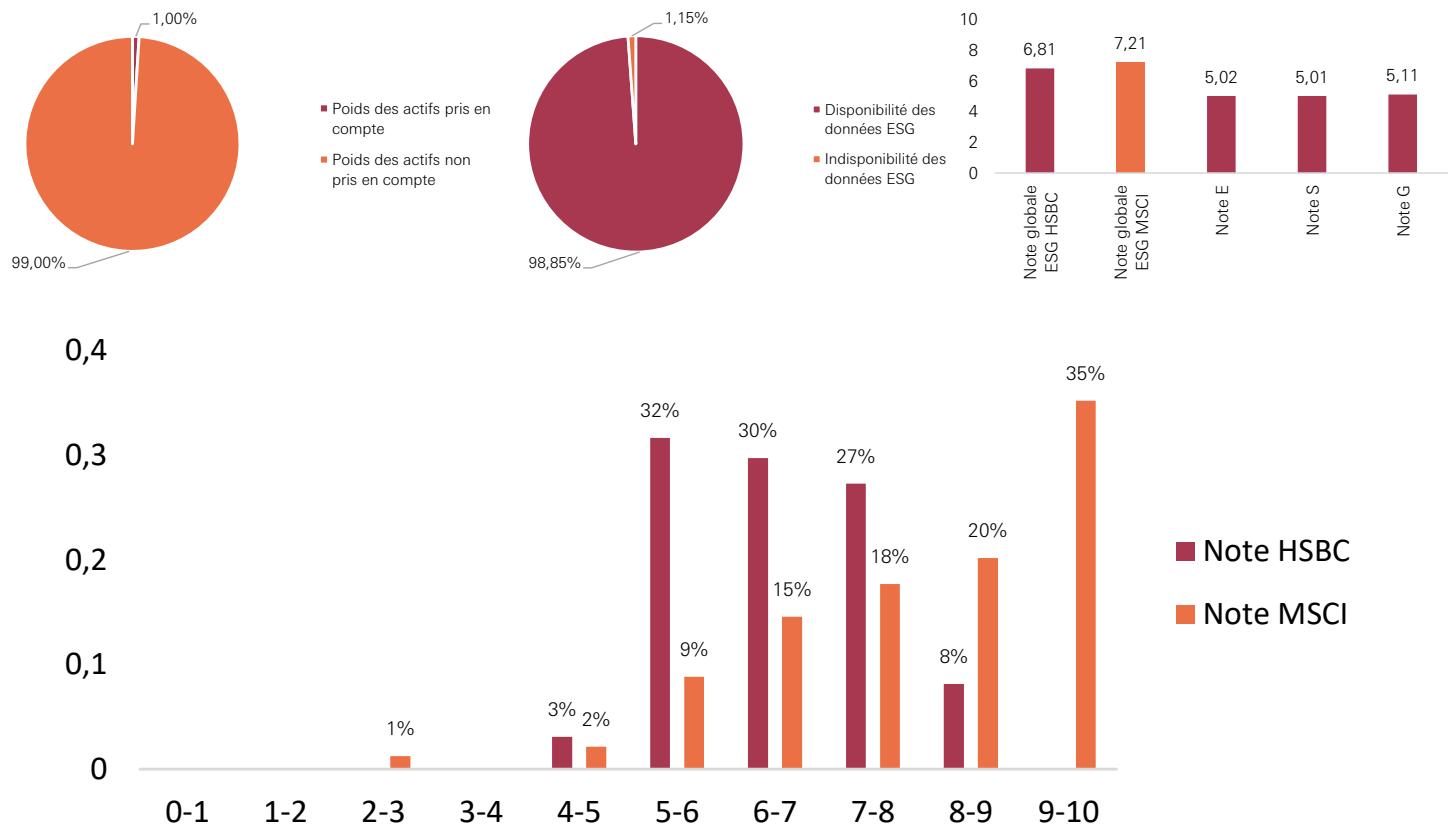
Graphique A.3 - Score ESG ERISA Actions Grandes Valeurs – Fiscal
Données au 31/12/2024



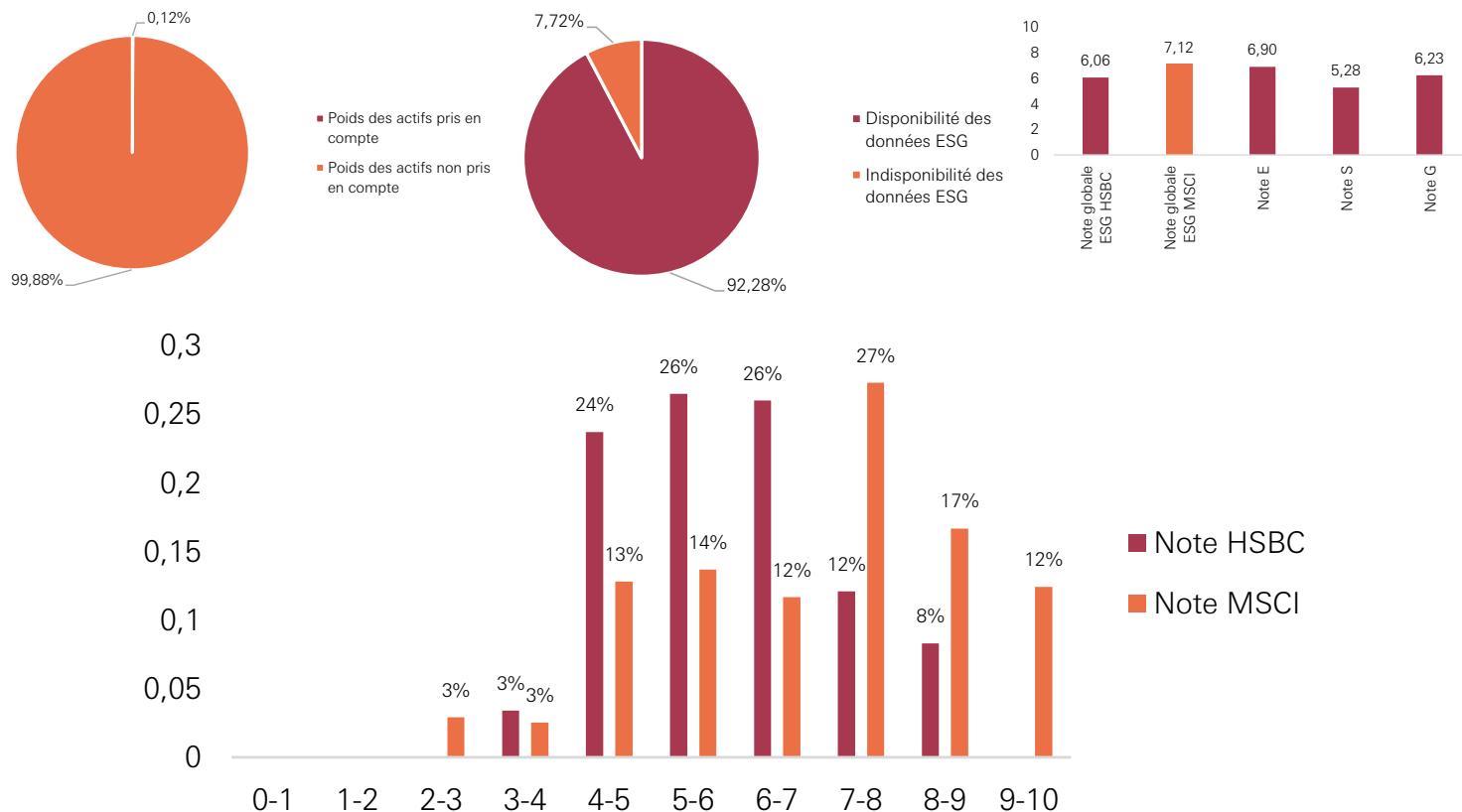
Graphique A.4 - Score ESG ERISA Actions Europe N°2 – Fiscal
Données au 31/12/2024



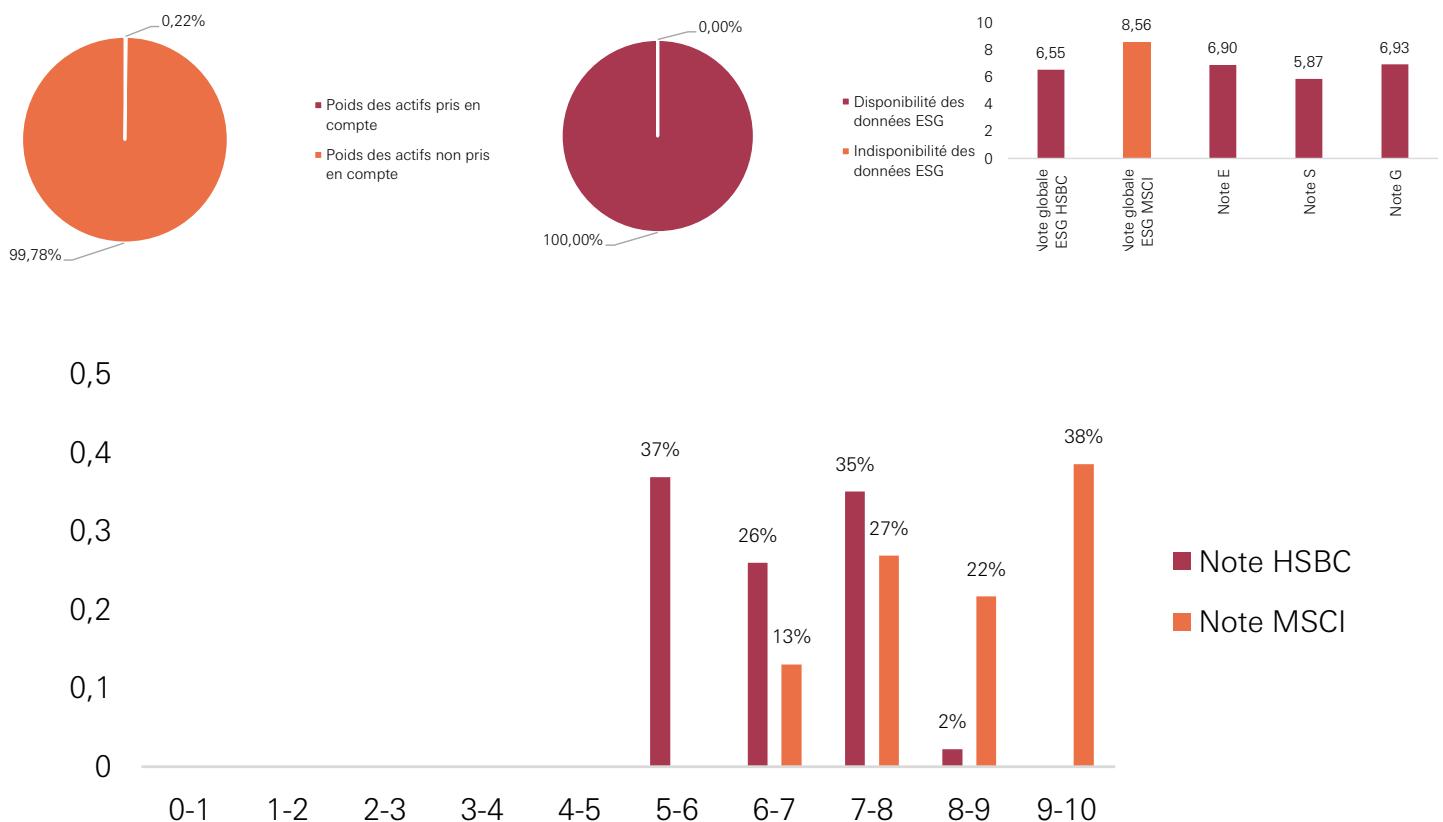
Graphique A.5 - Score ESG ERISA Opportunités – Fiscal
Données au 31/12/2024



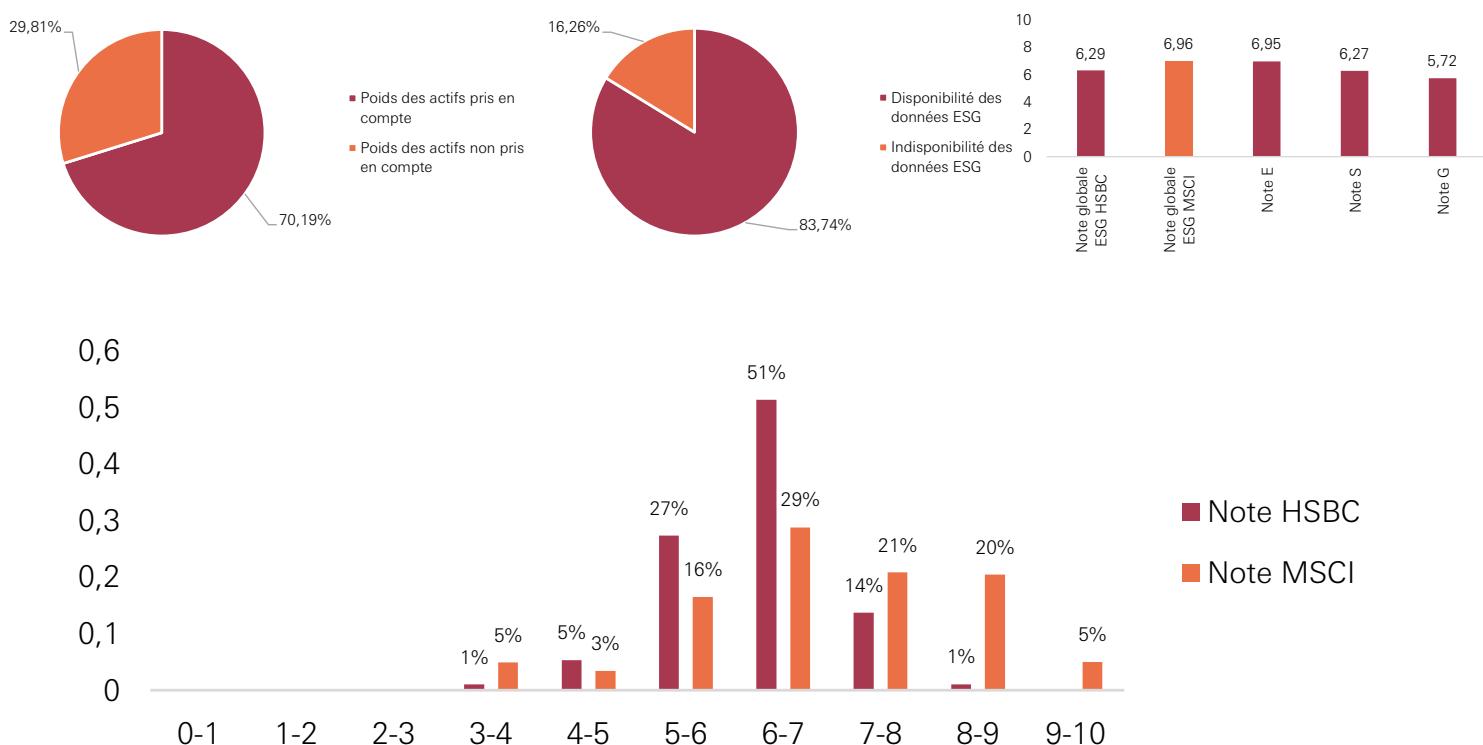
Graphique A.6 - Score ESG HSBC Small Cap France – Fiscal
Données au 31/12/2024



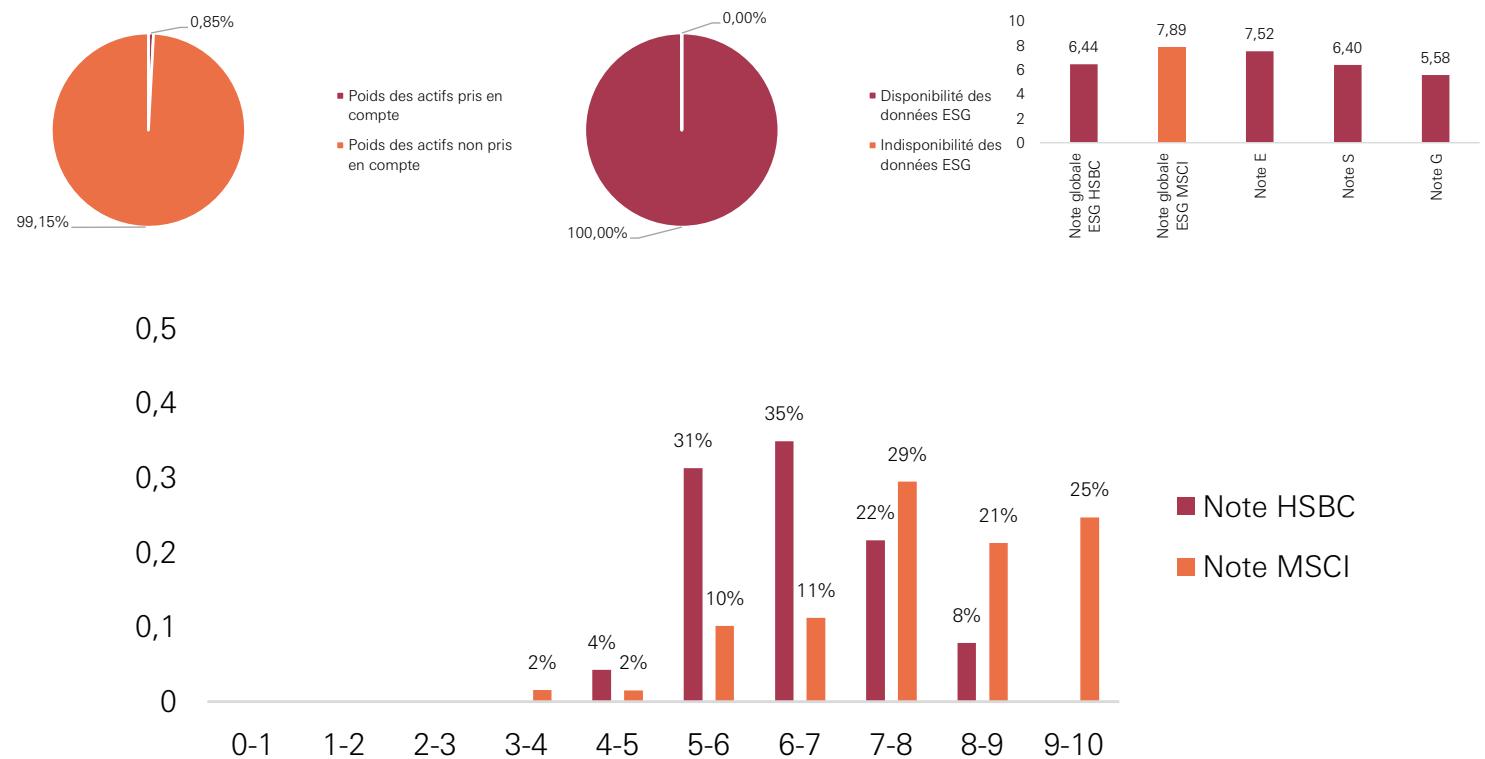
Graphique A.7 - Score ESG HSBC Europe Equity Green Transition – Fiscal
Données au 31/12/2024



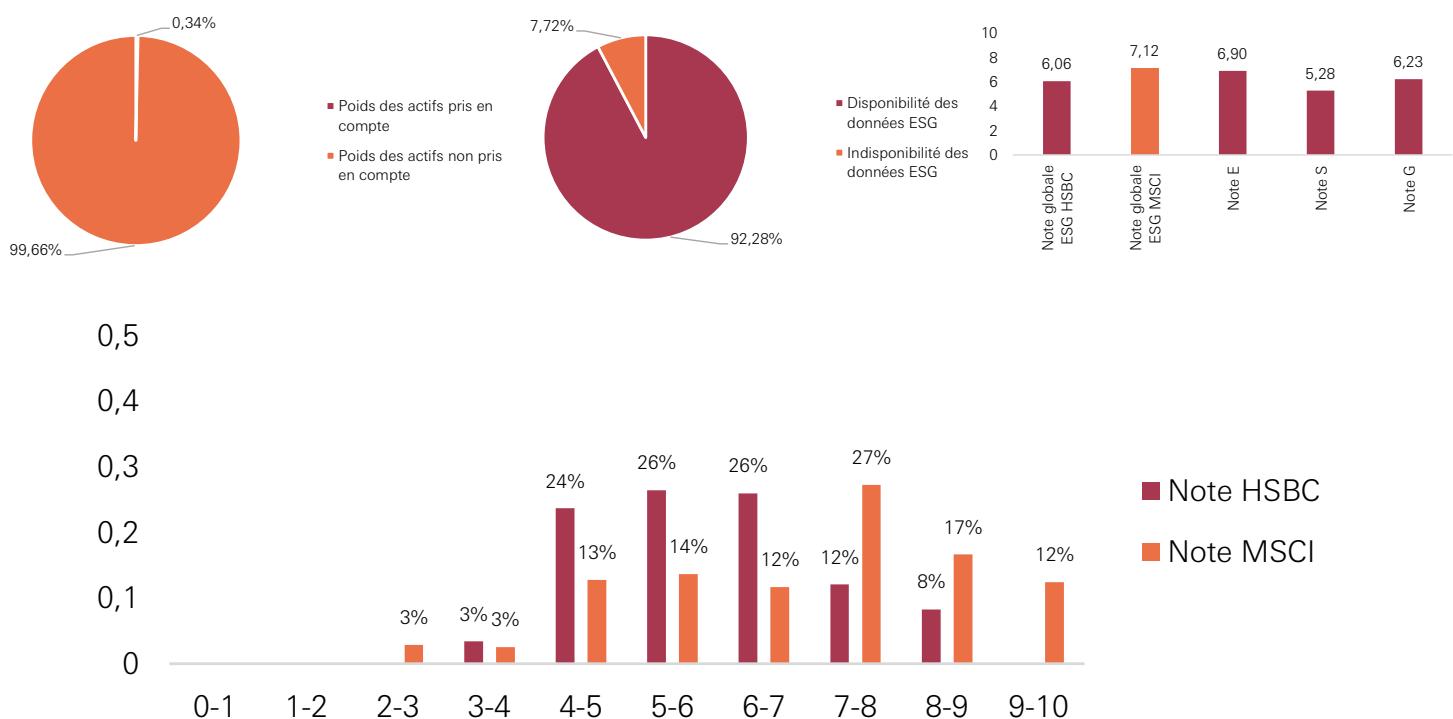
Graphique A.8 - Score ESG Mandat Obligataire – PERin
Données au 31/12/2024



Graphique A.9 - Score ESG ERISA Grandes Valeurs – PERin
Données au 31/12/2024



Graphique A.10 - Score ESG HSBC Small Cap France – PERin
Données au 31/12/2024



Graphique A.11 - Score ESG HSBC Europe Equity Green Transition – PERin
Données au 31/12/2024

